

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020

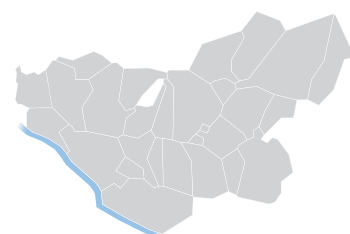
ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE



SYNDICAT DES EAUX
D U R A N C E - V E N T O U X



2019
RAPPORT
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE
&
RAPPORT
D'ACTIVITÉ



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

INTRODUCTION

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de chaque année (article L.2224-5 code général des collectivités territoriales).

Le décret n° 2007-675 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.

De plus, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose notamment que ce rapport doit être soumis, chaque année, à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires et de bonne gestion.

Il doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical.

Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retraçant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée, avant le 30 septembre de chaque année à l'ensemble des collectivités adhérentes.

Compte tenu de la compétence unique du Syndicat Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

SOMMAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Le service	p. 1
La vente d'eau	p. 11
La réduction des pertes d'eau	p. 19
Le prix	p. 23
La qualité du service	p. 34
Les actions de solidarité	p. 40
Les indicateurs de performance	p. 42
Les perspectives 2020	p. 49

Annexes

Annexe 1 – Facture 120 m³	p. 61
Annexe 2 – Notice d'information de l'Agence de l'Eau	p. 65
Annexe 3 – Bilan 2019 de la qualité des eaux d'alimentation distribuées	p. 71

Rapport d'Activité

Les faits marquants 2019	p. 77
L'institution	p. 82
Les marchés publics	p. 88
Les ressources humaines	p. 92
Les affaires foncières	p. 95
La maîtrise d'œuvre	p. 96
Les finances	p. 101

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



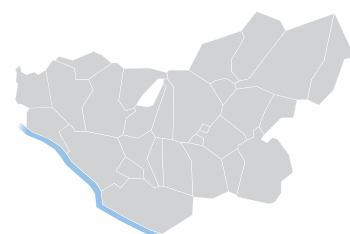
ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

SYNDICAT DES EAUX

D U R A N C E - V E N T O U X



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE **2019**



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

LE SERVICE

Présentation du service

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1^{er} juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du Syndicat Durance-Ventoux a été étendu au 1^{er} janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.



Les 28 communes du périmètre syndical

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire » ou encore « exploitant ».

La convention de délégation de service public de type concessive a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.

Le rôle du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux

En sa qualité d'autorité délégante, le Syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte ou de la qualité du service. Il exerce un contrôle des prestations et du respect des engagements contractuels.

Le Syndicat est également un opérateur technique chargé d'assurer le développement et la fiabilisation du réseau de distribution d'eau potable par l'engagement de programmes de travaux.

Le rôle du délégataire

Il est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau.

(compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et certains travaux définis de manière contractuelle.

Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques

Enfin, les relations avec les usagers du service relèvent de sa responsabilité.

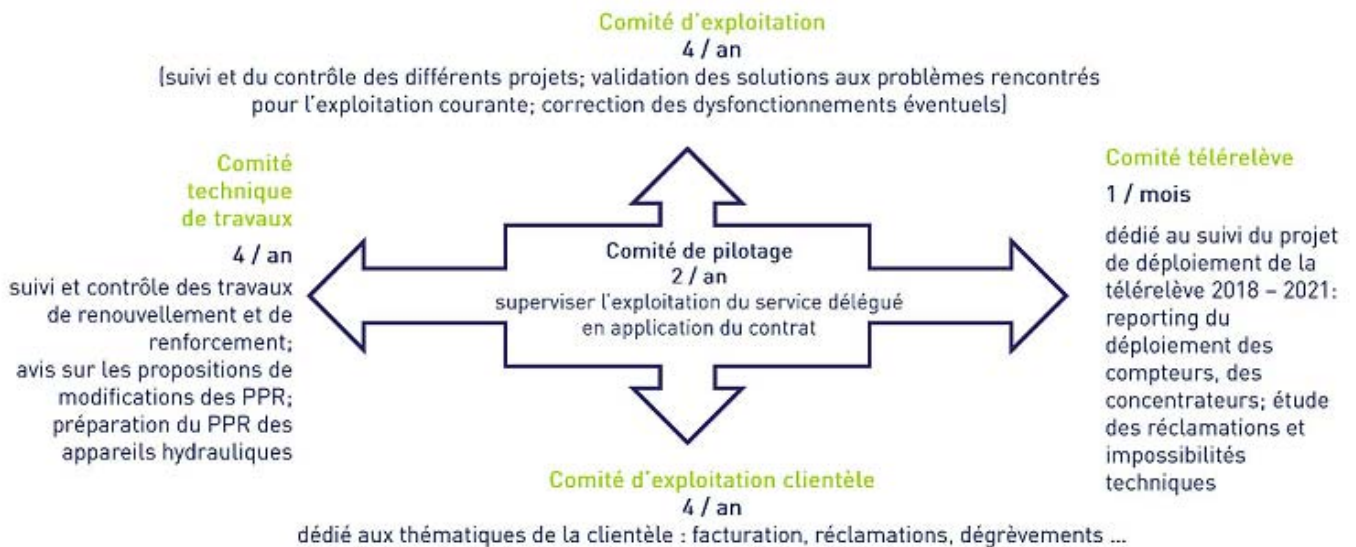
La gouvernance du contrat : des relations formalisées et régulières entre le délégataire et le Syndicat

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de 2018, trois organes d'échanges ont été mis en place pour permettre à la collectivité d'accroître la connaissance du service dont elle reste responsable.

Le **Comité de pilotage**, d'une fréquence semestrielle, est chargé de superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat et de contrôler le respect des engagements contractuels.

A raison d'au moins huit fois par an, le **Comité d'exploitation** traite des problèmes liés à la gestion quotidienne du service et apporte des corrections aux dysfonctionnements constatés.

Enfin, un **Comité technique de travaux** se réunit trimestriellement. Il analyse et propose les ajustements nécessaires aux plans prévisionnels de renouvellement et aux programmes de travaux du Syndicat.



Afin de suivre la bonne exécution du contrat, le Syndicat a mis en place dès sa première année d'exécution une méthode de suivi des engagements contractuels réciproques de la collectivité et de son délégataire.

Outre l'élaboration d'une revue de contrat, une analyse multicritère a été élaborée afin de suivre sur les dix années d'exécution quatre grandes familles d'indicateurs.

• Outils de pilotage et de contrôle internes

- Une revue de contrat
- Une méthode mise en place dès la première année du contrat : des indicateurs d'activité étudiés deux fois par an par le comité de pilotage
 - 4 grandes rubriques pour couvrir l'ensemble des engagements contractuels

- Service à l'utilisateur
- Performance du service
- Gestion technique
- Economie et finance



objectifs fixés atteints
 Objectifs fixés non atteints mais résultats acceptables
 Objectifs fixés non atteints et résultats insuffisants

- En cas de non atteinte des engagements application de pénalités

• Contrôle externe indépendant (financier et technique) du Rapport Annuel du Délégataire

La ressource en eau

L'eau produite par le Syndicat provient en majorité de la **nappe alluviale de la Durance**. Un réseau de piézomètres (tubes utilisés pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine appelée « niveau piézométrique ») permet une surveillance constante de l'aquifère (couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée).

Par ailleurs, un aquifère de type galets, graviers et sables dans les **alluvions de la plaine des Sorgues** permet d'alimenter en eau potable les abonnés de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Avec la mise en service en 2015 de la station de pompage de secours de Saumane de Vaucluse, qui prélève l'eau de surface dans le lit mineur de la Sorgue, le Syndicat Durance-Ventoux exploite **cinq captages qui totalisent une capacité de production de 60 740 m³/j**.

Site/Localisation	Autorisation prélèvement	Caractéristiques
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m³/j	5 puits à 24 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m³/j	1 puits à drains rayonnants de 25 m
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m³/j	3 forages à 30 m
GADAGNE – Forage du Moulin	1 540 m³/j	1 puits à 11,5 m
SAUMANE – Station de secours	7 200 m³/j	Prise en rivière

Le réseau syndical est divisé en trois services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel.

Le captage de Cheval-Blanc permet de desservir les communes du Haut-service, quant au Bas service, il est alimenté par les captages

de Cavaillon. Réalisé en 2009, le maillage entre le réseau de Châteauneuf-de-Gadagne et le réseau du Syndicat est désormais opérationnel.

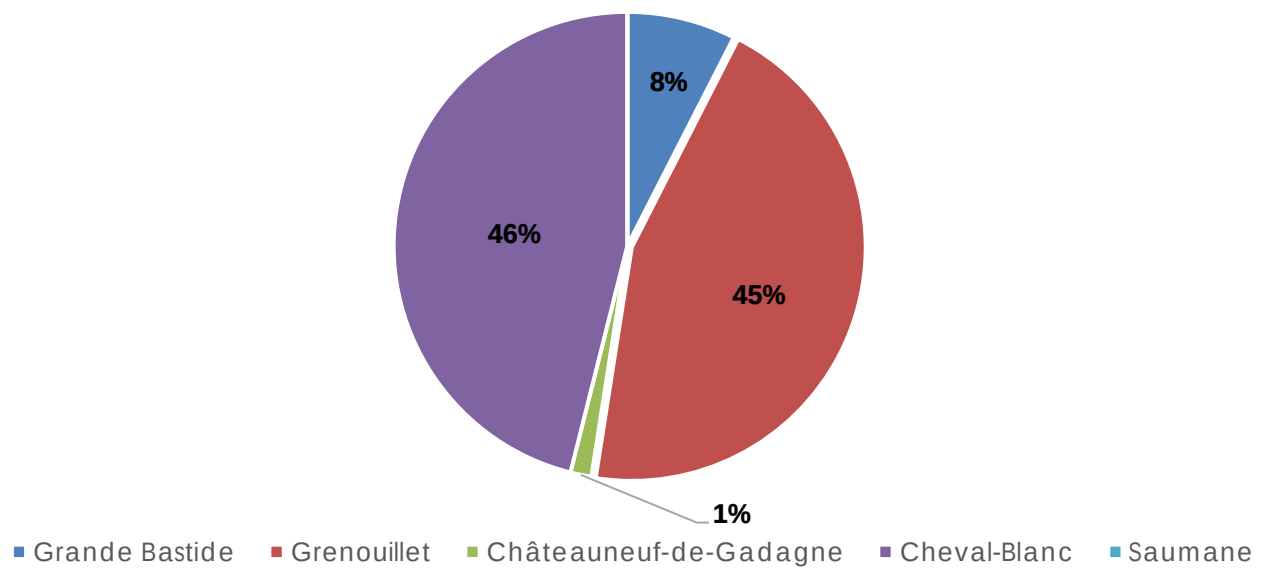
Bas service	Haut service	Châteauneuf-de-Gadagne
Caumont-sur-Durance	Les Beaumettes	Lioux
Cavaillon	Bonnieux	Maubec
Cheval-Blanc	Cabrières d'Avignon	Ménerbes
Lagnes (45%)	Gargas	Murs
Le Thor	Gordes	Oppède
L'Isle-sur-la-Sorgue	Goult	Roussillon
Robion	Joucas	Saint-Pantaléon
Saumane-de-Vaucluse	Lacoste	Saint-Saturnin-lès-Apt
Velleron	Lagnes (55%)	Villars
Les Taillades		Ville d'Apt (eau en gros)

Les stations de pompage et la production

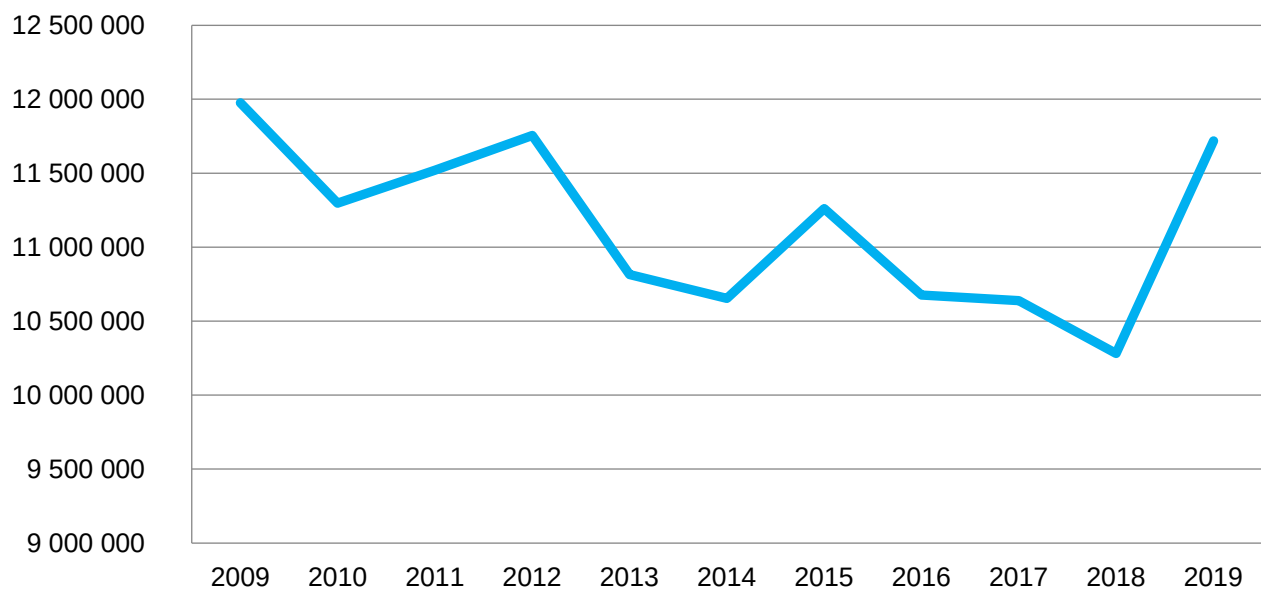
La production des cinq stations de pompage est en augmentation de 13,9 %.

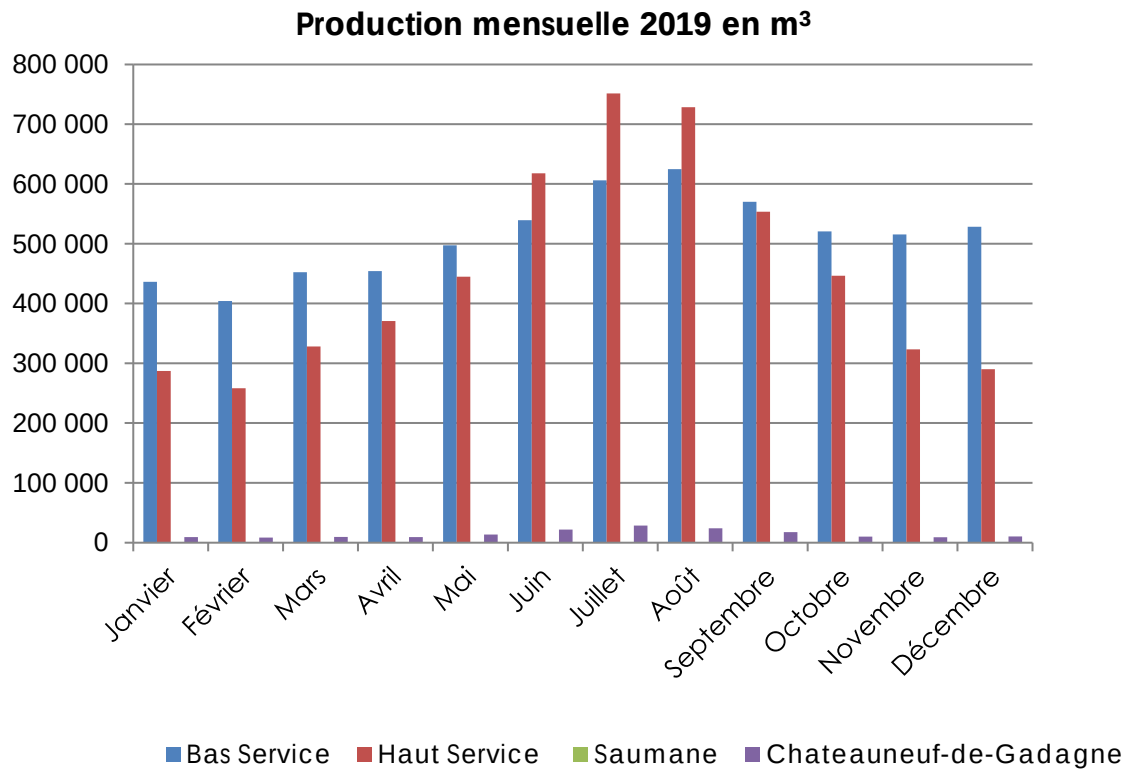
Elle s'élève à **11 718 101 m³** en 2019 contre 10 282 118 m³ en 2018.

Répartition de la production annuelle 2019



Evolution des volumes produits en m3

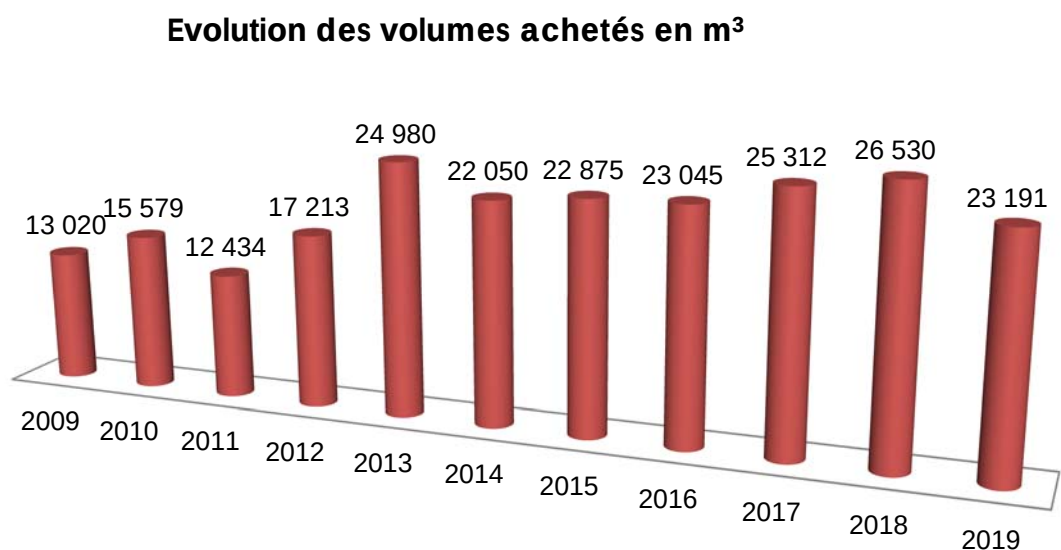




Les achats d'eau

Depuis 1991, le Syndicat Durance-Ventoux achète de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault pour alimenter le secteur de « Sarraud » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

On constate que le développement de l'urbanisation de ce secteur, qui est devenu un lieu touristique prisé, impacte directement le volume des achats d'eau depuis 2013 avec toutefois un léger recul en 2019.

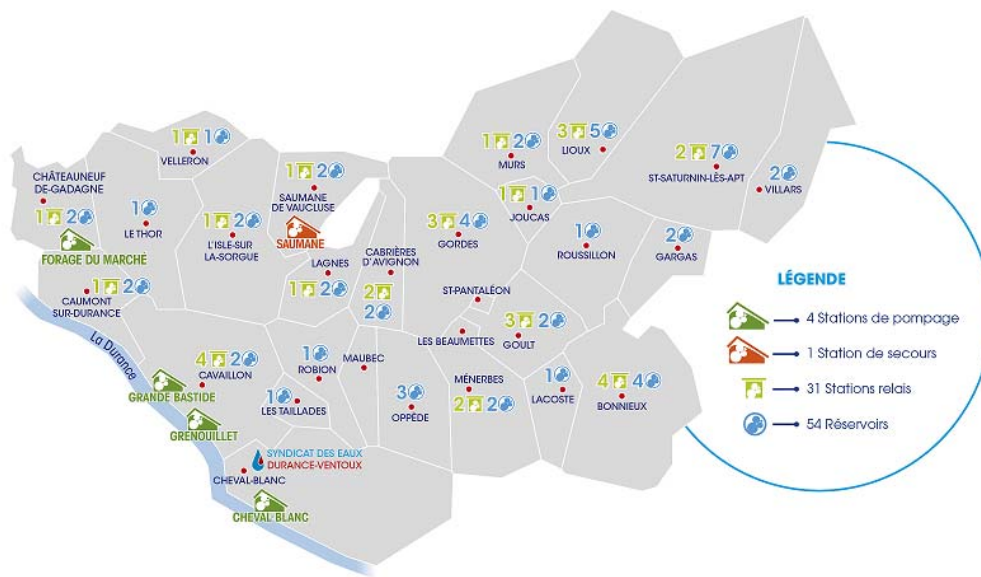


Les réservoirs et stations-relais de pompage

Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire historique du Syndicat Durance-Ventoux, quel qu'en soit le relief (l'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 880, soit une élévation de 820 mètres), le réseau de distribution est équipé de **54 réservoirs, brises charges ou bâches ainsi que de 31 stations relais, dont 4 surpresseurs et 4 accélérateurs.**

L'ensemble de ces ouvrages régulent l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

La capacité totale de stockage du Syndicat s'élève à 39 910 m³ en 2019.



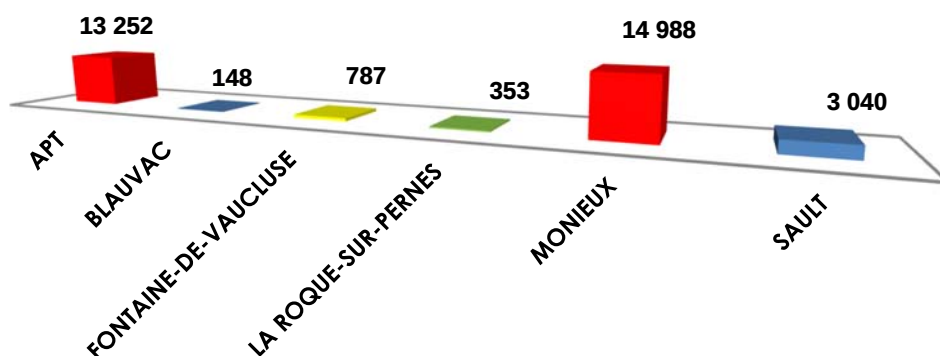
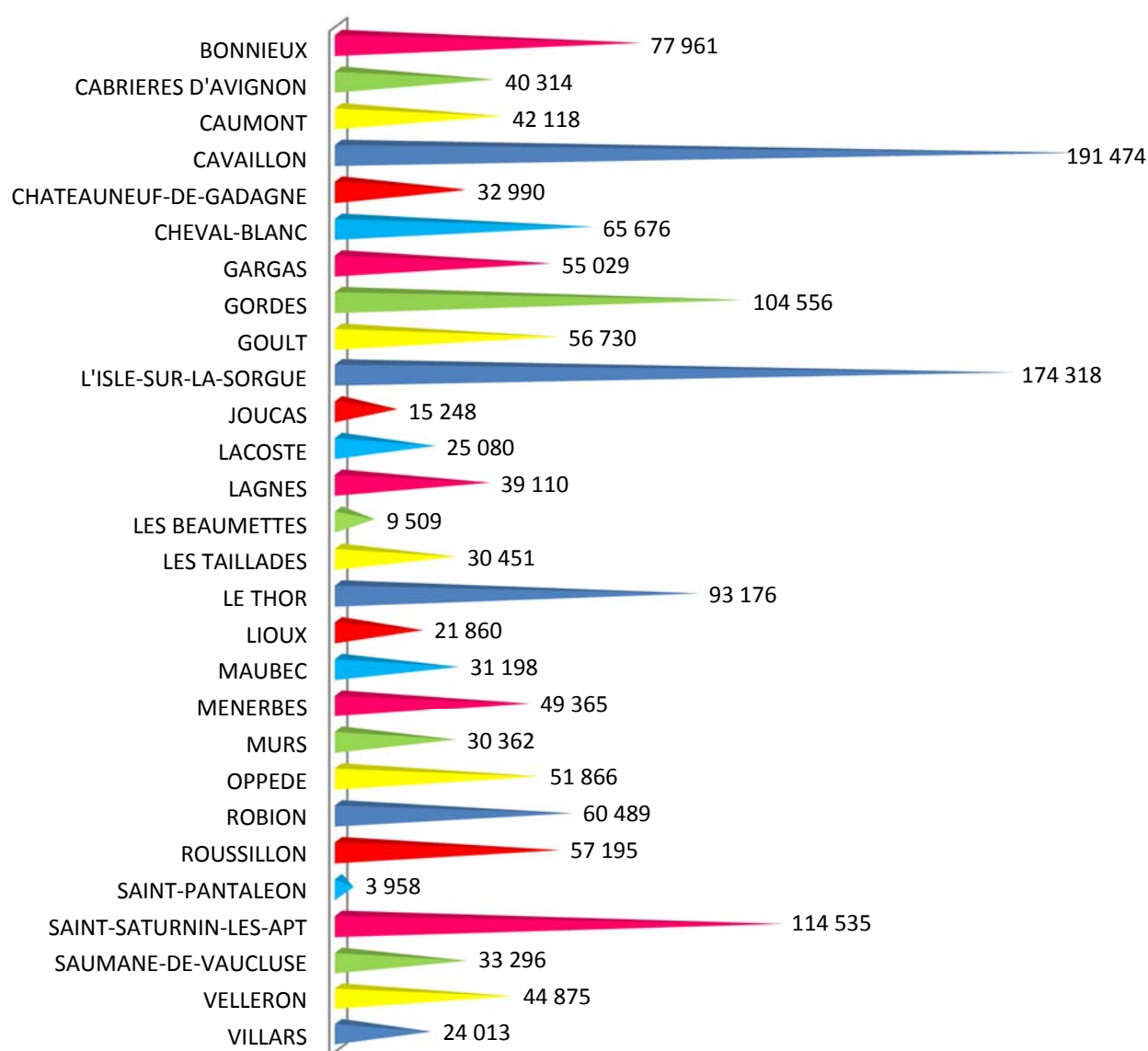
Un réseau de distribution en constante évolution

Le réseau comprend deux types de canalisations : les conduites de transport d'eau vers les réservoirs, appelées « feeders », composées de canalisations de gros diamètre et les conduites de desserte locale.

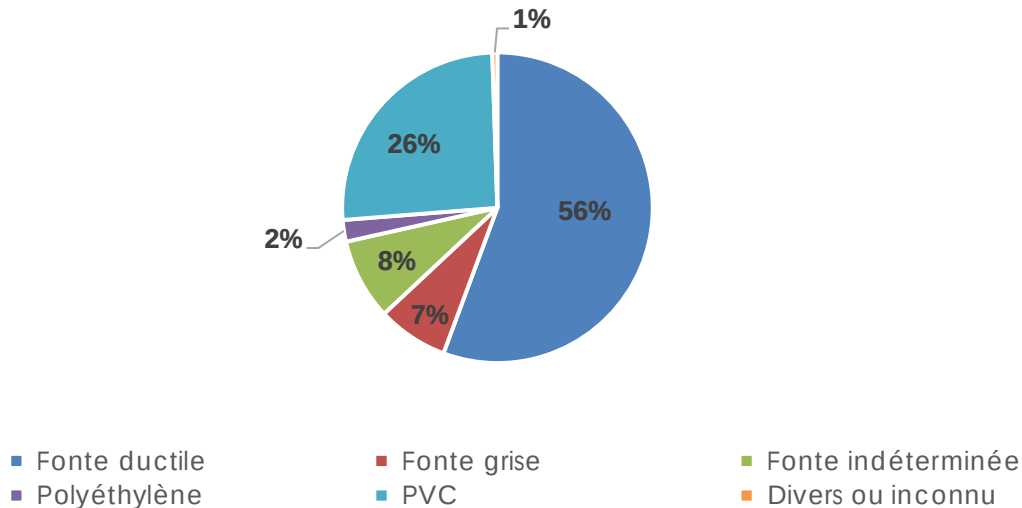
Au 31 décembre 2019, selon les données fournies par le système d'information

géographique du délégataire, le réseau syndical totalise **1 609 km de conduites** en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm.

A noter que plus de 32 km du réseau sont implantés sur le territoire de communes extérieures au périmètre syndical.

Linéaire de réseau (en ml) en dehors du périmètre syncret**Répartition du linéaire de canalisations par commune en ml**

Répartition du linéaire des canalisations par matériaux

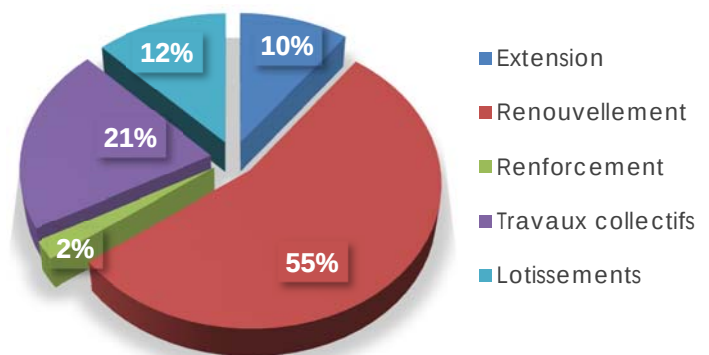


En 2019, 18,4 km de canalisation ont été posés. Ce linéaire de réseau correspond aux :

- **extensions** de réseau financées par le Syndicat avec ou sans participation de tiers.
- travaux de **renouvellement** de canalisations vétustes ou générant des problèmes de qualité par une conduite d'un diamètre identique.
- travaux dits de **renforcement**, c'est-à-dire de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs.
- réseaux posés pour **alimenter des groupes d'habitations** dans le cadre de convention conclues entre le Syndicat et

l'aménageur, financés par le lotisseur puis intégrés dans le réseau syndical.

- travaux dits collectifs concernant des canalisations de refoulement.



Les branchements et les compteurs

Les programmes de renouvellement des branchements plomb sont désormais achevés y compris sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne. SUEZ doit atteindre un objectif contractuel de **renouvellement de 600 branchements par an**. En 2019 l'objectif a été

atteint avec 602 branchements renouvelés. Au total, travaux du Syndicat compris, 473 branchements neufs ont été créés et 1026 renouvelés.

	Syndicat	SUEZ	Total
Branchements neufs	190	283	473
Dont lotissement	147	-	
Renouvellement de branchements	424	602	1026
Dont branchements plomb	3	-	

Dans le cadre du nouveau contrat de concession le Syndicat a décidé le déploiement de la **télérelève** sur l'ensemble du territoire syndical durant les trois premières années du contrat (2018-2021).

Tous les compteurs de plus de 5 ans sont renouvelés alors que ceux inférieurs à 5 ans sont simplement équipés de la tête émettrice.

Au 31 décembre 2019, 32 969 compteurs ont été remplacés et/ou équipés.

Le Syndicat achète les compteurs et les fournit au délégataire qui les installe. Ce qui représente un investissement de 3,9 millions d'euros sur trois ans.

LA VENTE D'EAU

Population et abonnements

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pourvoit aux besoins en eau de plus de 100 000 habitants résidant dans les 28 communes qu'il dessert. De type semi-rural, le territoire syndical est soumis à de fortes variations de population saisonnières liées au tourisme particulièrement développé sur la vallée du Calavon et le Pays des Sorgues et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le nombre d'habitants desservis est désormais estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée (recensements généraux ou complémentaires).

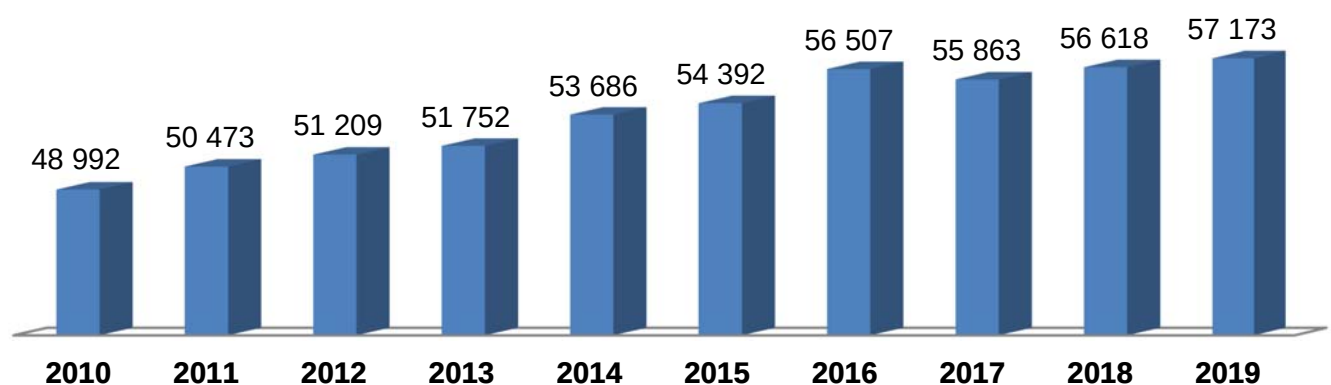
Estimation du nombre d'habitants desservis

2014	2015	2016	2017	2018	2019
98 442	98 959	100 120	101 426	104 468	106 557

Le **nombre total d'abonnés** s'élève à **52 448** en 2019 pour 57 173 abonnements souscrits (hors vente en gros).

Le **nombre d'abonnements** a augmenté de près de 16,7 % sur les dix dernières années.

Evolution du nombre d'abonnements depuis 10 ans



L'augmentation du nombre d'abonnements résulte pour l'essentiel de l'individualisation des abonnements en habitat collectif et de la prise

en compte des unités de logements pour les équipements touristiques.

Le nombre d'abonnements souscrits par commune se décompose de la manière suivante :

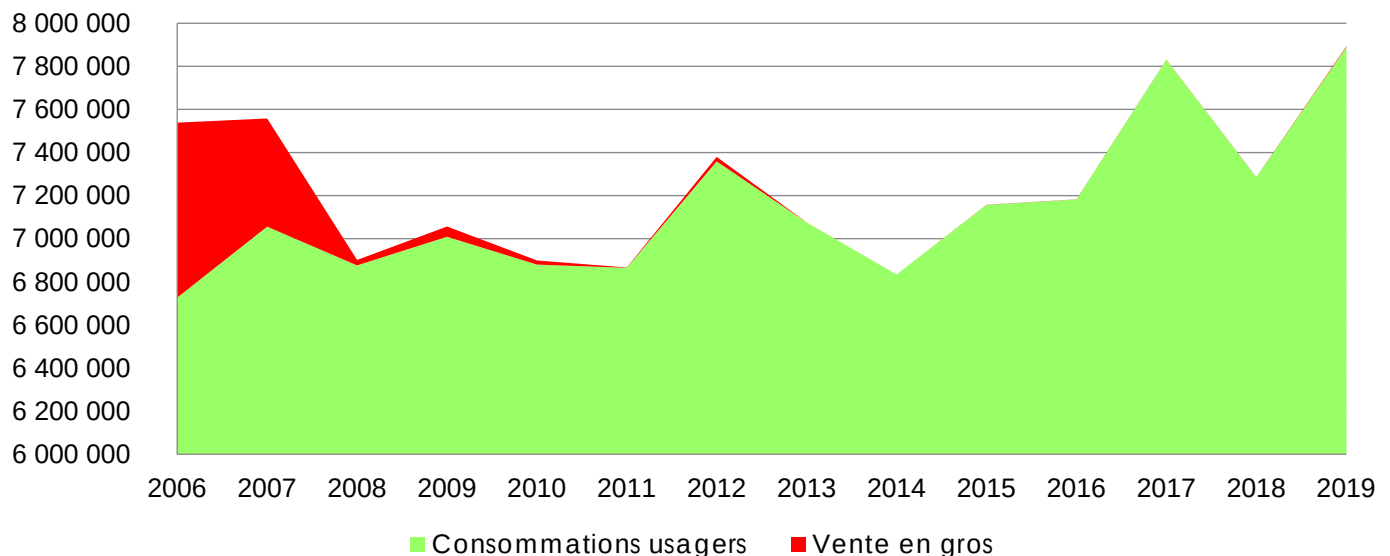
Communes	Clients particuliers	Clients collectivités	Clients prof.	Total abonnés 2019	Total abonnés 2018
Bonnieux	1 132	28	86	1 246	1 245
Cabrières d'Avignon	1 024	22	59	1 105	1 090
Caumont-sur-Durance	1 939	38	63	2 040	2 002
Cavaillon	11 608	164	706	12 478	12 527
Châteauneuf-de-Gadagne	1 368	51	47	1 466	1 449
Cheval-Blanc	1 710	37	46	1 793	1 807
Gargas	1 607	30	86	1 723	1 705
Gordes	1 659	33	132	1 824	1 811
Goult	813	27	47	887	890
Isle-sur-la-Sorgue	9 524	145	471	10 140	9 875
Joucas	257	11	21	289	282
Lacoste	366	7	60	433	418
Lagnes	760	10	32	802	795
Le Thor	3 584	36	152	3 772	3 682
Les Beaumettes	168	8	22	198	183
Les Taillades	863	21	36	920	910
Lioux	183	5	10	198	196
Maubec	1 032	21	92	1 145	1 139
Ménerbes	742	19	55	816	795
Murs	374	15	14	403	405
Oppède	784	22	30	836	829
Robion	2 041	42	77	2 160	2 137
Roussillon	980	25	57	1 062	1 060
Saumane-de-Vaucluse	483	11	18	512	505
Saint-Pantaléon	125	6	6	137	137
Saint-Saturnin-lès-Apt	2 057	34	52	2 143	2 111
Velleron	1 360	29	31	1 420	1 394
Villars	475	12	13	500	500
TOTAL	49 018	909	2 521	52 448	51 879

La vente d'eau

L'ensemble des volumes comptabilisés est en augmentation en 2019. La variation est de 9 % par rapport à 2018, avec 7 892 837 m³

(7 284 946 m³ en 2018) dont 3 903 m³ pour la vente d'eau en gros (823 m³ en 2018).

Evolution des consommations



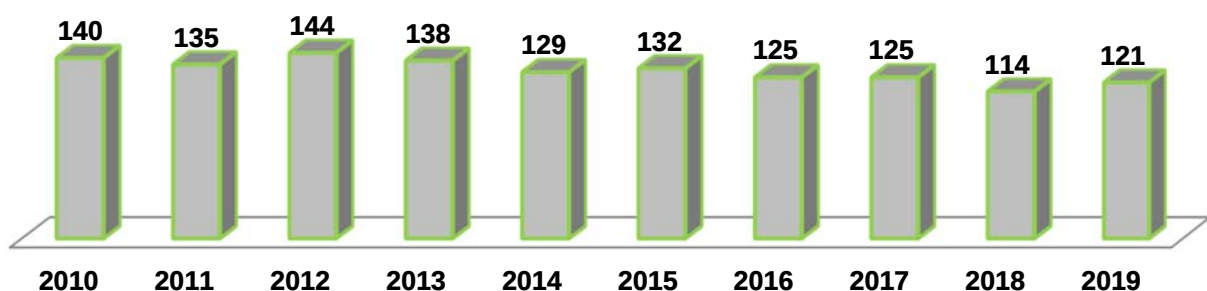
La consommation des usagers

En 2019, la consommation annuelle moyenne par branchement domestique augmente de 6 % et s'élève à 121 m³.

La disparité des consommations entre les communes du Haut et du Bas service demeure, les premières étant moins économes

en eau. La consommation moyenne des communes du Bas Service s'élève à 118 m³ contre 168 m³ pour celles du Haut Service. Celle de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne s'établissant entre ces deux valeurs, à 124 m³.

Evolution de la consommation annuelle moyenne par abonnement domestique



Communes	2019	2018	Variation en %	m³/an domestique
Bonnieux	290 973	266 847	9,04	205
Cabrières d'Avignon	218 076	219 577	-0,68	166
Caumont-sur-Durance	234 933	217 475	8,03	104
Cavaillon	1 506 917	1 429 168	5,44	87
Châteauneuf-de-Gadagne	201 901	224 172	-9,93	124
Cheval-Blanc	201 357	180 616	11,48	99
Gargas	257 478	261 416	-1,51	107
Gordes	626 080	551 385	13,55	285
Goult	177 280	180 703	-1,89	184
Isle-sur-la-Sorgue	1 341 821	1 125 442	19,23	94
Joucas	74 091	75 881	-2,36	197
Lacoste	84 851	79 810	6,32	180
Lagnes	143 920	140 244	2,62	124
Le Thor	550 304	453 796	21,27	121
Les Beaumettes	52 141	46 930	11,10	213
Les Taillades	115 954	105 212	10,21	109
Lioux	30 145	31 395	-3,98	151
Maubec	189 015	181 865	3,93	134
Ménerbes	183 638	162 093	13,29	201
Murs	87 681	97 585	-10,15	184
Oppède	153 564	134 392	14,27	165
Robion	285 637	270 110	5,75	114
Roussillon	196 189	193 224	1,53	165
Saumane de Vaucluse	114 609	100 621	13,90	216
Saint-Pantaléon	17 296	14 510	19,20	133
Saint-Saturnin-lès-Apt	344 439	326 373	5,54	136
Velleron	168 155	162 796	3,29	109
Villars	50 489	51 308	-1,60	99
TOTAL m3	7 888 934	7 284 946	-	-

Ratio de facturation et volumes non facturés

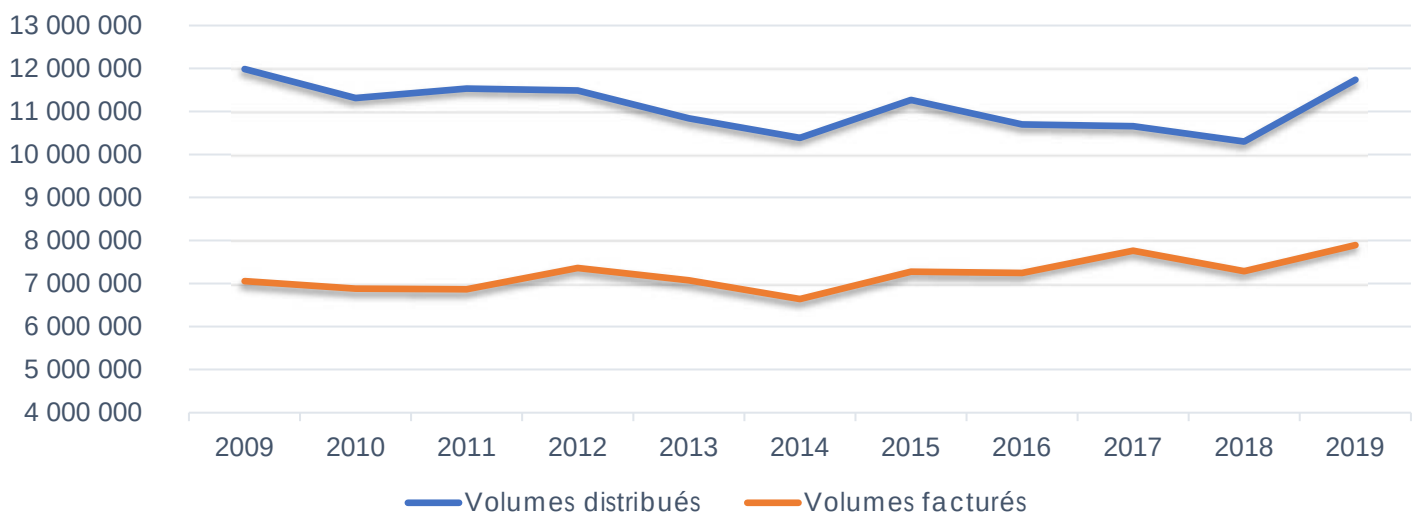
Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical se dégrade en 2019.

Il est en baisse sur l'ensemble des services et avoisine les valeurs obtenues en 2016.

Il s'établit, pour l'ensemble du réseau, à **67,2% en 2019** contre 70,7 % l'année précédente.

	2015	2016	2017	2018	2019
Bas service	59,00 %	67,50 %	74,90 %	69,24 %	67,2 %
Haut service	69,1%	66,00 %	70,20 %	70,94 %	65.5 %
Châteauneuf-de-Gadagne	84,1 %	92,00 %	81,40 %	97,33 %	96,3 %
Tous Services	64,6 %	67,7 %	72,8 %	70,7 %	67,2 %

Evolution des volumes distribués et des volumes facturés 2009-2019 en m³



Les volumes consommés autorisés mais non facturés

Bien que cela soit sans incidence sur le ratio de facturation, le délégataire s'attache, depuis plusieurs années, à améliorer sa connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire se peut, les **volumes qui ne sont pas facturés mais dont**

l'usage est autorisé. Ces volumes s'élèvent à **96 525 m³** en 2019 contre 103 048 m³ en 2018.

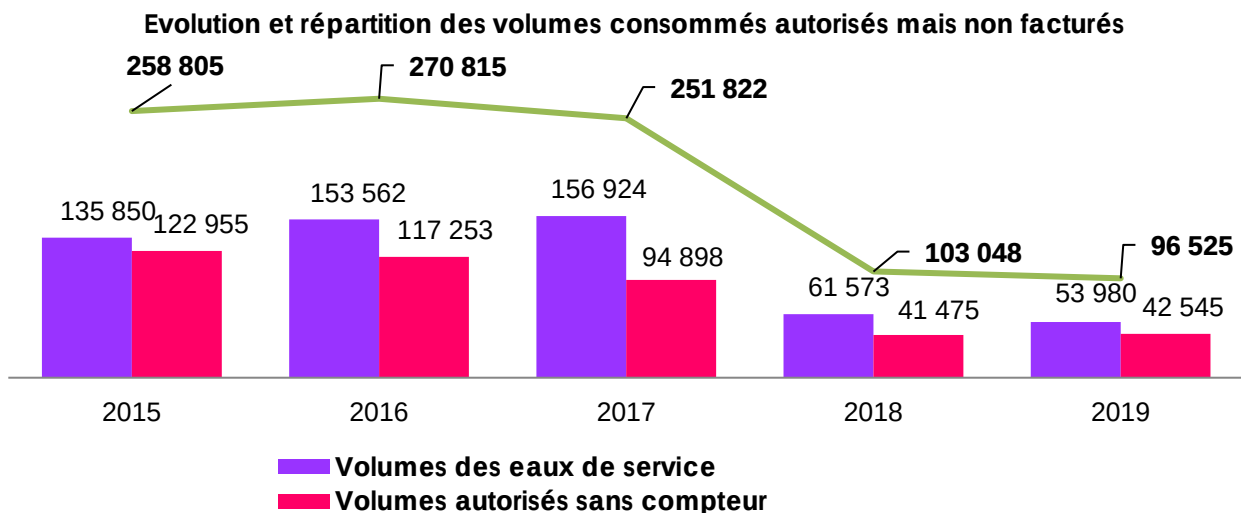
Cette démarche, qui ne peut que reposer sur des estimations, s'inscrit dans l'objectif de réduction des pertes d'eau et d'amélioration du rendement de réseau.

En effet, ce dernier indicateur intègre dans son calcul les volumes non facturés mais comptabilisés que sont les « eaux de service » et les volumes autorisés sans compteur.

Dans le nouveau contrat de concession, il a été demandé au délégataire d'estimer ces volumes conformément aux préconisations

officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une baisse de 60% de ces volumes entre 2017 et 2018 et donc impacté directement le rendement.



Les dégrèvements sur factures d'eau

Le Syndicat et SUEZ attribuent solidairement des dégrèvements sur factures d'eau dans diverses hypothèses.

Dès 1996, le Syndicat avait mis en place une procédure gracieuse permettant de soulager la facturation de l'usager en cas de fuites sur le réseau privatif des abonnés.

Les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite **loi Warsmann**, et de son décret d'application du 24 septembre 2012 sont venues substituer à ce dispositif un nouveau cadre légal en matière de facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'une résidence principale en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité étendre le bénéfice du droit à l'écèlement de facture et à l'information en cas de consommation

anormale aux **abonnés professionnels, dans des conditions plus restrictives que celles des particuliers.**

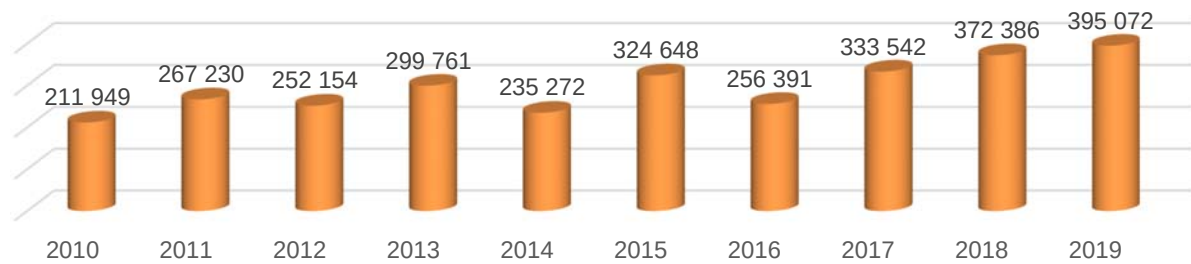
En outre, le Syndicat accorde **des « avoirs techniques »** pour les consommations d'eau inhabituelles, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat.

De même, certains abonnés, dont la situation ne relève d'aucun de ces dispositifs, ont pu bénéficier de **remises gracieuses** sur la facturation de l'eau.

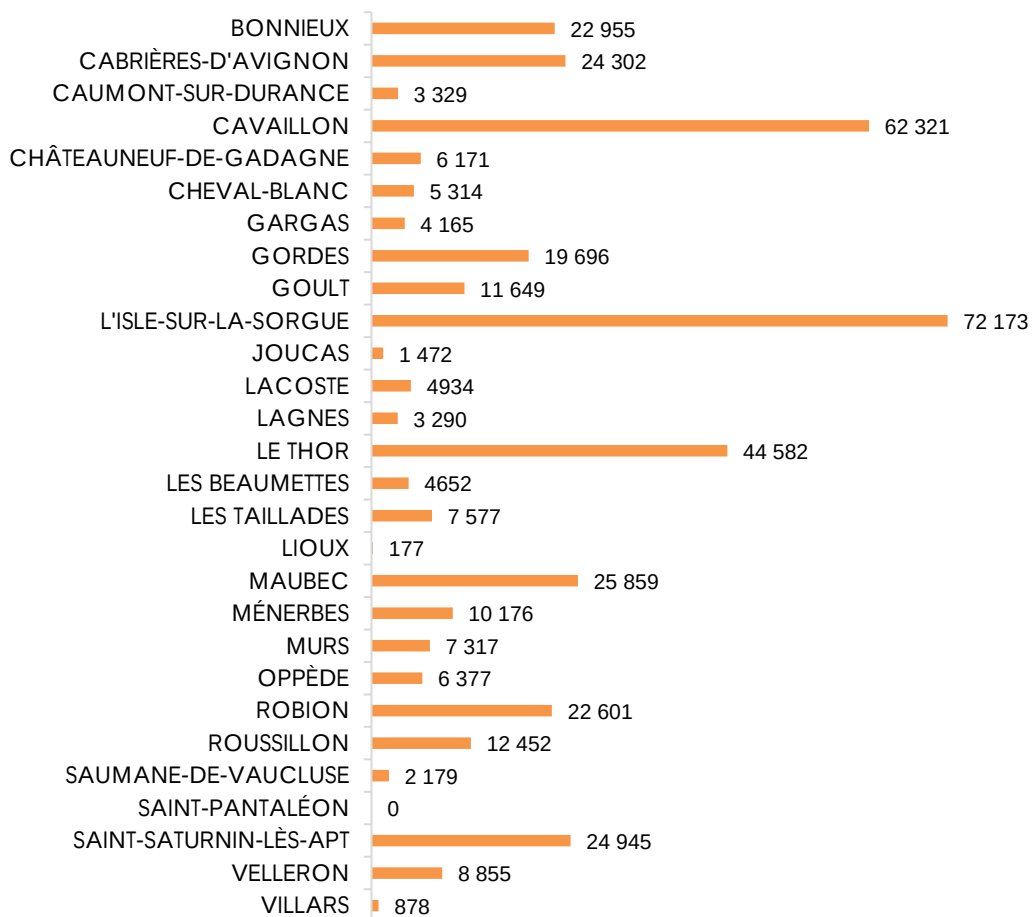
Le volume global d'eau solidairement écèlement **augmente de 6 % en 2019**. Il s'élève à **395 072 m³**, dont 19 226 m³ pour les avoirs techniques, 8 017 m³ pour les écèlements professionnels et 6 549 m³ au titre des remises gracieuses.

Les 361 280 m³ restants correspondent au dispositif de la loi Warsmann.

Evolution des volumes d'eau écriétés par le Syndicat et l'exploitant



Répartition des volumes dégrevés par commune



La vente d'eau en gros

Depuis l'adhésion du Grand Avignon au Syndicat en 2007 par le biais du mécanisme de représentation-substitution pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, seule

demeure aujourd'hui la fourniture d'eau en gros à la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour l'alimentation de la Ville d'Apt.

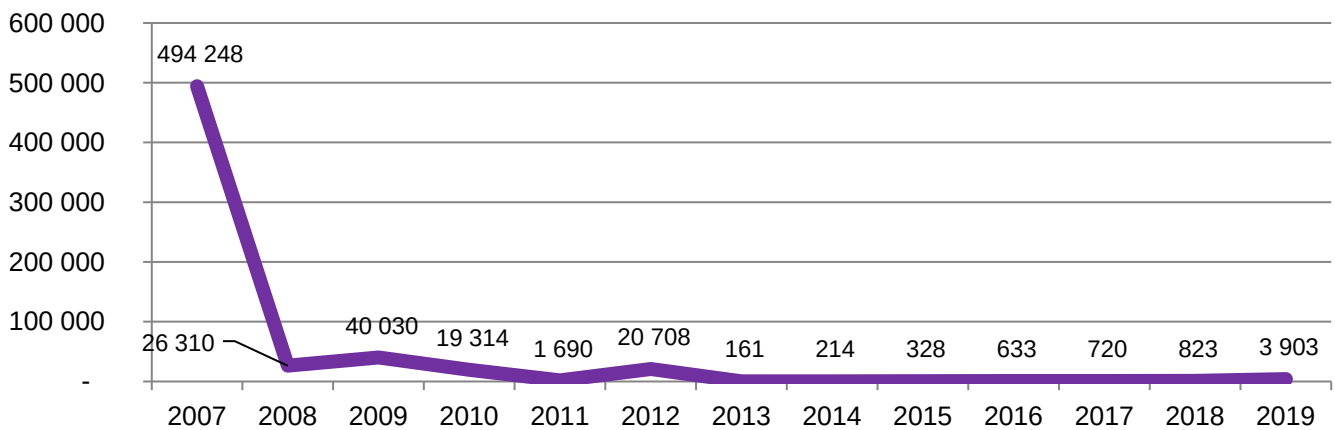
La convention a été renégociée en 2018 avec la CCPAL.

Outre les quelques abonnés du Syndicat résidant sur le secteur « Mauragne » de la commune d'Apt, qui ont été « restitués » à la Communauté de communes et compte tenu

de la mise en service en mars 2006 du forage du Fangas, la vente d'eau en gros a principalement un usage de secours.

Le volume d'eau vendu en gros s'élève en 2019 à **3 903 m³** contre 823 m³ en 2018.

Evolution des volumes vendus en gros



Bien que l'**interconnexion** avec le réseau de la commune de **Fontaine-de-Vaucluse** ait été réalisée en 2019, le fonctionnement de celle-ci nécessitait que la commune procède à des

travaux sur son réseau. Ceux-ci n'ont été exécutés qu'en 2020 et il n'y a donc pas eu de vente en gros à Fontaine-de-Vaucluse en 2019.

LA REDUCTION DES PERTES D'EAU :

La délégation de service public à SUEZ pour la période 2008-2018, avait fait de la réduction des pertes d'eau un objectif majeur du contrat. Le délégataire s'était ainsi engagé à résorber 1 500 000 m³ de perte sur les dix ans du contrat ; objectif décomposé en paliers annuels assorti de pénalités en cas de non réalisation.

A noter que ce volume se calculait hors service de Châteauneuf-de-Gadagne qui avait intégré le contrat 4 ans avant son échéance.

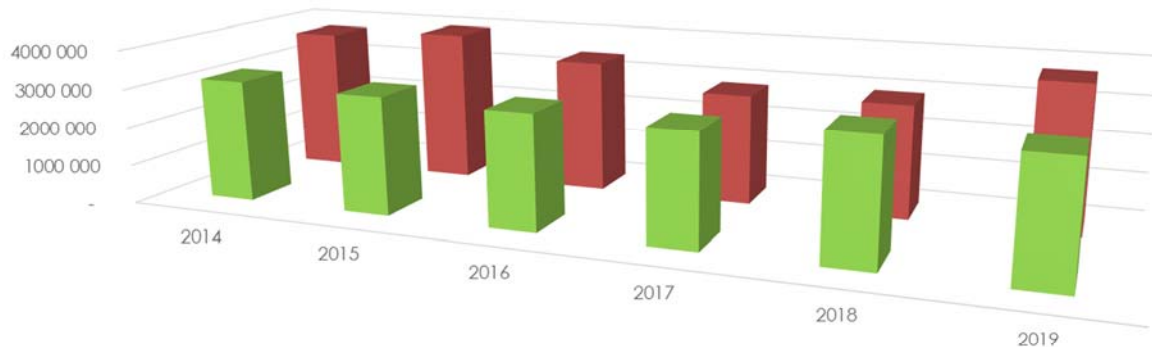
Si les paliers annuels n'avaient jamais pu être atteints par le délégataire jusqu'en 2016, les actions qu'il a engagées en matière

d'amélioration du rendement de réseau lui ont permis de réduire les volumes de pertes en eau de près de 2 000 000 m³ sur 10 ans.

Le contrat de concession 2018-2028 a redéfini de nouveaux objectifs en la matière. Ainsi, le délégataire s'est engagé sur un objectif de réduction des pertes d'eau de **1 411 000 m³** sur la durée du contrat.

En 2019, le volume des pertes d'eau est supérieur à celui de l'année précédente (+ 28% soit 820 451 m³) et **l'objectif annuel contractuel non atteint avec pour conséquence l'application des clauses de pénalités prévues par le contrat.**

Volume annuel maximum des pertes en eau en m³



■ Objectif ■ Réalisé

Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de cette politique incitative, un certain nombre de mesures techniques d'accompagnement sont mises en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

C'est ainsi que **la sectorisation de l'ensemble du réseau de distribution**, par la mise en place

d'appareils de mesure de débits permanents, est effective depuis fin 2011.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits de nuit par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites ont été renforcés en 2014 par le déploiement par le Syndicat, sur les communes les plus urbaines du Bas service d'une sectorisation complémentaire, avec financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2015 un programme de sectorisation a été élaboré dont les travaux ont débuté fin 2016 et ont été achevés en 2017, suivi en 2018 par un nouveau programme consistant à la pose de **débitmètres sur les réservoirs stratégiques** du réseau.

En parallèle, le délégataire a mis en place un outil de gestion intelligent pour le suivi et l'analyse des débits de nuit de l'ensemble de ces secteurs via AQUADVANCED®.

Depuis 2009, SUEZ a développé le système « **AVERTIR** » sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue qui permet, grâce à 140 **capteurs acoustiques** (prélocalisateurs), une écoute permanente de 150 km de réseau. Le délégataire redéploie, en tant que de besoin, ce dispositif sur de nouveaux secteurs de ces communes.

Par ailleurs, une technique innovante de recherche de fuite au gaz traceur permet la

détection de fuite et SUEZ s'est engagé à réaliser de la recherche de fuites sur un linéaire de 1 315 km/an en moyenne.

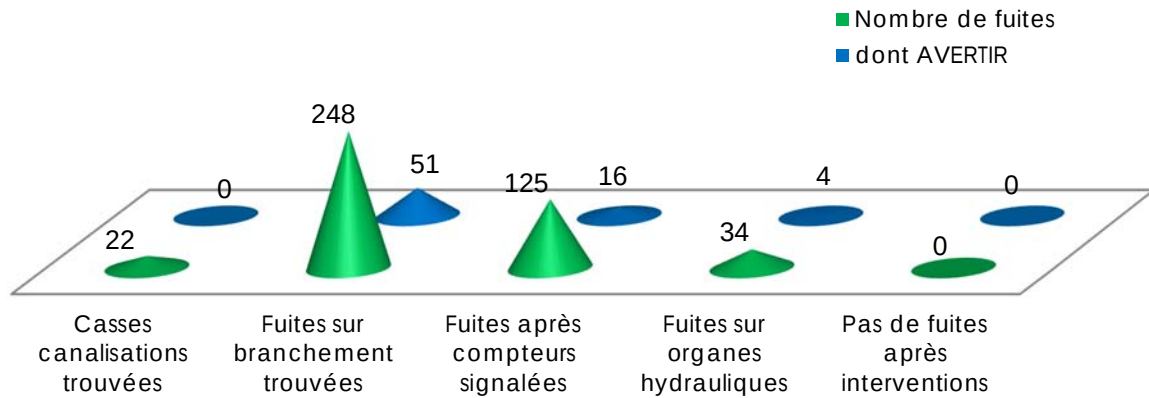
Dans le nouveau contrat de concession des engagements supplémentaires ont été pris :

- le Syndicat a acheté et mis à la disposition de l'exploitant **95 prélocalisateurs de fuites supplémentaires** qui sont d'ores et déjà opérationnels. C'est donc désormais 235 prélocalisateurs qui sont en service sur les communes de Le Thor, Caumont-sur-Durance, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ;
- SUEZ doit atteindre un objectif de **renouvellement de 600 branchements par an** ;
- le Syndicat et SUEZ se sont engagés à travailler conjointement sur un **programme de réduction de pression** dont les investissements seront portés par le Syndicat. Après réalisation des études sur les secteurs de Cavaillon la première tranche des travaux a été réalisée ;
- enfin, le Syndicat a fait le choix ambitieux et novateur de déployer la **télérelève des compteurs sur l'ensemble du périmètre syndical** sur une période de trois ans 2018-2021.

Le bilan des campagnes de recherche de fuites

Le bilan des recherches de fuites sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2019 à **429 fuites** trouvées, **dont 71 au titre du dispositif « AVERTIR »** pour 1 429 km de réseau inspectés soit l'équivalence d'une couverture quasi-complète du réseau.

Le nombre de fuites trouvées, qui avait plus que doublé de 2015 (204 fuites) à 2016 (412 fuites), se maintient depuis 2017, **58 % d'entre elles sont des fuites sur branchements**.

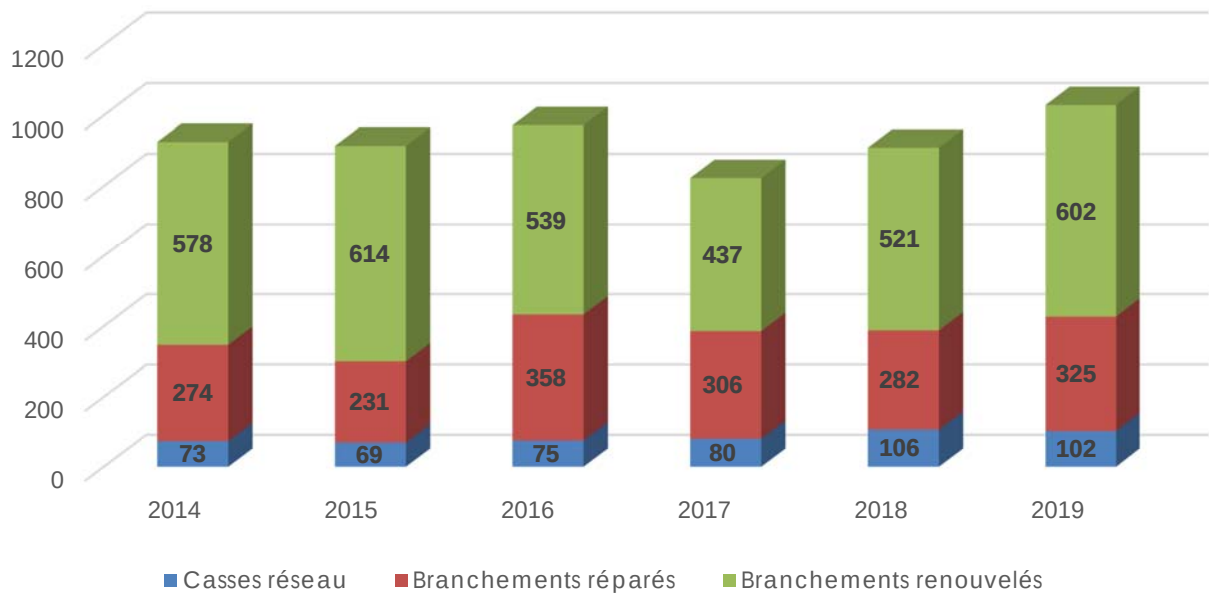


Le bilan des réparations de fuites

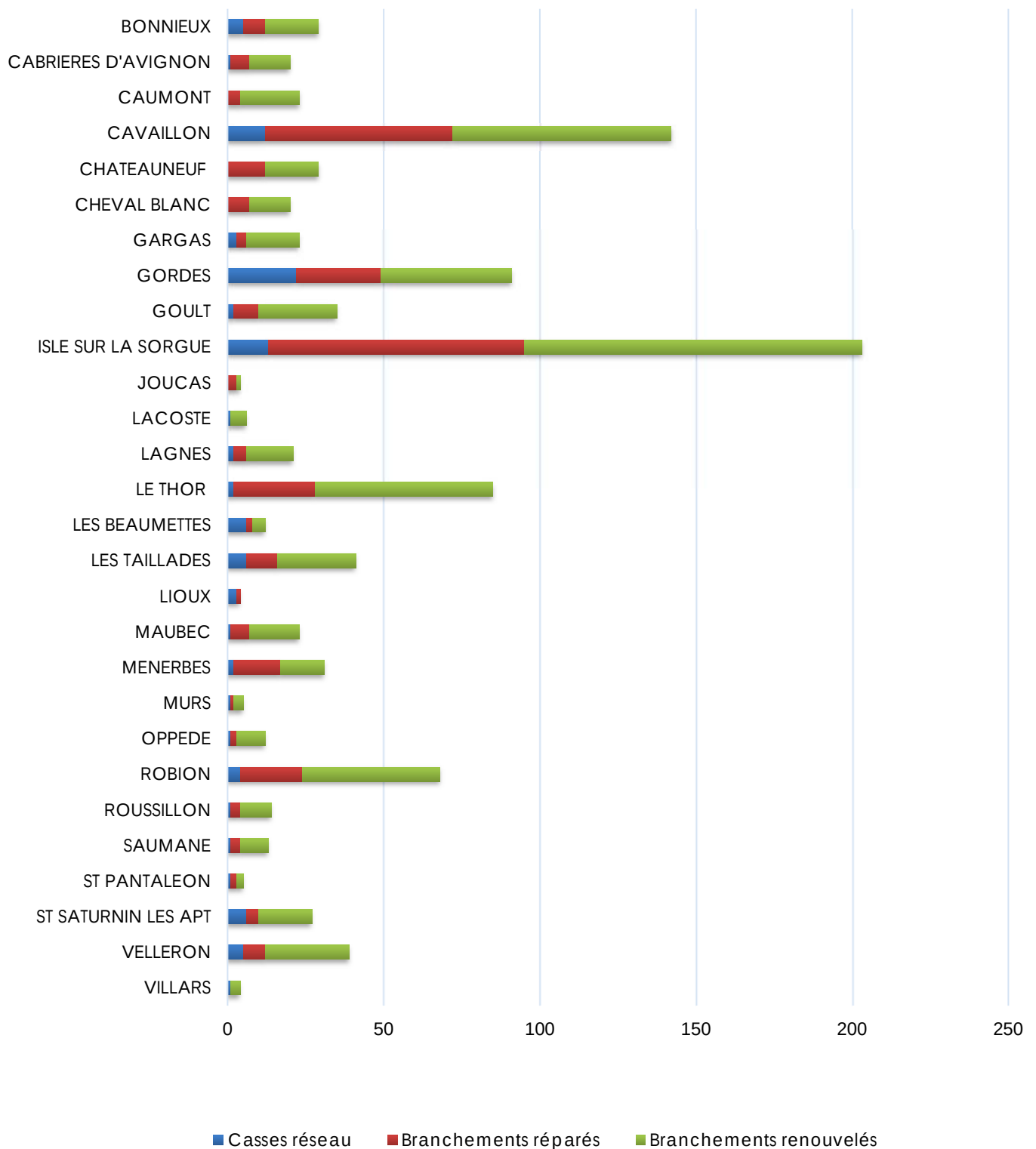
Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant est en augmentation avec **1029 interventions** contre 909 en 2018.

L'engagement contractuel minimum de 600 branchements renouvelés en 2019 est atteint.

Nature des réparations de fuites 2019



Répartition des fuites par commune et par nature



La lutte contre les fraudes

L'exploitant a poursuivi ses efforts en matière de recherche de fraudes, qui constitue un axe

complémentaire de réduction des pertes d'eau. Deux cas ont été constatés en 2019.

LE PRIX

Plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau ne comprend pas seulement le coût de la production et de la distribution d'eau au robinet des consommateurs. Elle couvre également et pour plus de la moitié, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et qui ne relèvent pas du Syndicat Durance-Ventoux.

Elle se décompose en quatre parties :

La part « eau potable ». Ce service assuré par le Syndicat et son délégataire comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les contrôles de qualité et le service client ;

La part « assainissement ». Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel relève des collectivités compétentes en matière d'assainissement.

La part « redevances ». Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.

L'Agence de l'Eau subventionne également, grâce à ces redevances, les collectivités et industriels en équipements de dépollution des eaux usées.

La part « TVA », au taux de 5,5 % qui relève de l'Etat.

Le Syndicat Durance-Ventoux applique un prix identique sur les 28 communes de son périmètre historique.

Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, et plus récemment son délégataire, ont opté pour des tarifs de vente d'eau de type binôme, c'est-à-dire qu'ils comprennent une part fixe annuelle (abonnement), proportionnelle au diamètre de compteur pour la seule part du délégataire depuis le 1^{er} janvier 2014, et une part proportionnelle liée à la consommation annuelle, qui se décline en 2 tranches.

Une **première tranche** pour les consommations de 0 à 60 m³ par semestre, qui correspond au besoin essentiel d'une famille de 4 personnes.

Une **seconde tranche** pour les consommations supérieures à 60 m³ par semestre pour les plus gros consommateurs, dite « tranche de confort ».

Tarifs usagers et industriels au 31/12/2019

Nature	Syndicat	SUEZ
Abonnement semestriel (compteur 15 mm)	9,50 €	14,23 €
Consommation (prix au m³) :		
de 0 à 60 m ³ /semestre	0,4060 €	0,4264 €
au-delà de 60 m ³ /semestre	0,8120 €	0,6865 €

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service. Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau.

Au 31 décembre 2019, les frais d'accès au service, sans déplacement, s'élèvent à 65,09 € HT (63,00 € H.T. en 2018).

Taxes et redevances au 31/12/2019

	Prix au m ³
Préservation des ressources en eau	0,0570 €
Lutte contre la pollution	0,27 €
T.V.A.	5,5 %

Tarifs vente en gros au 31/12/2019 - Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle	19 €	1 081,14 €
Consommation (prix au m3) :		
Mauragne		
de 0 à 60 m3/semestre	0,4060 €	0,4264 €
au-delà de 60 m3/semestre	0,8120 €	0,6865 €
Le Chêne		
	0,6090 €	0,3616 €

Tarifs vente en gros au 31/12/2019 – Fontaine-de-Vaucluse

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle	960,50 €	432,13 €
Consommation (prix au m3) :	0,6090 €	0,3616 €

L'évolution de la facture

Pour une consommation de 120 m³, la facture annuelle a augmenté de **1,54 %**, passant de **239,01 € au 1^{er} janvier 2019 à 242,70 au 1^{er} janvier 2020**.

Cette augmentation, qui ne concerne que la part du délégataire, découle de l'application de la formule de révision annuelle des prix prévue au contrat de concession.

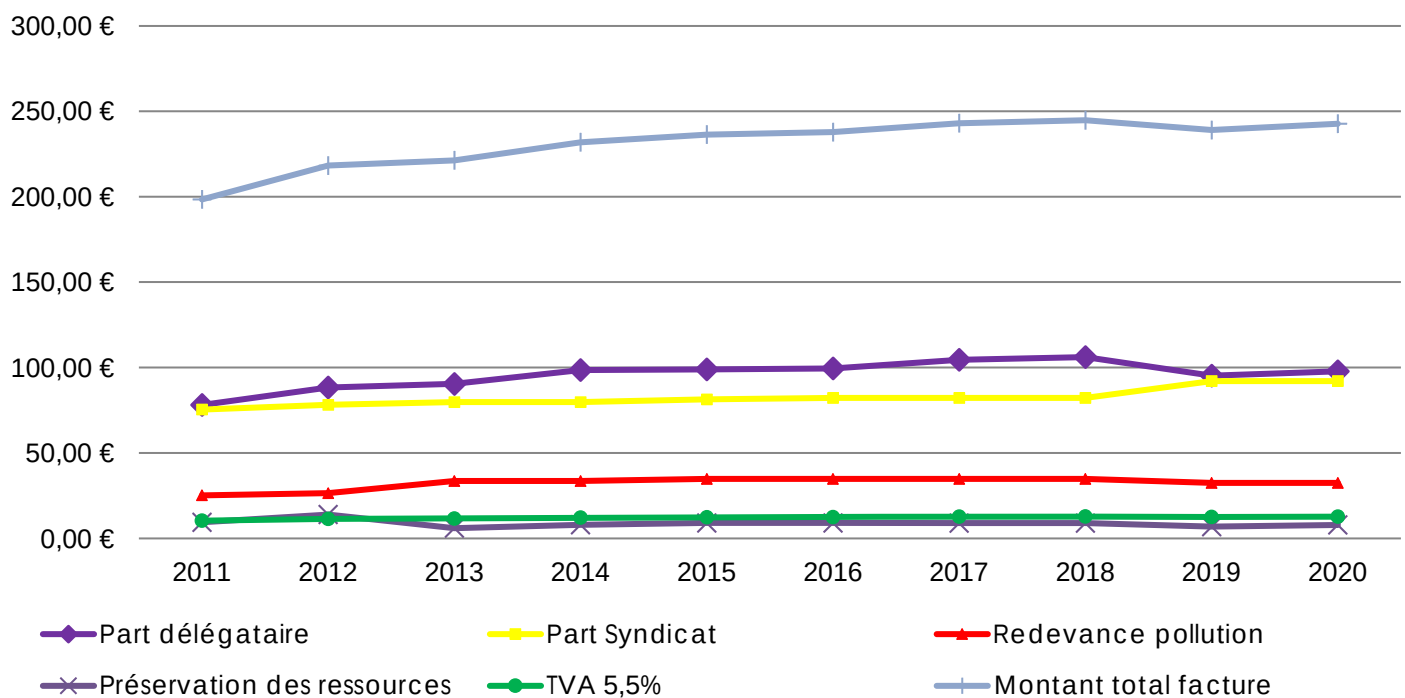
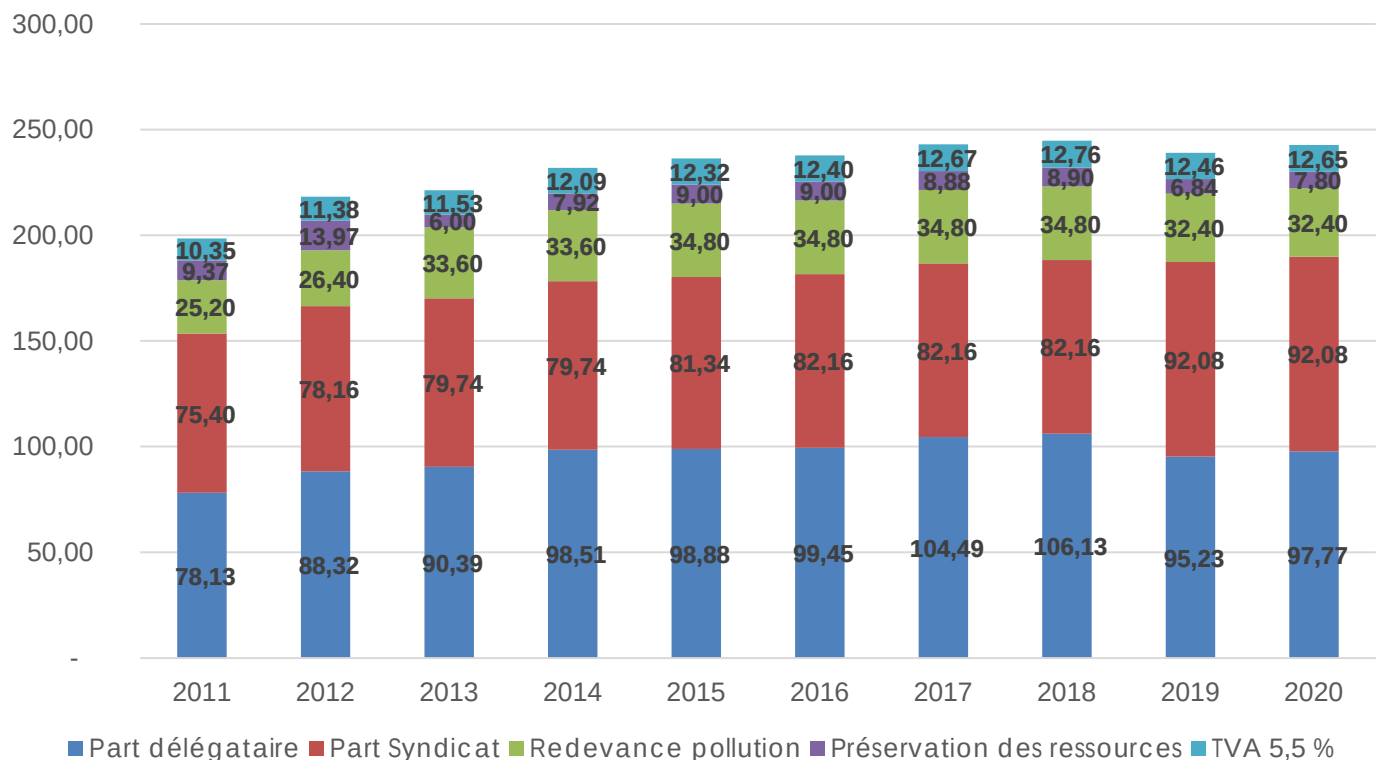
Distribution eau	01.01.2019	01.01.2020	Evolution 01-19/01-20
Part Délégataire			
Abonnement	28,46	29,22	
Consommation (0 à 60m ³)	25,58	26,27	
Consommation (> 60 m ³)	41,19	42,28	
Sous-total 1	95,23	97,77	2,66 %
Part Collectivité			
Abonnement	19,00	19,00	
Consommation (0 à 60 m ³)	24,36	24,36	
Consommation (> 60 m ³)	48,72	48,72	
Sous-total 2	92,08	92,08	
Total eau (hors taxes) / an	187,31	189,85	1,35 %
Prix moyen au m ³	1,5610	1,5821	

Redevances			
Préservation ressources	6,84	7,80	
Lutte contre la pollution	32,40	32,40	
Total redevances (hors taxes) / an	39,24	40,20	2,45 %
Prix moyen au m ³	0,3270	0,3350	

Total général (hors TVA) / an	226,55	230,05	1,54 %
Prix moyen au m ³	1,8880	1,9171	
TVA (5,5%)	12,46	12,65	
Total général TTC / an	239,01	242,70	1,54 %
Prix moyen au m ³	1,9918	2,0225	

Comment la facture a-t-elle évolué depuis 2010 ?

Evolution comparée de la facture et de ses composantes 2011-2020



La part correspondant au service public de distribution, c'est-à-dire celle du Syndicat Durance-Ventoux et de son délégataire, a

augmenté de 26 % au cours des dix dernières années. Des deux composantes de ce prix, la part revenant au Syndicat est celle qui connaît

l'augmentation la plus modérée (23 % contre 28 % pour le délégataire).

Cette augmentation est la résultante de diverses évolutions successives, à savoir :

- *La modification de la structure tarifaire de la surtaxe syndicale entre 2007 et 2008 ; la première tranche de facturation s'appliquant depuis aux consommations jusqu'à 60 m³/semestre au lieu de 100 m³/an ;*
- *L'alignement de la structure tarifaire du délégataire sur celle du Syndicat dans le contrat entré en vigueur le 1^{er} mars 2008,*

avec la mise en place des deux tranches de facturation, inexistantes auparavant ;

- *Les évolutions contractuelles dans le cadre des avenants négociés avec l'exploitant sur la période 2008-2018 ;*
- *L'entrée en vigueur de la grille tarifaire du nouveau contrat de concession en mars 2018.*
- *L'application annuelle de la formule contractuelle de révision des prix.*

La part « taxes et redevances », progresse, quant à elle de 17 % sur la même période.

Comment se décompose la facture ?

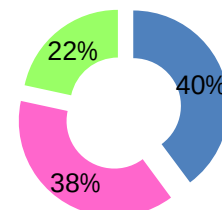
*Dans un esprit de maîtrise du prix du service de l'eau et pour répondre à l'objectif « d'une meilleure utilisation de la ressource par les usagers », au sens de la loi n° 2006-1772 du 30 Septembre 2006 relative à l'eau et les milieux aquatiques, l'arrêté du 6 Août 2007 limite, à compter du 1^{er} janvier 2012, le poids de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé à moins de 30 %, pour une consommation de référence de 120 m³. **L'abonnement représente 20,96 % de la facture de référence au 1^{er} janvier 2020.***

L'eau paye l'eau

Le financement du service public de l'eau potable est exclusivement assuré par l'usager ; c'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le Syndicat Durance-

Décomposition de la facture annuelle au 1^{er} janvier 2020

- Part délégataire
- Part Syndicat
- Redevances et TVA



Ventoux ne perçoit aucune participation des collectivités membres. L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

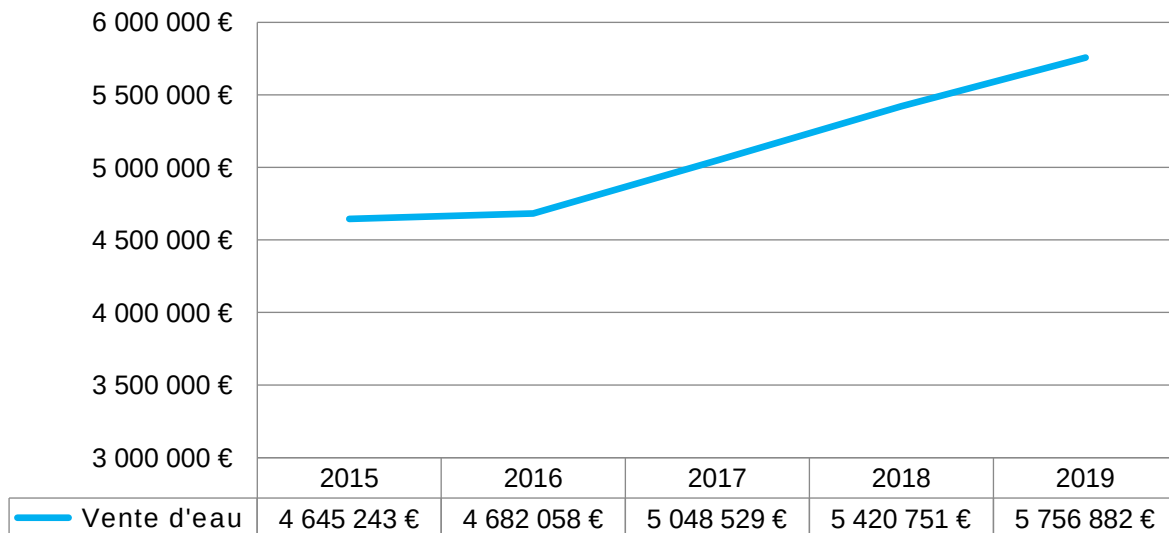
Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des offres de concours versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements ainsi que de subventions du

Département de Vaucluse ou de l'Agence de l'Eau.

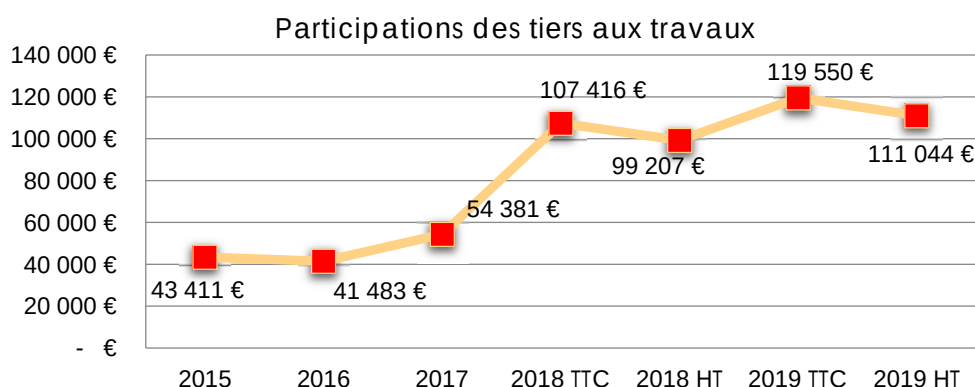
Ces recettes s'élèvent à **5 965 964 €**. Elles **proviennent à 97 % de la vente d'eau**.

Produit de la vente d'eau



L'augmentation du produit de la vente d'eau (+6%) s'explique par la hausse de la consommation (+ 8%). Le produit annuel

moyen encaissé sur les 5 dernières années est de 5 110 692 €.



L'impact de la refonte de la politique syndicale en matière d'extension de réseau public et la desserte correcte des zones constructibles sur les recettes liées aux participations des tiers aux

travaux, s'était stabilisé en 2017. Elles sont en légère augmentation en 2018 et 2019 en raison de la réalisation du programme 2018 d'extensions de réseau.

Les investissements

Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.

Sur 6 643 079 € HT de dépenses d'équipement en 2019 (4 088 868 € HT en 2018) 3 570 511 € HT ont été consacrés aux travaux d'extension, de

renouvellement et de renforcement de réseau (voir tableau de ventilation par commune ci-après).

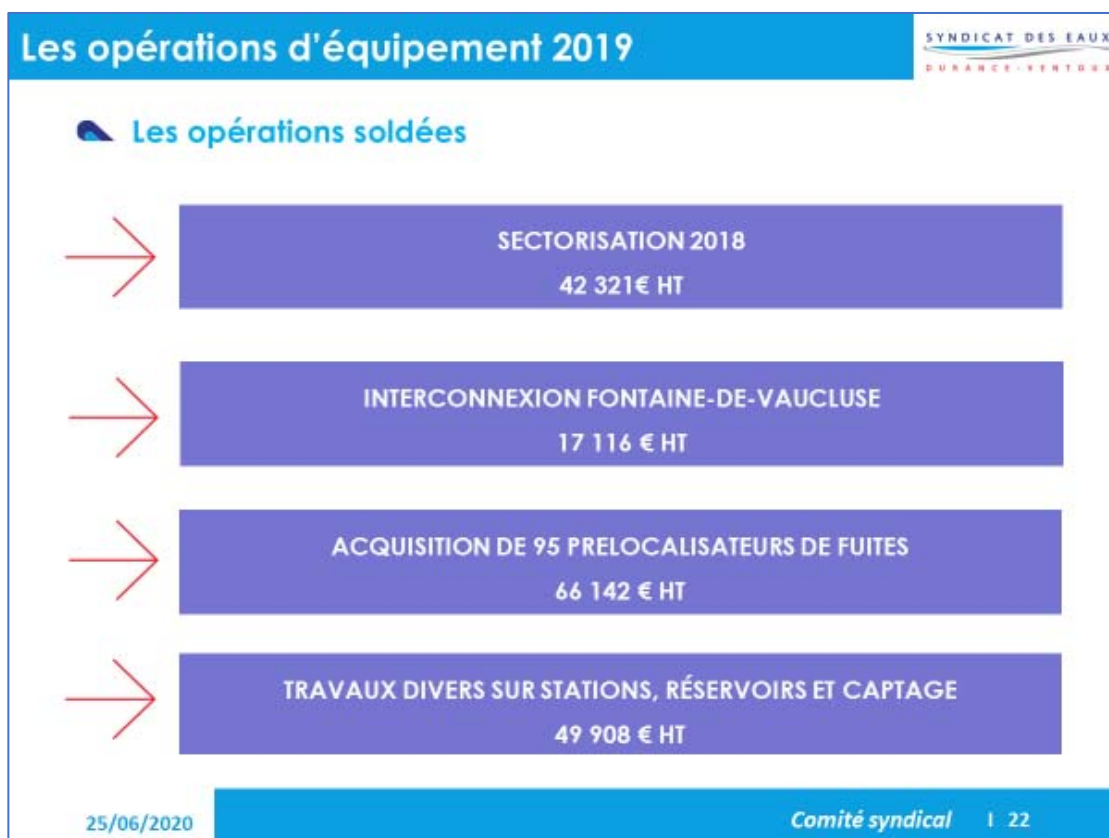
Commune	Montant € HT	Commune	Montant € HT
Bonnieux	34 115 €	L'Isle-sur-la-Sorgue	379 920 €
Cabrières d'Avignon	161 701 €	Lioux	165 517 €
Caumont	163 553 €	Maubec	20 032 €
Cavaillon	924 418 €	Murs	129 539 €
Châteauneuf-de-Gadagne	31 046 €	Oppède	116 669 €
Gordes	254 820 €	Roussillon	100 913 €
Lacoste	382 665 €	Saumane-de-Vaucluse	39 154 €
Le Thor	493 754 €	Saint-Saturnin-lès-Apt	61 119 €
Les Taillades	9 862 €	Velleron	101 712 €

Les frais de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de ces investissements s'élèvent à 173 891 € (maîtrise d'œuvre externe et valorisation de la maîtrise d'œuvre interne).

Le montant des crédits de report (RAR) sur le budget 2020 (programmes d'investissements

engagés comptablement mais non terminés au 31 décembre 2019) est, quant à lui, de 2 151 205,79 €.

La dotation aux amortissements s'élevant elle, pour l'exercice 2019, à 3 098 265,13 €.

Les opérations d'équipement spécifiques :

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUX

Les principales opérations démarrées ou poursuivies



CHEVAL-BLANC / STATION DES ISCLES - AMÉNAGEMENT DES ABORDS
1 430 € HT (4 030 € HT RAR + 130 970 € HT BP 2020)



SAUMANE – RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE POMPAGE
41 818 € (4 575 € HT RAR + 5 425 BP 2020)



LE THOR – MAILLAGE OUEST DECHETTERIE
(26 004 € HT RAR + 108 596 € HT BP 2020)

25/06/2020

Comité syndical | 24

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUX

Les investissements liés au nouveau contrat de concession

TÉLÉRELÈVE
ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET COMPTEURS EQUIPÉS
1 420 820 € HT (400 000 € HT RAR + 1 000 000 € HT BP 2020)

Avancement au 31 mars 2020

Installation des compteurs / émetteurs : 37 520 compteurs changés ou équipés (68,6 % du parc)

CHEVAL-BLANC	99 %
LES TAILLADES	99 %
ROBION	98 %
MAUBEC	99 %
OPPEDE	97 %
CAUMONT	98 %
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	98 %
MENERBES	98 %
LACOSTE	95 %
BONNIEUX	96 %
GOULT	95 %
LES BEAUMETTES	92 %

Activation du
service alerte
fuite pour les
abonnés

SAINT PANTALEON	96 %
VELLÉRON	98 %
LE THOR	100 %
CAVAILLON	73 %
GORGES	96 %
SAUMANE	97 %
LAGNES	97 %
CABRIERES D'AVIGNON	98 %
ROUSSILLON	96 %
GARGAS	96 %
L'ISLE SUR LA SORGUE	11 %

Installation des récepteurs : 44 récepteurs sur 68 sont posés, 8 sont en cours d'instruction

25/06/2020

Comité syndical | 1

Les opérations d'équipement 2019



Les investissements liés au nouveau contrat de concession

PROGRAMME DE REDUCTION DE PRESSION
 27 117 € HT (500 000 € HT BP 2020)

Avancement au 1er juin 2020

1^{er} secteur : Cavaillon - Les Ratacans : réducteur posé en 2019

2^{ème} secteur : Cavaillon – Cheval-Blanc :

- >> marché de travaux attribué au groupement d'entreprise SADE / GUIGUES en janvier 2020
- >> tranche ferme (installation de 3 réducteurs sur Cheval-Blanc) réalisée
- >> tranche conditionnelle (installation de 7 réducteurs sur Cavaillon) à réaliser d'ici fin 2020

3^{ème} secteur : L'Isle-sur-la-Sorgue – Le Thor :

- >> étude de faisabilité faite : lancement de la procédure de marché public d'ici fin 2020 pour une réalisation en 2021

25/06/2020
Comité syndical | 26

La dette de la collectivité

L'endettement du Syndicat Durance-Ventoux s'établit comme suit au 31 décembre 2019 :

	2019
Encours de la dette au 31/12/2019	1 200 074 €
Annuités payées en 2019	1 152 569 €
dont	55 853 €
Intérêts	
Capital	1 096 716 €

En 2019, le Syndicat a négocié un réaménagement de la dette avec le Crédit Agricole : remboursement anticipé d'1 million € avec passage en taux fixe sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Ce désendettement partiel anticipé a été réalisé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau

contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève).

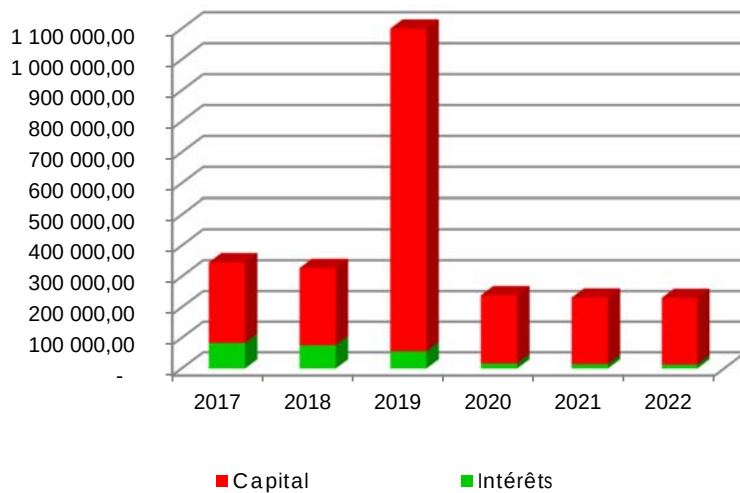
Le taux d'intérêts a été négocié à 0,49 %. Les frais et intérêts cumulés s'élèveront à 12 516 € pour la durée restant à courir.

La durée d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an. Il s'agit d'une durée théorique pour rembourser la dette si la collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service à ce remboursement.

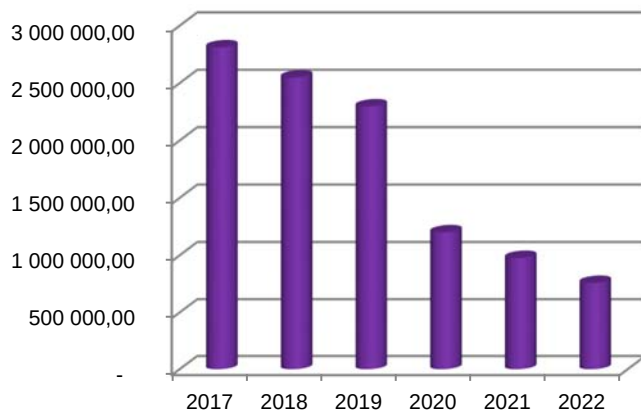
Le niveau d'endettement moyen des services d'eau potable en France est de 3,2 ans (source : étude BIPE 2019 ; Les services publics

d'eau et d'assainissement en France). L'encours de la dette du Syndicat est de **23 € par abonné**.

Annuité de l'emprunt



Capital restant dû au 31/12/2019



LA QUALITE DU SERVICE

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des

préoccupations du Syndicat Durance-Ventoux.

La qualité de l'eau

En 2019, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être excellente.

L'eau brute, qui provient des nappes alluviales de la Durance et de la plaine des Sorgues, est, dès son prélèvement, de bonne qualité.

A noter que depuis 2010 la ressource alimentant la commune de Châteauneuf-de-Gadagne continue à faire l'objet d'une surveillance particulière suite à la

contamination à l'Ethyl Tertio Butyl Ether (E.T.B.E.) survenue en 2009.

Cette qualité est renforcée par l'utilisation d'une filière de traitement adaptée et garantie par des captages protégés.

Par ailleurs, comme tout produit alimentaire, l'eau est placée sous haute surveillance et fait l'objet de contrôles rigoureux.

Une filière de traitement adaptée

Pour garantir cette qualité, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de productions de Cavaillon et de Cheval-Blanc, qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

L'eau brute est désinfectée au chlore gazeux.

Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompé puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Le système de report de mesure du taux de chlore, en continu vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une éventuelle gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois ordres.

Le **périmètre immédiat**, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.

Le **périmètre rapproché**, qui fait l'objet de restrictions d'usage incompatibles avec l'activité de captage.

Le **périmètre éloigné**, qui peut aussi faire l'objet de restriction d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource. Les quatre zones de captage du Syndicat sont dotées de leurs périmètres de protection.

La qualité de l'eau sous contrôle

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs.

Le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

La surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical.

La qualité de l'eau est ainsi appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

L'ARS élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue. Cette synthèse est adressée une fois par an aux abonnés du Syndicat Durance-Ventoux, par une note jointe à la facture.

En 2019, le nombre total d'analyses réalisées est de 609, soit 1,7 analyses par jour.

Contrôle sanitaire – ARS				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	6	-	6	-
Unités de production	28	-	28	-
Unités de distribution	157	-	156	-
TOTAL	191		190	-
TAUX DE CONFORMITE	100 %		100 %	

Autosurveillance – SUEZ				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	16	-	1	-
Unités de production	43	-	1	-
Unités de distribution	93		74	
TOTAL	152	-	76	-
TAUX DE CONFORMITE	100 %		100 %	

Sur l'ensemble du périmètre syndical, 6 analyses hors référence ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau (ex. : température, turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, ...).

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie...) ne sont pas tous résolus.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux

normes, résulte des caractéristiques géologiques des aquifères dans lesquels elle est prélevée.

Enfin, pour éviter tout problème de qualité lors de la mise en service de nouvelles canalisations, des **analyses bactériologiques** sont **réalisées par le Syndicat** avant leur raccordement ; les prélèvements sont effectués par les agents du Syndicat et analysés par le Laboratoire Tétrabio à Coustellet ou Enixus à Martigues. En 2019, **107 analyses** ont été réalisées dans ce cadre.

La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, le Syndicat Durance-Ventoux a contractualisé, dans la convention de délégation de service public de 2018-2028 un certain nombre d'engagements, sous forme

d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par l'exploitant. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Les indicateurs contractuels

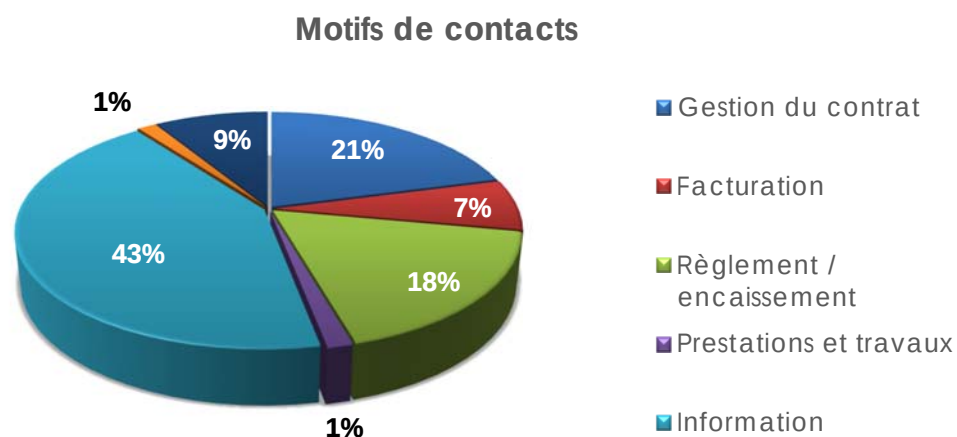
Ils visent particulièrement à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés.

D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

Indicateurs de qualité (hors indicateurs réglementaires)	2016	2017	2018	2019
Taux de réponses au courrier dans les 5 jours calendaires	91,3 %	79,2 %	71%	82 %
Taux de prise d'appels	79,7 %	77,5 %	87 %	85 %
Taux de réalisation des branchements neufs dans les 30 jours	56 %	58 %	39 %	24%
Délai moyen de réalisation des branchements neufs	39,3 j.	39 j.	44 j.	48 j.
Taux de branchements ouverts dans les 48 heures	88 %	85,5%	85,89 %	81,02%
Nombre d'échéanciers accordés	1 024	1 436	1 106	1072
Taux d'abonnés mensualisés	40 %	43 %	44 %	46 %

Les contacts clientèle et réclamations

37 628 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2019.

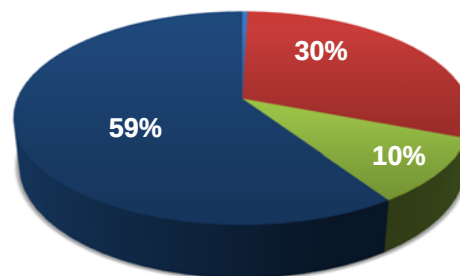


Ces 37 628 contacts ont donné lieu à **40 434 demandes** (un même abonné pouvant saisir l'exploitant plusieurs fois pour la même

demande) dont **5 357 réclamations**, en hausse de 13 %. **Les réclamations écrites** des usagers du service, qui constituent un indicateur

réglementaire, s'établissent à **10,03 %** contre 9,8 % en 2019.

Nature des réclamations



■ Facturation ■ Règlement / encaissement ■ Technique Eau

Principaux motifs de contacts	Contacts		dont réclamations	
	Nombres	%	Nombres	%
Gestion du contrat	8 450	21%	24	0%
Facturation	2 830	7%	1 630	30%
Règlement / encaissement	7 133	18%	526	10%
Prestations et travaux	568	1%	0	0%
Information	17 297	43%	0	0%
Relève	581	1%	0	0%
Technique Eau	3 575	9%	3 177	59%
Total	40 434		5 357	

L'accueil client à Cavaillon

Dans le cadre du contrat de délégation de service public 2018-2028 et de leurs engagements en matière de relation à l'usager, le Syndicat et le délégataire proposent depuis le mois de décembre 2018 un nouvel accueil clientèle dédié au service de l'eau, en centre-ville de Cavaillon.

Anciennement adossé aux locaux de l'agence du délégataire basée rue de Provence à Cavaillon, l'accueil clientèle a déménagé **65 rue de la Brèche** en centre-ville de **Cavaillon**.

Maintenir un véritable service public local pour les usagers

Pour une partie de la population, les relations humaines restent irremplaçables pour leurs démarches du quotidien (achats, procédures administratives, demande de conseil, etc.). Selon elle, cette proximité dans la relation permet un service plus rapide, mais aussi plus personnalisé et donc plus adapté. **En Vaucluse, les usagers sont 4 fois plus nombreux que la moyenne nationale à se déplacer dans les accueils clients.** Plus qu'ailleurs, les attentes

de ces usagers portent sur la proximité du service et sur les contacts directs.

Proche des axes de passage et des parkings, le nouvel accueil se situe à 5 min à pieds de la Mairie et à proximité des autres services publics (Poste, Gare, Trésor Public, etc.) ainsi que des banques et autres commerces.

Ce nouvel accueil client est **ouvert 5 jours par semaine** avec les horaires suivants :

Un lieu de services et d'informations

L'accueil client permet aux usagers de rencontrer un chargé de clientèle SUEZ, afin d'exposer leur situation et d'obtenir des conseils et renseignements relatifs au service de l'eau potable. Ils peuvent ainsi demander l'ouverture ou la résiliation d'un branchement, obtenir de l'information sur la facture et son règlement, formaliser une demande d'échéancier ou de mensualisation, ou encore

Lundi, mardi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; Jeudi : de 8h30 à 12h30 – fermé l'après-midi

En 2019, on note une forte fréquentation du nouvel accueil client (4 985 visites en 2019 contre 4 803 en 2018).

une demande de devis pour effectuer un branchement neuf.

C'est également un espace où les usagers peuvent avoir des informations sur la qualité de l'eau, ou sur les aides disponibles pour les aider à limiter le poids des charges liées à l'eau dans leur budget.

Une relation clientèle adaptée à tous les modes de vie

Au moment où ils le souhaitent et quand ils le souhaitent, selon leur disponibilité ou leurs pratiques des moyens de communication actuels, les usagers du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux ont à leur disposition différents moyens pour poser leurs questions ou effectuer leurs démarches relatives au service de l'eau :

Les accueils physiques : un accueil clientèle en centre-ville de Cavaillon ainsi qu'un point d'accueil à L'Isle sur la Sorgue.

Le centre régional de relation clientèle SUEZ basé au Pontet, joignable au numéro suivant : 0977 408 408 et à cette adresse : SUEZ Eau France, 162 allée de Vire Abeille - 84130 LE PONTET

Internet : www.toutsurmoneau.com

Une lettre d'information

Conçue comme un trait d'union entre les abonnés, le Syndicat et l'exploitant, elle est adressée deux fois par an avec la facture

d'eau. Elle traite de sujets d'actualité et de dossiers thématiques permettant de connaître les réalisations du Syndicat et ses projets.

LES ACTIONS DE SOLIDARITE

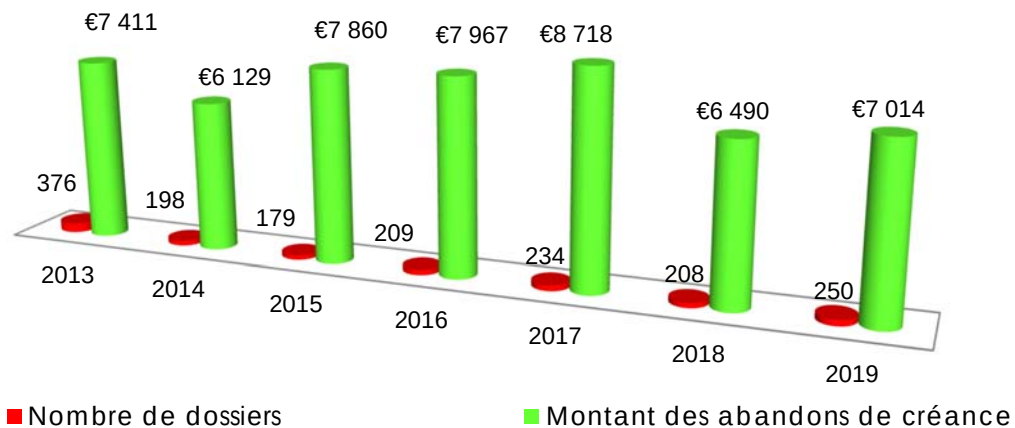
Le fonds de solidarité

Depuis 2000, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif **départemental « charte solidarité »**, qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Sur 282 demandes d'abandons de créance, 250 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à **7 014 €**.

Evolution du dispositif "Charte Solidarité"



Les chèques eau

Le nouveau contrat de concession prévoit dans son article 22-4 que le délégataire mette en place un fonds solidaire sous forme de **chèques eau** pour un montant annuel de **10 000 €**. Par délibération n° 2-2019 en date du

6 février dernier, le Comité Syndical a fixé les modalités de mise en œuvre de ce fonds.

Cette mise en œuvre démarre par une **phase pilote sur deux exercices, 2019 et 2020**. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Répartition de l'enveloppe :

L'enveloppe annuelle de 10 000 € est répartie entre les 28 communes du territoire.

Chacune se voit attribuer une dotation annuelle fixe de **200 €**, complétée d'une part variable calculée au prorata du nombre d'abonnés.

Les dotations sont calculées au 1er janvier de chaque année sur la base du nombre d'abonnés actifs au 31 décembre de l'année N-1. Chaque commune est informée par courrier du montant de l'enveloppe dont elle dispose. En 2019, les communes sont dotées d'une enveloppe cumulée des montants 2018 et 2019.

Cette dotation ne donne pas lieu à des mouvements financiers entre les communes, le Syndicat et l'exploitant. En effet, ce dernier appliquera directement sur sa part les avoirs aux abonnés bénéficiaires.

Pendant la phase pilote (2019/2020), pour chacune des communes, le reliquat de la

dotation annuelle lui restera affecté. Au-delà, à l'occasion du bilan de la phase pilote, il pourrait être envisagé, en fonction de l'utilisation qui aura été constatée, de mettre en place un mécanisme de mutualisation des reliquats pour que ceux-ci puissent bénéficier aux communes qui auraient consommé entièrement leur enveloppe.

Modalités d'attribution des chèques eau :

Un **groupe de travail** a été constitué pour définir les modalités de fonctionnement de ce fonds. Onze communes du territoire syndical présentant des profils différents, disposant ou non de CCAS, ont été conviées à y participer (Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gargas, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lioux, Robion, Roussillon). Les échanges entre les communes et les services du Syndicat et du délégataire, à l'occasion des deux réunions de travail organisées, ont permis de définir et proposer le cadre de fonctionnement suivant :

- sont éligibles à l'attribution de chèques eau les **abonnés particuliers titulaires d'un contrat actif pour une résidence principale** ;
- la **consommation** de l'abonné doit être **raisonnée : 40 m³** par an et par personne ;
- les chèques eau sont attribués **une fois par an** ;
- les chèques eau ont une **valeur unitaire de 20 €**, un abonné pouvant se voir attribuer simultanément plusieurs chèques ;

- les chèques eau sont **cumulables avec le Fonds Départemental Solidarité Logement**.

Les demandes d'aide sociale étant dans la très grande majorité des cas reçues directement en mairie, par les CCAS ou les élus eux-mêmes quand la commune n'est pas dotée d'une telle structure, il est apparu opportun que l'instruction des demandes de chèque eau soit faite par les communes dans le cadre de l'accompagnement des foyers en difficulté qu'elles réalisent déjà par ailleurs.

Pour ce faire, un **formulaire de demande** accompagné d'un **questionnaire sur les habitudes de consommation** ont été élaborés et diffusés. Après instruction, les communes transmettent au Syndicat et au délégataire la liste des bénéficiaires accompagnée des questionnaires. **SUEZ applique alors directement sur sa part aux abonnés concernés l'avoir correspondant au nombre de chèque eau attribué.**

Les chèques eau ne sont donc pas matérialisés, ce qui a l'avantage d'en simplifier la gestion administrative et d'éviter les risques de perte, vol ou falsification.

Retour sur l'utilisation des chèques eau par les communes :

A ce jour **le dispositif est très peu utilisé** par les Communes. En effet sur 1426 chèques alloués seuls 27 ont été utilisés. Des **actions de**

communication à destination des communes vont donc être à nouveau mises en œuvre pour faire promouvoir cet outil de solidarité.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Au 01/01/2015	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
98 959	100 120	101 426	104 468	106 557

Prix du service au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³ consommés le 1^{er} janvier. La définition du prix TTC intègre les taxes de l'Agence de l'Eau liées à la lutte contre la pollution domestique, conformément au décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 concernant la modernisation des réseaux de collecte est, quant à elle rattachée au prix TTC du service assainissement.

Périmètre	01/01/2019	01/01/2020
Service public eau potable		
Part délégataire	95,23 €	97,77 €
Part Syndicat	92,08 €	92,08 €
Total H.T.	187,31 €	189,85 €
Redevances Agence de l'Eau		
Prélèvement	6,84 €	7,80 €
Pollution	32,40 €	32,40 €
TVA 5,5 %	12,46 €	12,65 €
Total TTC	239,01 €	242,70 €
Total TTC m³	1,99 €	2,02 €

Les indicateurs de performance du service eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer la protection effective de la ressource conformément à la réglementation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : aucune action

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en Préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice 2016
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	Arrêté préfectoral du 04 août 1994	80 %
CAVAILLON - Le Grenouillet	Arrêté préfectoral du 27 octobre 1988	80 %
CAVAILLON - La Grande Bastide II	Arrêté préfectoral du 27 mars 1997	80 %
GADAGNE - Forage du Moulin	Arrêté préfectoral du 19 octobre 1981	80 %
SAUMANÉ - Station de secours	Arrêté préfectoral du 03 avril 2006	80 %

Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2017	2018	2019
100 %	100 %	100 %

Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2017	2018	2019
100 %	100 %	100 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le

linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par la collectivité.

Le taux moyen de renouvellement se calcule ainsi qu'il suit :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé est de :

2017	2018	2019
0,47 %	0,47 %	0,49 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable.

La valeur de cet indice varie de 0 à 120 et son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie comme suit :

Plans des réseaux (15/15 points)	10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec localisation des ouvrages principaux et de dispositifs de mesures
	5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (mise à jour annuelle)
Inventaire des réseaux (30/30 points)	10 points	Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec mention du linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision des informations cartographiques) et pour au moins la moitié du linéaire, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution + Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée par la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
	1 à 5 points	Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire (1 point) Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire (2 points) Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire (3 points) Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire (4 points) Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire (5 points)

	0 à 15 points	Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire (0 point) Dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire (10 points) Dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire (11 points) Dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire (12 points) Dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire (13 points) Dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire (14 points) Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire (15 points)
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65/75 points)	10 points	Précision de la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
	10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
	10 points	Localisation des branchements
	10 points	Pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur
	10 points	Un document identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
	10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
	10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
	5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau croît d'un point et s'établit à **110/120**.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

C'est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production.

L'écart entre ces valeurs est conditionné par la dynamique de la consommation annuelle, les pertes en distribution (fuites, casses) et les volumes non ou mal comptabilisés.

Il recule nettement pour la seconde année consécutive mais reste supérieur à l'objectif fixé par le Grenelle II (67,53%).

Cette baisse du rendement s'explique principalement la hausse conséquente des pertes d'eau.

2017	2018	2019
75,2 %	71,7 %	68,11 %

Indice linéaire de pertes

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

En valeur absolue, l'indice linéaire de perte du Syndicat, est de 6,39 m³/jour/km. Il se dégrade très fortement en raison de la hausse des volumes de perte d'eau.

Il reste cependant « satisfaisant » au regard de la classification de la FNCCR.

	2017	2018	2019
ILP global	4,55 m ³ /jour/km	4,99 m ³ /jour/km	6,39 m ³ /jour/km
ILP - Bas service	5,10 m ³ /jour/km	6,3 m ³ /jour/km	7,7 m ³ /jour/km
ILP - Haut service	4,90 m ³ /jour/km	4,40 m ³ /jour/km	6,0 m ³ /jour/km
ILP - Châteauneuf de Gadagne	3,90 m ³ /jour/km	0,5 m ³ /jour/km	0,7 m ³ /jour/km

Classification FNCCR (Fédération Nationale Des Collectivités Concédantes et Régies) :

ILC	Type de réseau	Préoccupant	Médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC < 10	Rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	ILP < 6
30 < ILC	Urbain	ILP > 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de

comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte.

2017	2018	2019
4,99 m ³ /jour/km	5,17 m ³ /jour/km	6,57 m ³ /jour/km

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service et traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés survenues durant

l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

2017	2018	2019
1,3‰	2‰	2,2‰

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchements fixé à **48 heures**.

Au vu du rapport annuel du délégataire, le taux se dégrade par rapport à 2018 (85,89 %), il s'élève à **81,02 %**.

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service en prenant en compte les seules **réclamations** laissant une **trace écrite**.

Cet indicateur se dégrade pour la troisième année consécutive. Au vu du rapport annuel du délégataire il s'établit en 2019 à **10,03 %** contre 9,95 % en 2018.

Montant des abandons de créances Charte de solidarité

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact des personnes en difficulté, dans le cadre du dispositif « Charte de solidarité ».

Il s'élève en 2019 à **7 014 €** pour 250 dossiers acceptés.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement des sommes dues.

Il donne une mesure de la précarité sur un territoire. Il a été depuis 2014 directement impacté par les effets de la loi Brottes, promulguée en 2013, qui a interdit les coupures d'eau pour les résidences principales et

entraîné une modification profonde des comportements des abonnés.

Ce taux est de **2,91 %** contre 3,12 % en 2018.

Les créances irrécouvrables ont doublé en 2019 car SUEZ, à l'échelle nationale, avec l'accord des commissaires aux comptes, a décidé de procéder fin 2019 à un passage en pertes d'une part importante du stock d'irrécouvrables.

Cette opération a permis le retour à un niveau d'impayés national de 3,93 % alors qu'il aurait été de 4,93 % sans cela.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur permet d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2019 à 1 200 074 € ; la durée théorique d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an.

LES PERSPECTIVES 2020

La production et la distribution d'eau sont assurées de façon satisfaisante sur le territoire du Syndicat et permettent à la collectivité d'assumer pleinement la responsabilité du service public de l'eau potable. Soucieux

d'une amélioration continue, le Syndicat poursuivra en 2020, les efforts engagés depuis plusieurs années pour offrir à l'usager un service de qualité au prix le plus juste en menant une politique d'investissement volontariste.

Renouvellement et renforcement du réseau

L'effort consenti depuis 2012 pour accélérer le rythme de la politique de renforcement et de renouvellement de réseau et branchements vétustes est poursuivi en 2020, dans le cadre du **programme quinquennal 2017-2021**.

Celui-ci a été élaboré par le Syndicat en s'appuyant sur l'outil « ANTICIPER », développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, qui définit grâce à une analyse multicritères les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

Le **programme 2017-2018**, est en cours d'achèvement et l'exécution des travaux du **programme 2019-2020** a démarré avant l'été.

Par ailleurs, des opérations spécifiques seront réalisées ou démarrées.

Sur le territoire de Roussillon, il convenait de procéder au renforcement de la canalisation de refoulement de la station de Pont Julien - Saint François afin d'anticiper les besoins sans cesse croissant de ce secteur. Les travaux ont été achevés en juillet.

L'Isle-sur-la-Sorgue secteur Ouest - Renforcement et sécurisation : ce secteur est actuellement alimenté par une canalisation unique Ø 400 mm. En cas de rupture, un secours est possible depuis le haut service par la mise en service du by-pass de Saumane. L'objet du projet est d'améliorer le débit de transit dans les conditions normales

d'exploitation tout en conservant la possibilité du secours depuis le by-pass de Saumane.

L'opération consiste à

- refaire, avec un diamètre de canalisation adapté, le by-pass de l'accélérateur de Cavaillon - Trente Mouttes et le by-pass du réducteur de Saumane - Gallas ;
- mettre en place une canalisation fonte Ø 350 mm qui permettra le renouvellement de canalisations vétustes de diamètre inférieur et la desserte d'un secteur habité dépourvu de réseau public de distribution d'eau potable.

Le dossier de consultation des entreprises sera rédigé pour une procédure de mise en concurrence au cours du dernier trimestre.

Cavaillon – Renforcement secteur « Bouts de Vigne » : L'aménagement de la zone d'activités **Natura'Lub** par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse nécessite un renforcement du réseau d'alimentation. Une canalisation Ø 250 mm sera mise en place sur 1 km environ. Cet équipement, qui permettra d'assurer également l'alimentation de la seconde zone d'activité quartier « bouts de vigne », dont l'aménagement est envisagé à moyen terme, sera co-financé par l'aménageur et la communauté d'agglomération. Une convention financière sera conclue avec ces entités.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation pour une procédure de

mise en concurrence qui sera lancée en octobre.

Au Thor, le Syndicat souhaite procéder à un **maillage de deux canalisations d'adduction en eau potable situées sous la RD 901 de part et d'autre de la voie ferrée**. Ce projet nécessite de franchir la voie ferrée à l'aide d'un forage dirigé et donc des démarches administratives préalables complexes en lien avec la SNCF. La

maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au bureau d'études ARTELIA. Les études se poursuivront en 2020.

Par ailleurs, sur le **Haut service**, seront lancées en 2020 les études pour les projets suivant prévus au Schéma Directeur : renforcement des canalisations de transit entre Les Beaumettes et Pont Julien d'une part et entre Cheval-Blanc et Les Beaumettes d'autre part.

Les extensions de réseau

Le programme d'extension de réseau élaboré sur la base du recensement des besoins fait auprès des communes fin 2017 est en cours d'exécution. Les travaux sont répartis en trois lots géographiques avec des opérations sur les

communes de Bonnieux, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gordes, Goult, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes, Lioux, Ménerbes et Roussillon.

Les forages

A Cheval-Blanc, le **forage des ponts** a été équipé au mois de juillet.

A l'origine réalisé par la SNCF en 1996, ce forage était un secours créé à l'occasion des travaux de réalisation de la ligne TGV Méditerranée.

A usage exclusif du Syndicat, il devait permettre de faire face, pendant les travaux de la ligne ferroviaire, à une éventuelle pollution du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc. Ce dernier abrite la principale ressource en eau du Syndicat et alimente une population de 24 000 habitants sur les 100 000 du territoire syndical.

En 2018, le Syndicat s'est porté acquéreur de ce forage pour un montant de 10 000 €. Les services techniques du Syndicat ont alors fait expertiser l'état du forage et défini les travaux à réaliser préalablement à sa mise en service.

Ces travaux ont consisté à remplacer la pompe du forage et à mettre en place un système anti-corrosion. Les tests de pompage préalables à la mise en service sont en cours.

La production de cet ouvrage de 10 000 m³/jour sera intégrée dans celle du captage des Iscles de Cheval-Blanc.

Les ouvrages

Saint-Saturnin-Lès-Apt - Secteur Montagne : Afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur, la construction d'un réservoir de 100 m³ est nécessaire.

Cependant, le syndicat de SAULT (SIAEPA) envisageant une alimentation de secours de son périmètre depuis le réseau du Syndicat Durance-Ventoux, l'ouvrage n'avait pas été

entrepris au motif de rationalisation des dépenses publiques.

L'étude réalisée récemment par le bureau d'études BEPAC, sur commande conjointe du SIAEPA et de notre syndicat, montre la compatibilité du réservoir avec le projet général d'interconnexion.

En conséquence, le sursis à l'engagement des travaux peut être levé, les premières démarches nécessaires à l'opération ont été entreprises dès le début de l'année 2020.

Saint-Saturnin-Lès-Apt – Création du service des moulins : Le schéma directeur prévoit la création d'un service permettant l'amélioration de la distribution en partie Ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt.

L'implantation du réservoir étant située en zone sensible sur le plan environnemental et la construction d'une station de pompage nécessitant certainement l'acquisition d'un

terrain, les études préalables débuteront dès 2020.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du projet d'alimentation de secours du territoire de Sault. L'impact principal de ce second projet sur celui du Syndicat concernera la capacité de pompage de la station.

Velleron - construction d'un réservoir : Le schéma directeur prévoit la création d'un réservoir d'équilibre sur la commune de Velleron d'une capacité de 1000 m³.

Sa réalisation, initialement prévue en 2027 doit être anticipée. D'une part, eu égard au délai nécessaire à l'obtention des autorisations, et d'autre part, au développement exponentiel des opérations d'urbanisme sur cette commune. Les études préalables démarreront en 2020.

La fiabilité et la sécurisation du réseau

Dans un souci constant d'amélioration du service et de réduction des pertes sur le réseau, objectif majeur de la collectivité, le Syndicat poursuivra divers projets permettant de

connaître avec plus de précision les volumes qui transitent par le réseau et de réduire les pressions dans le réseau de distribution.

La télérelève

L'innovation principale du nouveau partenariat est la mise en œuvre de la télérelève sur l'ensemble du territoire syndical. Durance-Ventoux va ainsi devenir le premier syndicat semi-rural de France à développer la télérelève sur l'ensemble de son territoire.

Pour la réussite de ce déploiement, le Syndicat et l'exploitant ont chacun désigné un chef de projet en charge de la coordination des équipes dédiées à cette mise en œuvre. De plus, un comité de pilotage dédié se réunit mensuellement.

Les nouveaux compteurs dotés d'un dispositif de relevé des consommations à distance vont être installés dans un délai de trois ans, de **mars 2018 à mars 2021**.

Plus précisément, **10.000 compteurs** de moins de cinq ans vont être **équipés** du dispositif de télérelève alors que **44.000 compteurs** de plus de cinq ans vont être eux **remplacés par des compteurs prééquipés**. Le parc de compteurs du Syndicat va ainsi s'en trouver considérablement rajeuni.



Ces compteurs permettront aux abonnés de consulter leur consommation sur internet et de créer leurs propres **alertes consommations** par sms ou par mail dans leur espace client en ligne.

Les abonnés (particuliers et professionnels) vont pouvoir maîtriser leurs dépenses, recevoir une **facturation au réel** (plus d'estimation si le compteur n'est pas accessible) et être alertés automatiquement en cas de constat d'écarts importants pour traquer les fuites.

Par ailleurs, les données de consommation vont alimenter **l'outil de supervision du réseau** permettant ainsi de **surveiller les débits secteur par secteur sur l'ensemble du territoire** pour accroître la recherche de fuites et agir le plus vite possible dans le but de diminuer les pertes d'eau.

Au 1er septembre 2020, l'état d'avancement du projet est le suivant : 41 867 compteurs ont été changés ou équipés et 48 concentrateurs (récepteurs) sur 64 sont posés.

Taux d'équipement du parc compteur par commune

CHEVAL-BLANC	100 %
LES TAILLADES	99 %
ROBION	98 %
MAUBEC	99 %
OPPEDE	97 %
CAUMONT	98 %
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	98 %
MENERBES	98 %
LACOSTE	95 %
BONNIEUX	96 %
GOULT	95 %
LES BEAUMETTES	92 %
SAINT PANTALEON	96 %
VELLERON	98 %
LE THOR	100 %
CAVAILLON	73 %
GORDES	96 %
SAUMANE	97 %
LAGNES	97 %
CABRIERES D'AVIGNON	98 %
ROUSSILLON	97 %
GARGAS	96 %
VILLARS	96 %
JOUCAS	93 %
L'ISLE SUR LA SORGUE	24 %
MURS	94 %
LIoux	96 %
SAINT SATURNIN LES APT	74 %

Soit un **taux total d'équipement de 76.50 %**.

Le service alerte fuite est activé pour les abonnés dès lors que 90% des émetteurs d'une commune sont reçus par les concentrateurs.

Actuellement le service est actif pour les abonnés des communes suivantes : Chateauneuf-de-gadagne, Oppède, Cabrières d'Avignon, Gordes, Maubec, Robion, Ménerbes, Caumont-sur-Durance, Les Beaumettes, Saint-Pantaléon et Velleron.

Et il va l'être très prochainement sur les communes de Goult, Lagnes, Lacoste, Le Thor, Les Taillades, Saumane et Villars.

Avec les compteurs **ON'connect**TM

une nouvelle ère pour la gestion de l'eau entre
MONTS DE VAUCLUSE ET LUBERON.

LE SYNDICAT DURANCE-VENTOUX, C'EST

28 communes

plus de
100 000
habitants

Un territoire
attrayant et touristique

1 580 km
de réseaux

Une consommation d'eau
qui double
en période estivale

AVEC LES COMPTEURS INTELLIGENTS **ON'CONNECT**, C'EST



- Plus de réactivité :
vous êtes alerté en cas de
fuite par courriel ou sms.



- Plus de sérénité :
vous êtes prévenu en cas de
dépassement du seuil de
consommation personnalisé.



- Plus de maîtrise :
votre compteur est relevé à
distance, même en votre ab-
sence. Vous êtes facturé sur
votre consommation réelle et
non estimée.



- Plus d'écocitoyenneté :
Vous suivez au jour le jour
votre consommation sur
votre compte en ligne pour
faire des économies pour
une meilleure préservation
de la ressource.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Les compteurs
communicants relèvent les
données de
consommation



Et les transmettent au réseau de
communication, qui le diffuse au
système d'information



Où elles sont analysées



Afin d'être mises à votre
disposition sur le site
toutsurmonneau.fr

57 000 COMPTEURS **ON'CONNECT** DÉPLOYÉS EN 3 ANS

2018

2019

2020

• BONNIEUX
• CAUMONT
SUR-DURANCE
• CHEVAL-BLANC
• CHÂTEAUNEUF
DE-GADAGNE
• GOULT
• LACOSTE
• LES TAILLADES
• LES BEAUMETTES
• MAUBEC
• MÉNERBES
• ROBION
• OPPÈDE

• CARRIÈRES
D'AVIGNON
• CAVAILLON
• GORGES
• LAGNES
• LETHOR
• SAUMANE
DE VAUCLUSE
• ST-PANTALÉON
• VELLERON

• GARGAS
• JOUCAS
• L'ISLE-SUR
LA-SORGUE
• LIOUX
• MURS
• ROUSSILLON
• ST-SATURNIN
LÈS-APT
• VILLARS

UNE INFORMATION DÉDIÉE TOUT AU LONG DU DÉPLOIEMENT



Avant le déploiement sur votre commune :
e-mail ou courrier d'information



Après le changement de votre compteur :
SMS vous informant de ce changement



Activation du service :
e-mail ou courrier vous informant
de la mise en route du service
et de l'accès à votre consommation en ligne

Le programme de réduction de pression

Dans le but de réduire le volume des pertes d'eau engendré par les fuites, le Syndicat et le délégataire se sont engagés à travailler conjointement sur un programme de réduction de pression sur les **secteurs de Cavaillon, Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue**. Ces investissements seront portés par le Syndicat.

Après réalisation des études concernant le secteur de Cavaillon et Cheval-Blanc puis

procédure de mise en concurrence, la **première tranche de travaux** s'est **achevée** en juillet.

Ce secteur test va permettre de valider la proposition technique de l'entreprise et d'évaluer l'impact sur la défense incendie.

La réalisation des travaux sur les autres secteurs dépendra de ce **bilan en cours de réalisation**.

La protection de la ressource

L'étude de **modélisation hydrogéologique de la nappe d'accompagnement de la Durance de chacun des quatre captages** (Cheval-Blanc – Les Iscles, Cheval-Blanc – Les Deux Ponts, Cavaillon – Le Grenouillet et Cavaillon – La grande Bastide II), fortement encouragée par l'Agence Régionale de Santé, a été réalisée par le bureau d'étude HYDRIAD et a fait l'objet d'une restitution finale au comité syndical le 13 novembre 2018.

Il a été établi la nécessité de l'approfondir par la **réalisation d'essais de pompage et de**

traçage complémentaires sur le site des Iscles à Cheval-Blanc.

Les essais de pompage ont été réalisés en début d'année, les essais de traçages seront organisés au cours du dernier trimestre.

A l'issue de ces essais complémentaires, et en cas de nécessité, une démarche visant à modifier les périmètres de protection pourrait être engagée dans le cadre de déclarations d'utilité publique.

Communication

Création d'une application pédagogique

Le Syndicat et le délégataire collabore à la création d'une application numérique dont la finalité sera de sensibiliser les jeunes publics aux enjeux de gestion de l'eau et de protection de la ressource. Elle présentera le Syndicat et son action, expliquera le service de l'eau et son fonctionnement et proposera une bibliothèque de supports pédagogiques sur l'eau.



Divers

Réalisation d'une étude en vue de l'installation d'équipements photovoltaïques

En application de l'article 7.4 du contrat de concession, le délégataire s'est engagé à remettre une étude détaillée relative à la mise en place de panneaux photovoltaïques permettant une production d'énergie renouvelable et locale. Cette étude a été remise au Syndicat. Elle est en cours d'analyse.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020

ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

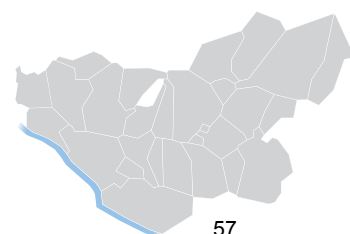


SYNDICAT DES EAUX

D U R A N C E - V E N T O U X



ANNEXES



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

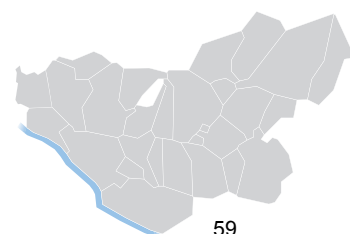
SYNDICAT DES EAUX

D U R A N C E - V E N T O U X



ANNEXE 1 :

FACTURE 120 M³



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

SIMULATION DE LA FACTURE TYPE 120 m³

TARIF AU 1er JANVIER 2020

DURANCE-VENTOUX	Quantité	Prix Unitaire 2019	Montant 2019	Prix Unitaire 2020	Montant 2020	Evolution 2019/2020
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel	2	14,23 €	28,46 €	14,61 €	29,22 €	
Consommation de 0 à 60 m3	60	0,4264 €	25,58 €	0,4378 €	26,27 €	
Consommation > 60 m3	60	0,6865 €	41,19 €	0,7047 €	42,28 €	
Sous-total 1			95,23 €		97,77 €	2,66%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel	2	9,50 €	19,00 €	9,50 €	19,00 €	
Consommation de 0 à 60 m3	60	0,4060 €	24,36 €	0,4060 €	24,36 €	
Consommation > 60 m3	60	0,8120 €	48,72 €	0,8120 €	48,72 €	
Sous-total 2			92,08 €		92,08 €	0,00%
Total eau (hors taxes) / an			187,31 €		189,85 €	1,35%
<i>Prix moyen / m3</i>			1,5610 €		1,5821 €	
Redevances Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0570 €	6,84 €	0,0650 €	7,80 €	14,04%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,27 €	32,40 €	0,27 €	32,40 €	0,00%
Total (hors taxes) / an			39,24 €		40,20 €	2,45%
<i>Prix moyen / m3</i>			0,3270 €		0,3350 €	
TOTAL GENERAL HORS TVA			226,55 €		230,05 €	1,54%
<i>Prix moyen / m3</i>			1,8880 €		1,9171 €	
TVA (5,5%)			12,46 €		12,65 €	1,54%
TOTAL TTC			239,01 €		242,70 €	1,54%
<i>Soit l'abonnement EAU TTC par an</i>			50,07 €		50,87 €	1,60%
<i>Soit le m³ avec abonnement TTC pour 120 m³ par an</i>			1,9918 €		2,0225 €	1,54%
<i>Soit le m³ sans abonnement TTC pour 120 m³ par an</i>			1,5745 €		1,5986 €	1,53%

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

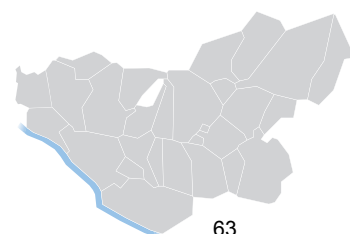
SYNDICAT DES EAUX

D U R A N C E - V E N T O U X



ANNEXE 2 :

NOTICE
D'INFORMATION DE
L'AGENCE DE L'EAU



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

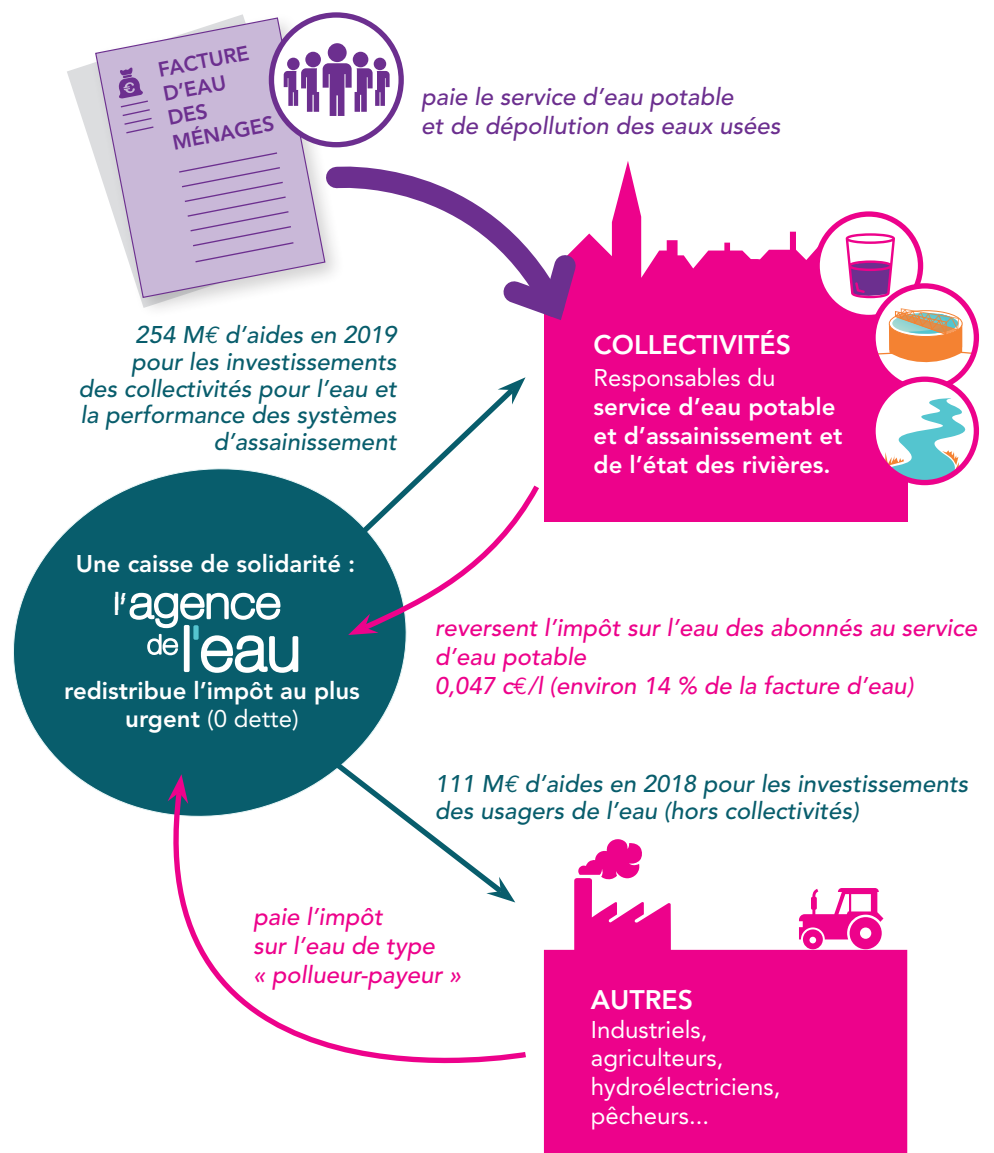
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,76 € TTC/m³** et de **4,10 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

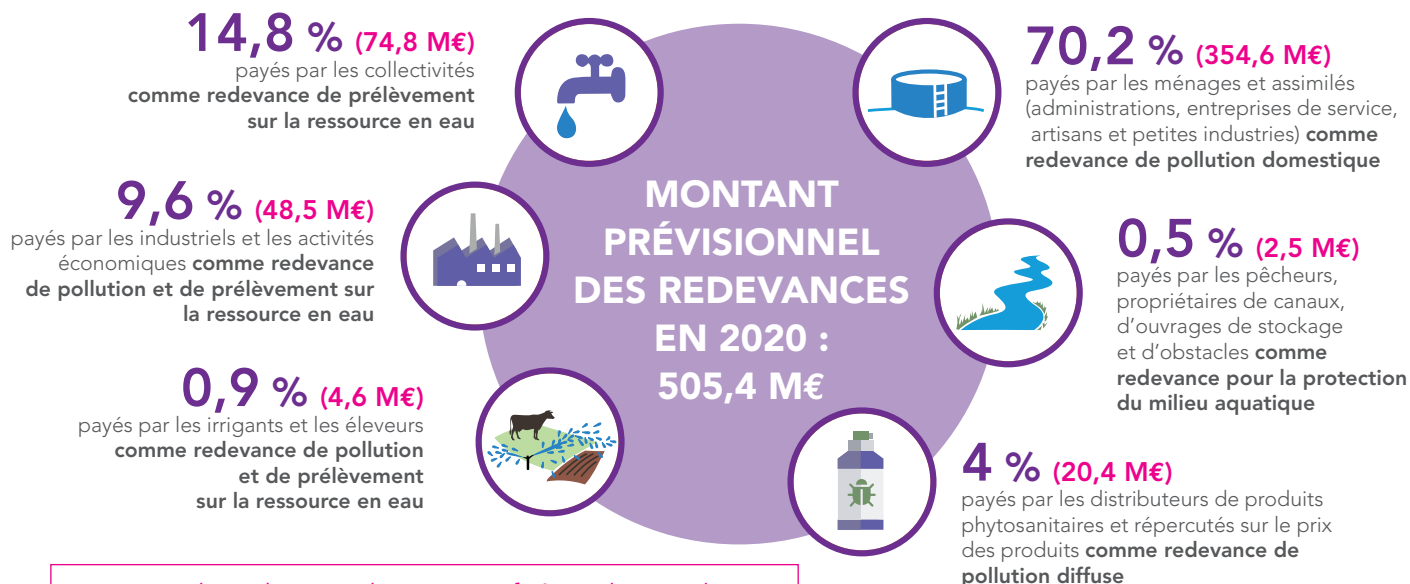
Affiché le 07/10/2020

ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

Berger
Levrault

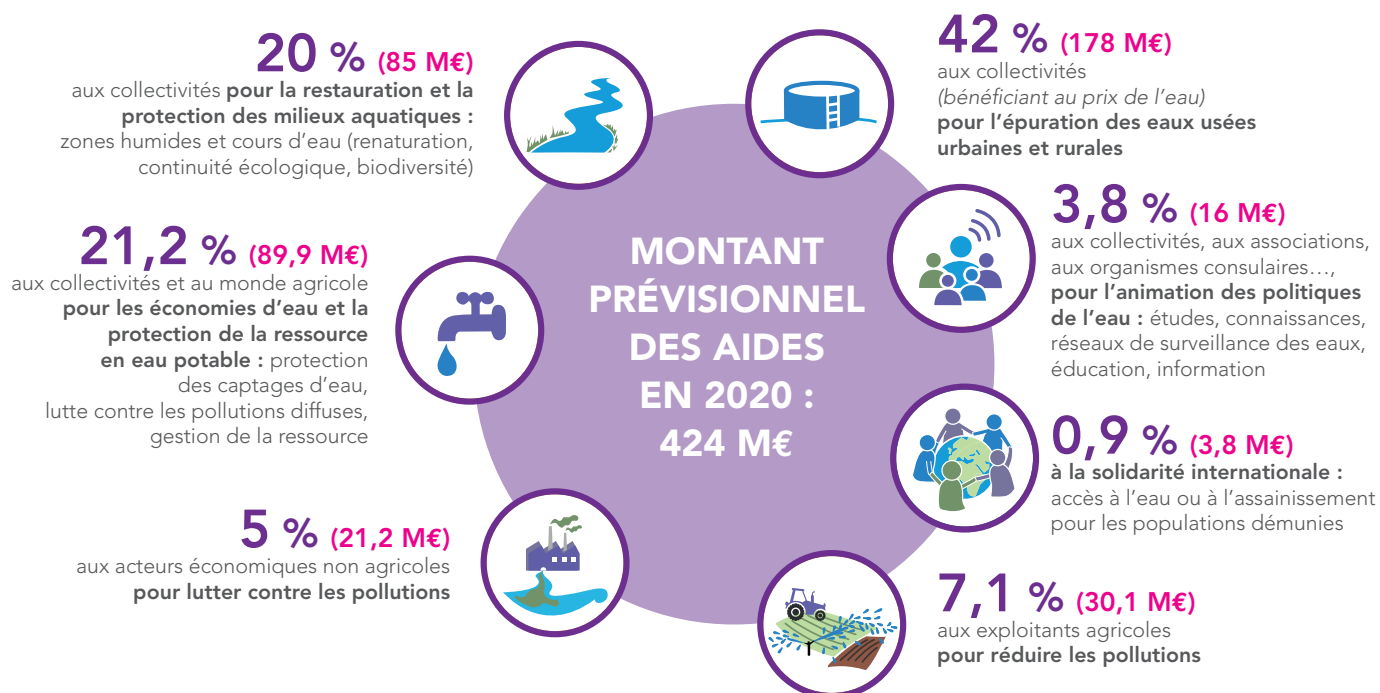
2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

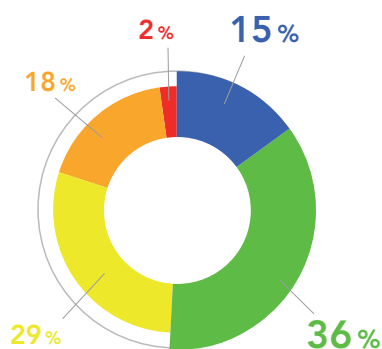


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

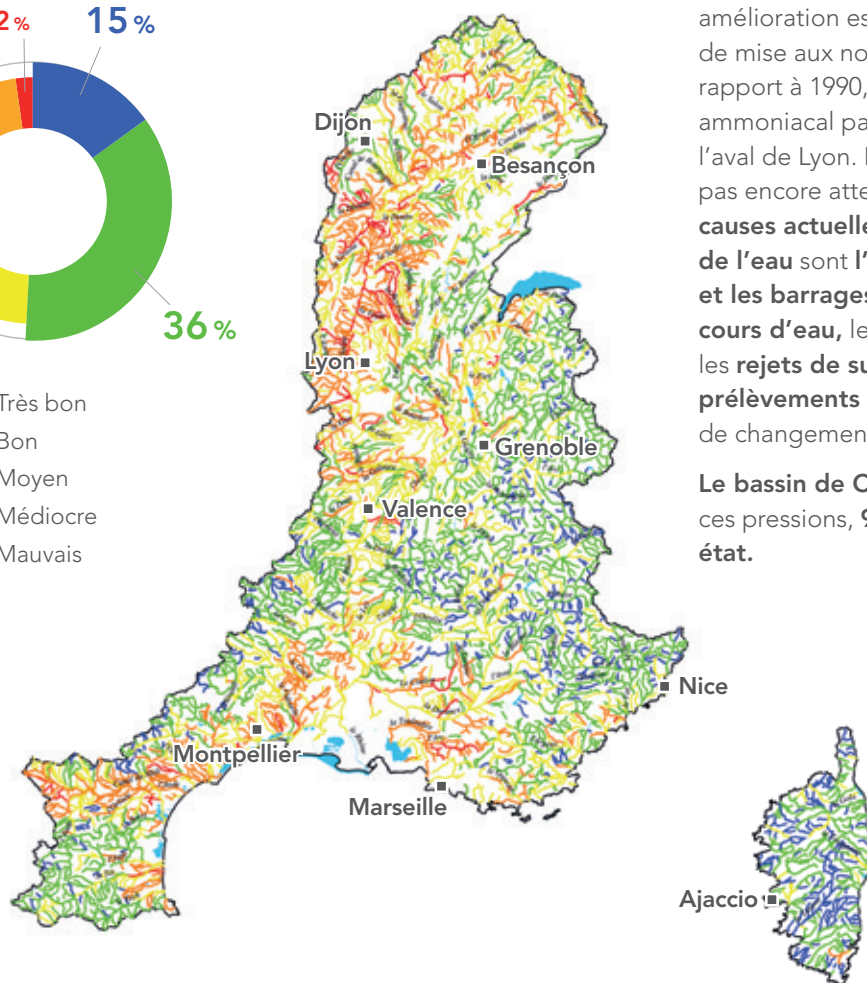
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Situation en 2019



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

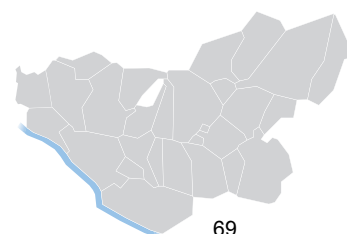
Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



ANNEXE 3 :

BILAN 2019 DE LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION DISTRIBUÉES



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

Nom du réseau de distribution : **ADDITION SYND.CHEVAL BLANC**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DES ISCLES Procédure de protection terminée
Station de production : STATION DE CHEVAL BLANC

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 78 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,3 mg/L Valeur moyenne : 4,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 28,3 °F Valeur minimale atteinte : 27,1 °F Valeur maximale atteinte : 29,6 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 810 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.**

Edité en février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



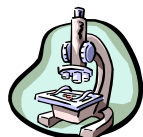
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDITION SYNDICALE CAVAILLON**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU GRENOUILLET Procédure de protection terminée
Captage : FORAGES GRANDES BASTIDES Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU RIVIERE SORGUES (SECOURS) Procédure de protection terminée
Station de production : STATION DU GRENOUILLET
Station de production : STATION LA GRANDE BASTIDE
Station de production : STATION TRAIT GALAS (SECOURS)



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 118 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,9 mg/L Valeur moyenne : 5,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 29,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 35,1 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.006 µg/L Nombre de mesures : 1216 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,096 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Edité en février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



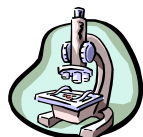
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUC.CHATEAUNEUF DE GADAGNE**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU GRENOUILLET Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE DU MOULIN Procédure de protection terminée
Captage : FORAGES GRANDES BASTIDES Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU RIVIERE SORGUES (SECOURS) Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON
Station de production : STATION DU GRENOUILLET
Station de production : STATION LA GRANDE BASTIDE
Station de production : STATION TRAIT GALAS (SECOURS)



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 30 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,9 mg/L Valeur moyenne : 5,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 32,3 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 53,6 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 10 Valeur maximale atteinte : 0.006 µg/L Nombre de mesures : 1351 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,18 mg/L Valeur moyenne : 0,104 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Edité en février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



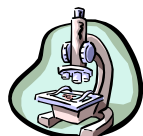
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ST SATURNIN-APT ALIMENTE PAR SAULT**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAMP CAPTANT DES PRESIDENTS (04) Procédure de protection en cours
Captage : PUIT ST JEAN LES COURTOIS Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : ADDUC. SAULT SAINT JEAN LES COURTOIS
Station de production : CHLORATION DES PRESIDENTS SMAEP DA (04)
Station de production : TTP SAINT JEAN LES COURTOIS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14 mg/L Valeur moyenne : 12,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 33,4 °F Valeur minimale atteinte : 25 °F Valeur maximale atteinte : 38,3 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 7 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 2738 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Edité en février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020

ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE



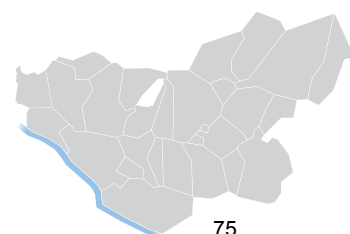
SYNDICAT DES EAUX

D U R A N C E - V E N T O U X



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2019



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le 07/10/2020



ID : 084-258400654-20200929-DCL41_2020-DE

LES FAITS MARQUANTS 2019

La création du Moyen service

Pour mémoire, le réseau syndical est divisé en deux services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel : le Haut-service, alimenté par le captage de Cheval-Blanc, le Bas-service alimenté par les captages de Cavaillon et Châteauneuf-de-Gadagne.

Le Schéma Directeur, mis à jour et adopté par le Comité syndical du 14 Octobre 2014, a confirmé que pour satisfaire aux besoins en eau potable actuels et futurs en qualité et en quantité suffisante à l'horizon 2030, assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et assurer la protection de la ressource, il conviendrait de restructurer la distribution du haut service en le divisant en deux secteurs distincts ; le premier restant alimenté par la station de pompage de Cheval-Blanc - Les Iscles, le deuxième par le bas service (Stations de pompage de Cavaillon-Le Grenouillet et Cavaillon-La Bastide).

La restructuration a donc consisté en la **création d'un service intermédiaire dénommé « moyen service »**.

L'alimentation d'une partie des territoires des communes de Cheval-Blanc, Les Taillades et Robion (secteurs les plus denses en termes d'habitat) sera ainsi faite depuis le bas service par les stations de Cavaillon-Le Grenouillet et Cavaillon-La grande Bastide II. Les possibilités de production et les autorisations administratives de ce service étant supérieures à ses besoins en périodes de pointes. La production de la station de Cheval-Blanc sera alors destinée aux communes du haut service.

La première phase des travaux, la construction d'**un réservoir de 2 500 m³** sur la commune des Taillades s'est achevée au printemps 2019.



La seconde phase du projet exécutée à l'automne 2019, permettant l'alimentation du moyen service par les installations du bas service (Cavaillon-Le Grenouillet et Cavaillon La Grande Bastide) comprend :

- ✓ la construction d'un **bâtiment d'une emprise au sol d'environ 54 m²** ;



- ✓ la mise en place des **équipements hydrauliques d'une capacité de 160 m³/h** ;



- ✓ la pose de **680 ml de canalisation Ø 300mm** - Commune de Cavaillon-Chemin du Vieux Taillades et **1 130 ml de canalisation Ø 250 mm** - Commune de Les Taillades - Chemin de Saint François.

Le Syndicat a acquis auprès de la Commune de Cavaillon le terrain d'assise de la station et les **travaux** ont été **achevés** à l'automne 2019.

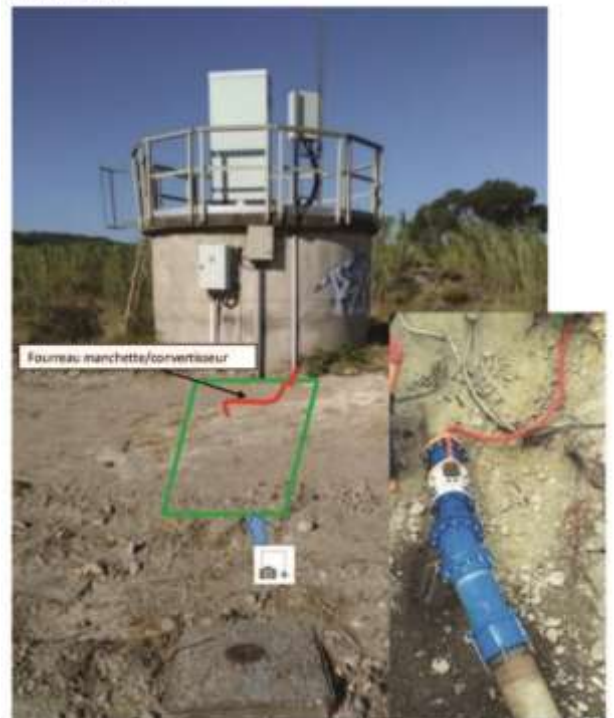
Sectorisation

Le **programme pluriannuel de sectorisation** s'est achevé en 2019.

Trois des sept puits constituant le **champ captant de Cheval-Blanc** n'étaient pas équipés de débitmètres permettant un contrôle des volumes extraits et une surveillance des ouvrages et des pompes.

Afin d'améliorer la sécurisation et faciliter l'exploitation du site, **les puits P1, P2 et P5 ont été équipés d'appareils de mesures.**

CHEVAL BLANC - LES ISLES - PUITS P5 - Débitmètre DN200 sur conduite DN250 (2 cônes fonte + assise + manchon)



Amélioration de la station de pompage des Beaumettes

A **Ménerbes**, la station de pompage des Beaumettes a fait l'objet d'un **programme d'amélioration.**

Les bâtiments situés à proximité de la station de pompage des Beaumettes ont été progressivement rénovés. Les logements créés sont régulièrement occupés et les riverains ont

fait part de leur gêne, notamment nocturne en période estivale, lors du fonctionnement des équipements, pompes et extracteurs d'air.

Leur nuisance sonore a été évaluée par un expert en acoustique au mois de novembre

2018. Celui-ci a préconisé un ensemble de mesures et travaux à réaliser.

L'objet de l'opération a consisté à faire ces travaux pour rétablissement d'une situation

satisfaisante pour les riverains et conforme à la réglementation.

Renouvellement et renforcement de réseau route des Taillades à Cavaillon

L'opération spécifique pour le renouvellement et le renforcement du réseau **route des Taillades à Cavaillon** a été achevée en juillet 2019 en coordination avec la commune dans

le cadre d'une vaste opération d'aménagement urbain qui va voir le jour dans ce secteur.

Le renforcement du système de pompage de Saumane-de-Vaucluse

En période de forte consommation, l'alimentation du réservoir du village de Saumane-de-Vaucluse, en équilibre hydraulique avec le réservoir de L'Isle-sur-la Sorgue - La Roque-sur-Pernes, était insuffisante. Ce programme s'est décomposé en deux actions.

D'une part il a été nécessaire de mettre en place un **accélérateur d'une capacité de 20 m³/h** ; d'autre part l'accroissement des besoins du service des hauts de Saumane en période de pointe a requis le renforcement des capacités de pompage de la station de Saumane en la portant à 12 m³/h. Les travaux ont été réalisés fin 2019.



L'interconnexion avec la commune de Fontaine-de-Vaucluse

La Commune de Fontaine-de-Vaucluse est alimentée en eau potable par un puits communal unique. En fonction du niveau de la nappe et des consommations en eau, elle peut rencontrer des difficultés d'approvisionnement l'été. Cette situation n'est pas nouvelle et depuis de nombreuses années des discussions avaient été engagées au sujet d'une possible interconnexion de secours entre le réseau du Syndicat et celui de la Commune.

Cependant les échanges entre les collectivités n'avaient jamais permis de mettre en place une interconnexion, la Commune

n'ayant jamais consenti à recourir au secours de notre ressource.

L'épisode particulièrement important de sécheresse de l'été 2017 a conduit l'ARS à contacter le Syndicat début août 2017 pour connaître les possibilités d'alimenter, en secours et en urgence, le réseau communal pour pallier une éventuelle restriction de la ressource propre de la commune.

Passé le pic de fréquentation estivale du 15 août, la situation est peu à peu revenue à la normale sans que notre secours ait été nécessaire.

Cependant, l'ARS a instamment prié la commune de reprendre les discussions avec le Syndicat pour la création d'une interconnexion avant que de tels épisodes de sécheresse ne se reproduisent.

Le 16 octobre 2017, le conseil municipal de Fontaine-de-Vaucluse a approuvé le principe de la réalisation d'une étude pour une interconnexion. Diverses rencontres s'en sont suivies entre les services des deux collectivités pour étudier les conditions techniques et financières de ce projet.

Sur la base de l'étude réalisée par le Syndicat, une **convention tripartite** a été élaboré et approuvé par le conseil municipal de

Fontaine-de-Vaucluse le 5 juillet 2018 puis par le comité syndical du 12 juillet 2018.

Le Syndicat a ainsi réalisé le raccordement depuis son réseau jusqu'au regard de comptage mis en place dans le site de l'enceinte de la station d'épuration de la Communauté de Communes des Pays de Sorgues. Les **travaux**, d'un montant de 17 116,34 € H.T., ont été **réceptionnés** au mois de **juillet 2019**.

Le coût de ces travaux a été assumé par le Syndicat, à charge pour la commune de les rembourser par le biais d'une part fixe semestrielle sur la durée de la convention décennale de vente en gros conclue avec la commune.

La télérelève

Cf. rapport annuel sur le prix et la qualité du service, pages 31, 51 à 53.

La rémunération à la performance prévue par contrat de la délégation de service public 2018-2028

Le contrat 2018-2028 prévoit un **mécanisme d'intéressement à la performance pour le concessionnaire**. Il s'agit d'une proposition originale pour un équilibre gagnant-gagnant du contrat et un double objectif : améliorer la qualité du service et réduire les volumes non facturés. Deux volets constituent cette rémunération : un volet relatif à la **facturation d'eau actuellement consommée et non**

facturée entraînant une augmentation des recettes de la part Collectivité ainsi qu'un volet relatif à l'atteinte et à **l'amélioration de trois indicateurs de qualité du service**. Cette rémunération à la performance sera calculée chaque année après contrôle des données du Rapport Annuel du Déléguataire. Les trois indicateurs suivis et les objectifs associés sont les suivants :

Nom	Axes de performances - indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
IP1	Taux de déploiement de la télérelève	20%	58%	97%	98%	98%	99%	99%	99%	100%	100%
IP2	Taux de réclamation client	< 9	< 9	< 9	< 8	< 8	< 7	< 7	< 7	< 6	< 6
IP3	Baisse des volumes dégrévés pour fuite après compteur (Loi Warsmann)	10%	20%	40%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%

Au titre de l'année 2019, la rémunération à la performance de SUEZ s'est établie à 127 637 €, décomposée comme suit :

Partage des recettes « retrouvées » → 65 925 € (131 850 * 50%)

Suivi des recettes complémentaires			
Année	Recettes complémentaires comptabilisées (en €HT)		Taux d'avancement
	Prévu	Réalisé	
2018	52 k€	132 k€	254%

Performance du service → 61 712 € (2,5% x 5 366 k € X 46/100)

Performance du service en 2018				
Indicateur	Objectif	Nb de points max	Résultat 2018	Nb de points attribués
	2018			
Taux de déploiement de la télérélevé	20,2%	35	8,5%	2
Taux de réclamation client	9,0	35	9,9	33
Baisse des volumes dégrévés pour fuite après compteur	10%	30	-9,7%	11
	336 892 m3			
TOTAL		100,00		46,00

L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 1946, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composés de 56 délégués représentant les 28 communes adhérant directement ou par le biais d'une Communauté de communes ou d'une Communauté d'Agglomération,

à raison de 2 délégués par commune désignés par les conseils municipaux ou communautaires.

Le Comité syndical a été intégralement renouvelé à l'issue des élections municipales et communautaires de mars 2014.

Collectivité	Délégués	
Cabrières d'Avignon	M. Yves BERGER	M. Jérôme CHAUVIN
Cavaillon	M. Christian LEONARD	M. Hervé ROULLIN
Châteauneuf-de-Gadagne	M. Philippe GEREN	M. Pierre MOLLAND
Cheval-Blanc	M. Félix BOREL	Mme Joëlle PAUL
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Bonnieux)	M. Patrick DEVAUX	M. Yannick MEYSSARD
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Gargas)	M. Jean-Pierre CARPENTIER	M. Aimé REYNAUD
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Goult)	M. Pierre FERRAZ	M. Aimé GIRARD
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Joucas)	M. Laurent DESORMEAUX	M. Patrick VEITH
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Lacoste)	Mme Monique PAQUIN	Mme Aline SALVAUDON
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Lioux)	M. Francis FARGE	M. Patrice FOURNIER
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Ménerbes)	M. Patrick MERLE	M. Christian RUFFINATTO
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Murs)	M. Xavier ARENA	M. André BRIEULLE
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Roussillon)	M. Michel BORDE	M. Claude JEAN
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Saint-Pantaléon)	M. Yves GOINEAU	M. Luc MILLE
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Saint-Saturnin-lès-Apt)	M. Philippe LEBAS	M. Jacques MEKDJIAN
C.C. Pays d'Apt – Luberon (Villars)	Mme Magali LAFFONT	M. Marc MUSSO
Gordes	M. Maurice CHABERT	M. Claude RIPERT
C.A. Grand Avignon (Caumont)	M. Joël FOUILLER	M. Pascal GROSJEAN
C.A. Grand Avignon (Velleron)	M. Michel PONCE	M. René TRUCCO
Lagnes	M. Robert DONNAT	M. Michel GRILLI
Le Thor	M. Jacques NICOLAS	M. Christian ROYER
Les Beaumettes	M. Robert PIQUET	M. Michel THEYSSET
Les Taillades	M. Bernard GUERRAZZI	M. Cédric RIPPET
L'Isle-sur-la-Sorgue	M. Daniel BELLET	M. Denis SERRE
Maubec	Mme Martine CAMOIN	M. Philippe STROPPIANA
Oppède	M. Gérard FERAUD	M. Jean-Pierre PAGES
Robion	M. André COURRANÇON	M. Alain RICAUD
Saumane de Vaucluse	Mme Monique ETIENNE	M. Yves ROLAND

Les instances

Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes (le Comité syndical et le Bureau), et par le Président, organe exécutif, qui a lui-

même donné délégation à ses Vice-présidents.

Le Comité syndical

Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Elit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires ;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs,
- Adopte son règlement intérieur ;
- Décide les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat ainsi que les attributions de subventions ;
- Le prix de l'eau ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;

- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention ;
- Le rapport annuel du délégataire ;
- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;
- Les demandes de subventions ;
- Les acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers ainsi que les servitudes liées à la distribution d'eau potable ;
- La gestion du personnel (création d'emplois, régimes indemnitaire, ...).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. **Les quatre séances de 2019 ont donné lieu à trente-neuf délibérations.**

Le Bureau

Le Bureau syndical a reçu délégation pour :

- Conclure les avenants aux marchés formalisés dont les montants sont inférieurs à 5 % du montant initial ;
- Créer des emplois non permanents permettant de recruter temporairement du personnel non titulaire ;
- Consentir des « avoirs techniques » pour les consommations d'eau inhabituelles des abonnés, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat ;
- Se prononcer sur les demandes de remises gracieuses sur factures d'eau susceptibles

d'être consenties à certains abonnés en raison de leur situation personnelle ;

- Accorder des écrêtements sur facture d'eau en cas de fuite après compteurs, aux catégories d'abonnés ne pouvant bénéficier des dispositions de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 ;
- Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est supérieur à 200 mètres.

Le Bureau se réunit également au minimum une fois par semestre pour examiner les dossiers

relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante.

Le Comité a fixé à **douze** le nombre de **membres du Bureau syndical** pour la nouvelle mandature, dont, en sus du Président, trois Vice-présidents et huit autres membres.

Seize délibérations ont été prises en 2019.

Le Président :

Maurice CHABERT

Président du Conseil Départemental de Vaucluse

Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Président du SDIS 84

Président de l'Association des plus beaux villages de France

Vice-présidents :

Félix BOREL

Maire-Adjoint de Cheval-Blanc

Francis FARGE

Délégué de la Communauté de Communes Pays d'Apt – Luberon

Maire de Lioux

Daniel BELLET

Maire-Adjoint de L'Isle-sur-la-Sorgue

Membres :

Yves BERGER

Délégué de Cabrières d'Avignon

Hervé ROULLIN

Maire-Adjoint de Cavaillon

Pierre MOLLAND

Maire de Châteauneuf-de-Gadagne

Jean-Pierre CARPENTIER

Délégué de la Communauté de Communes Pays d'Apt – Luberon

Maire-Adjoint de Gargas

Claude JEAN

Délégué de la Communauté de Communes Pays d'Apt – Luberon

Conseiller municipal de Roussillon

Luc MILLE

Délégué de la Communauté de Communes Pays d'Apt – Luberon

Maire de Saint-Pantaléon

Pascal GROSJEAN

Délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Maire-Adjoint de Caumont-sur-Durance

Christian ROYER

Maire-Adjoint du Thor

Le Président

En qualité d'organe exécutif, le Président dispose de pouvoirs propres. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.

Il a également délégation du Comité syndical, pendant toute la durée du mandat, pour :

- procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par celui-ci, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- accepter les dons et legs non grevés de charge ou de condition ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- prendre toutes les initiatives et mesures conservatoires nécessaires dans toutes les actions en demande et en défense devant toutes juridictions ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service du Syndicat dans la limite de 3 000 € ;
- réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un million d'euros ;
- signer les conventions à conclure avec l'Agence de l'Eau lorsque les aides dispensées par cet organisme sont accordées sous forme de subvention ;
- saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment dans le cadre des dispositions des articles L. 1413-1 et L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- conclure les conventions constitutives de servitude de passage et de tréfonds sous seing privé au bénéfice du Syndicat, ainsi que signer tous les documents qui y sont relatifs ;
- signer les conventions de rétrocession de réseaux privés au Syndicat ;
- accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est inférieur ou égal à 200 mètres ;
- signer toute convention ou accord au titre du dispositif des "certificats d'économies d'énergie" à l'occasion de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, au Directeur

général ainsi qu'au Directeur technique. Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité.
Vingt-six décisions ont été prises en 2019.

Les Vice-présidents

Afin d'améliorer la gouvernance du Syndicat, qui ne comptait qu'un seul Vice-président sous la mandature précédente, le nouveau Comité syndical a élu, en son sein et sur proposition du Président, 3 Vice-présidents.

Ces derniers ont été désignés par le Comité, pour le temps du mandat et dans l'ordre de leur nomination aux fins de signer au nom et pour le compte du Syndicat les actes administratifs constitutifs de servitude de passage et de tréfonds.

Ils disposent également d'une délégation de fonctions et de signature du Président :

- M. Félix BOREL, 1^{er} Vice-président, est délégué au patrimoine, aux travaux et à l'urbanisme ;

- M. Francis FARGE, 2^{ème} Vice-président, est délégué aux finances, aux ressources humaines, aux moyens généraux à l'environnement et au développement durable.

Il bénéficie également d'une délégation de présidence, à titre permanent pour la durée du mandat, de la Commission d'Appel d'Offres, la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en cas d'empêchement du Président.

- M. Daniel BELLET, 3^{ème} Vice-président, est délégué au suivi de la délégation de service public, à l'information et à la communication, aux actions de solidarité et de coopération décentralisée ;

Les Commissions techniques

Présidées de droit par le Président du Syndicat, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle.

Les délégués sont ainsi associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, outre du Président ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, tous membres avec voix délibérative.

représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ».

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.

Elle est complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal de Cavaillon, comptable du Syndicat, et le

Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.

En 2019, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas réunie dans la mesure où l'intégralité

La Commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, Président, ou son représentant, et par 5 membres du Comité élus en son sein à la représentation proportionnelle.

Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis

des marchés passés par le Syndicat sont, au regard des dispositions, des marchés à procédure adaptée (MAPA), catégorie pour laquelle le Comité a donné délégation au Président.

contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

Elle doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 % (article L. 1411-6 CGCT). Il n'a pas été nécessaire de la réunir en 2019.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Elle est constituée de :

- **5 délégués élus** par le Comité syndical en son sein,

permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable.

- **représentants de 5 associations** d'usagers et de consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations caritatives.

LES MARCHES PUBLICS

Depuis la réforme des marchés publics de 2009, l'intégralité des marchés conclus par le Syndicat Durance-Ventoux relève de la catégorie des marchés à procédure adaptée en raison de leurs montants, inférieurs aux seuils des marchés formalisés en vigueur :

- **Marchés de fournitures et de services :**
 221 000 € H.T. pour les marchés conclus en qualité de pouvoir adjudicateur ou
 443 000 € H.T. pour les marchés conclus en qualité d'entité adjudicatrice (opérateur de réseau),
- **Marchés de Travaux :** 5 548 000 € H.T.

Les marchés

En 2019, 10 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui

lui a été consentie par le Comité syndical pour la durée du mandat.

MARCHE DE TRAVAUX			
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € H.T.
MARCHES DE 0 à 89 999.99 Euros H.T.			
P226-Equipement des puits P1, P2 et P5-Cheval-Blanc-Champ captant des Iscles-Mise en place des débits mètres.	30/04/2019	MICHELIER S.A.S (84330 CAROMB)	19 914, 00
P216-Réalisation d'un accélérateur-Commune de Saumane-Mise en place des pompes.	03/09/2019	MICHELIER S.A.S (84330 CAROMB)	44 995, 00
MARCHES DE 90 000 à 5 548 999.99 Euros H.T.			
P190-Création d'un moyen service-Cavaillon Lot n°5 : Mise en place canalisations Ø 250 mm et Ø 300 mm	29/01/2019	SADE (34741 VENDARGUES)	359 870, 00
P190-Création d'un moyen service-Cavaillon Lot n°4 : Construction d'une station de pompage-Equipements	13/02/2019	MICHELIER S.A.S (84330 CAROMB)	93 985,00
P190-Création d'un moyen service-Cavaillon Lot n°3 : Construction d'une station de pompage-Bâtiment	01/03/2019	LUBERON BATIMENT (84220 CABRIERES D'AVIGNON)	165 315,80

P228-Travaux Imprévus d'extension de réseaux	27/06/2019	BRIES T.P (84220 CABRIERES D'AVIGNON))	500 000,00 Maxi/ an
P229-Travaux Imprévus de renouvellement de réseaux	27/06/2019	BRIES T.P (84220 CABRIERES D'AVIGNON)	650 000,00 Maxi/an
P218-Programme d'extension de réseau d'eau potable 2018 Lot n°2 : Communes de Gordes et Ménerbes	02/07/2019	NEOTRAVAUX (84250 LE THOR)	290 000,00 Maxi
P218-Programme d'extension de réseau d'eau potable 2018 Lot n°1 : Communes de Caumont sur Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, L'Isle sur la Sorgue	19/09/2019	SOGEA/AYME (13127 VITROLLES)	490 000,00 Maxi
P218-Programme d'extension de réseau d'eau potable 2018 Lot n°3 : Bonnieux, Cheval-Blanc, Goult, Lagnes, Lioux, Roussillon	19/09/2019	LUBERON T.P/SNPR (84220 ROUSSILLON)	350 000,00 Maxi
MARCHES DE 5 548 000 Euros H.T. et plus			
NEANT			

MARCHES DE FOURNITURES			
<u>Objet</u>	<u>Date du marché</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant</u> <u>€ H.T.</u>
MARCHES DE 0 à 89 999.99 Euros H.T.			
NEANT			
MARCHES DE 90 000 à 220 999.99 Euros H.T.			
NEANT			
MARCHES DE 221 000 Euros H.T. et plus			
NEANT			

MARCHES DE SERVICES

<u>Objet</u>	<u>Date du marché</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant</u> <u>€ H.T.</u>
MARCHES DE 0 à 89 999.99 Euros H.T.			
Contrôles de Compactage 2019-2022	20/03/2019	ATHENA BE (13000 MARSEILLE)	20 000,00/an
P218- Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme d'extensions de réseaux d'eau potable 2018	09/07/2019	Cabinet TRAMOY (84240 LA TOUR D'AIGUES)	24 950, 00
P225- Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019/2020. Lot n°1 : Communes de Cavaillon Isle sur la Sorgue, Caumont Sur Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor, Saumane de Vaucluse et Velleron	19/07/2019	ARTELIA (84140 LE PONTET)	77 900, 00
P225- Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019/2020. Lot n°2 : Communes de Bonnieux, Cabrières d'Avignon, Cheval-Blanc, Gargas, Gordes, Goult, Les Beaumettes, Les Taillades, Joucas, Lacoste, Lagnes, Lioux, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Robion, Roussillon, Saint- Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars.	23/07/2019	Cabinet TRAMOY (84240 LA TOUR D'AIGUES)	68 000,00
MARCHES DE 90 000 à 220 999.99 Euros H.T.			
NEANT			
MARCHES DE 221 000 Euros H.T. et plus			
NEANT			

Les avenants aux marchés

Les avenants aux marchés relèvent, selon leurs caractéristiques, de la compétence :

- **du Président**, pour tous les marchés à procédure adaptée lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **du Bureau**, pour les avenants aux marchés conclus selon une procédure formalisée et dont les montants sont inférieurs à 5 % des montants initiaux.

Au cours de l'année 2019 les six avenants suivants ont été conclus :

P223-Renforcement et extension de réseau-Communes de Cavaillon-Route des Taillades-Chemin du Jas.

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SADE visant à intégrer des prix nouveaux non prévus dans le marché initial à la suite de prestations complémentaires, augmentant le montant prévisionnel du marché, ainsi qu'une prolongation du délai d'exécution de six semaines.

P226-Equipement des puits P1, P2 et P5-Cheval-Blanc-Champ captant des Iscles-Mise en place des débits mètres.

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise MICHELIER S.A.S visant à intégrer des travaux complémentaires non prévus au marché initial, augmentant ainsi le montant prévisionnel du marché sans en affecter le délai.

P190- -Création d'un moyen service-Lot n°5 : Mise en place des canalisations

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SADE visant à intégrer des travaux complémentaires non prévus au marché initial, augmentant ainsi le montant prévisionnel du marché sans en affecter le délai.

P215-Mission de Maitrise d'œuvre pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2017/2018-Lot n°1 ARTELIA

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise ARTELIA, visant à créer une nouvelle tranche de travaux à réaliser et augmenter en conséquence la rémunération des éléments de mission PRO-VISA-DET-AOR sans en affecter le délai.

P215. Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2017/2018-Lot n°3 :

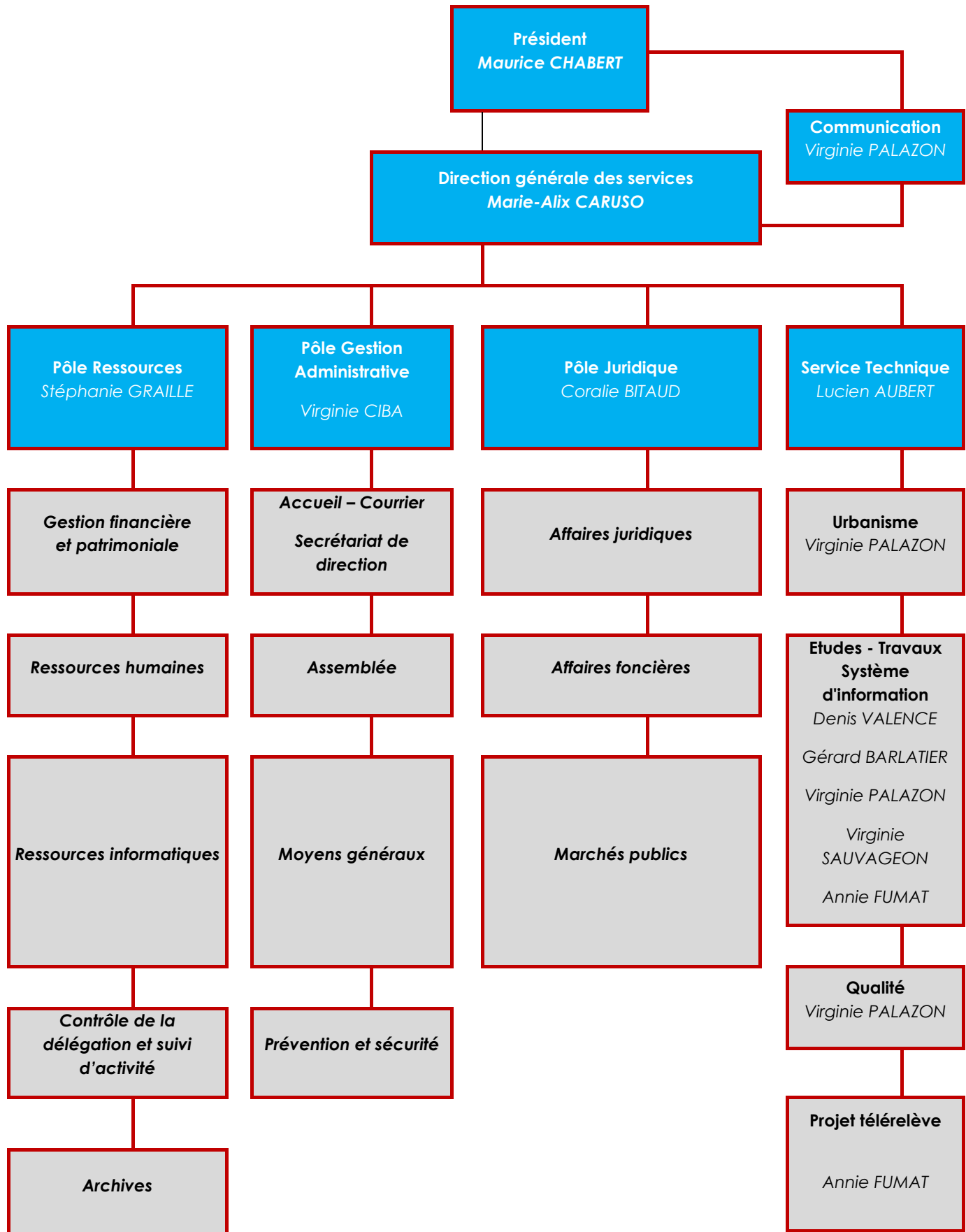
Avenant n° 1 conclu avec l'entreprise Société Nouvelle Provence Réseaux, visant à intégrer des travaux complémentaires non prévus au marché initial, augmentant ainsi le montant prévisionnel du marché sans en affecter le délai.

P216-Réalisation d'un accélérateur-Commune de Saumane-Mise en place des pompes.

Avenant n° 1 conclu avec l'entreprise MICHELIER S.A.S, visant à intégrer des travaux complémentaires non prévus au marché initial, sans en affecter le délai.

LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme fonctionnel au 31/12/2019



Les effectifs

Effectifs au 31 décembre 2019	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
<i>Emploi fonctionnel</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Directeur général des services</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Titulaires - Filière administrative</i>	<i>12</i>	<i>3</i>
<i>attaché principal</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>attaché</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>rédacteur principal 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>rédacteur principal 2ème classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>rédacteur</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
<i>adjoint administratif principal 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>adjoint administratif principal 2ème classe</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<i>adjoint administratif 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>adjoint administratif 2ème classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Titulaires - Filière technique</i>	<i>14</i>	<i>5</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
<i>ingénieur</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>technicien principal 1ère classe</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
<i>technicien principal 2ème classe</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>technicien</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>agent technique principal 1 ère classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>agent technique principal 2 ème classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>agent de maîtrise principal</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>agent de maîtrise</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Non titulaires - Filière administrative</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
TOTAL	28	10

La formation

En 2019, 9 agents ont suivi des formations pour un total de 25 jours.

Les actions de formation continue, liées aux différentes missions exercées, ont principalement porté sur les ressources humaines, l'hygiène et la sécurité, la

comptabilité, les marchés publics et l'environnement juridique des collectivités.

Des formations spécifiques consécutives aux recrutements et à la mobilité interne ont également été suivies.

La protection sociale complémentaire des agents

Depuis 2013, le Syndicat a confirmé son engagement en faveur de la protection complémentaire de ses agents, en application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. C'est ainsi, qu'il participe à la couverture du risque prévoyance souscrite de

manière individuelle et facultative par ses agents en versant une participation mensuelle portée de 10 à 15 € en 2018 à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée.

LES AFFAIRES FONCIERES

Depuis 2011, la gestion et la valorisation du patrimoine foncier syndical sont devenues un secteur d'activité à part entière au sein de la collectivité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- L'occupation de la propriété privée des particuliers par la constitution régulière de servitudes de passage et de tréfonds,
- L'occupation par des tiers privés ou des acteurs publics du domaine public syndical,
- La gestion foncière proprement dite par la cession ou l'acquisition du patrimoine du Syndicat,
- L'amorce d'un travail d'inventaire du patrimoine de la collectivité.

Les constitutions de servitudes de passage et de tréfonds

Le Syndicat est traditionnellement amené, pour réaliser ses programmes de travaux collectifs ou d'extension de réseaux, à poser des canalisations sur la propriété de personnes privées et à constituer des servitudes de droit réel de passage et de tréfonds.

Soixante-huit actes administratifs ont ainsi été dressés en 2019.

La gestion foncière du patrimoine syndical

Au titre de l'exercice 2019, le Syndicat, dans le cadre de la création d'un service intermédiaire dénommé « moyen service » s'est porté acquéreur d'une **parcelle appartenant au domaine privé de la commune de CAVAILLON pour le prix de 7 250,00 €** (SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS), aux termes d'un acte dressé en la forme authentique par Maître Laurence

CHABAS-PETRUCCELLI, notaire à CAVAILLON, en date du 15 janvier 2019.

Sur cette parcelle, cadastrée section AO numéro 164, d'une contenance d'environ 36a 25ca, située Chemin du puit des Gavottes, une station de pompage d'une capacité de 160 m3/h a été construite.

L'inventaire foncier du patrimoine syndical

A l'occasion des divers chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, la collectivité s'attache à identifier et régulariser les occupations sans titres. Cette vaste tâche, engagée depuis 2011, est longue et ardue, les protagonistes de ces implantations ayant pour la plupart disparus.

De plus, les conventions signées remontent parfois à la fin des années 60 et concernent des parcelles de terrains qui ont fait l'objet de plusieurs remaniements cadastraux rendant le repérage extrêmement délicat.

LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les principales missions du service technique

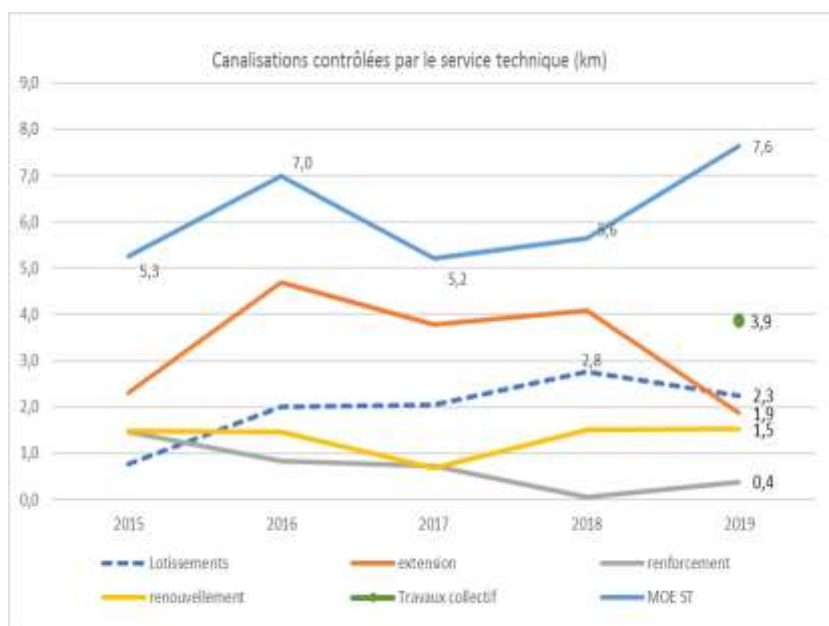
Outre des missions de maîtrise d'œuvre de différents projets d'investissement qui sont assurées par le service technique du Syndicat depuis 1990, les agents du Syndicat du service technique réalisent principalement :

- Des études, à la demande ou non de particuliers qui ne sont pas forcément suivies de travaux,
- La gestion des dossiers de fonds de concours, procédure qui permet à un particulier de prendre en charge une partie du financement d'un équipement public,
- L'instruction des demandes d'urbanisme sur saisie des collectivités compétentes ou de leur service instructeur. Une étude technique spécifique est réalisée et transmise au

maître d'ouvrage et maître d'œuvre des opérations d'ensembles immobiliers,

- Des prélèvements d'eau potable pour analyse par un laboratoire avant la mise en service des ouvrages sur tous les chantiers de la collectivité y compris ceux dont le service n'assure pas la maîtrise d'œuvre,
- Le suivi des conventions conclues avec des aménageurs pour la rétrocession des ouvrages liés à la distribution de l'eau potable dans le cadre d'opérations d'urbanisme,
- L'élaboration et la mise à jour des programmes pluriannuels des renouvellements de canalisations.

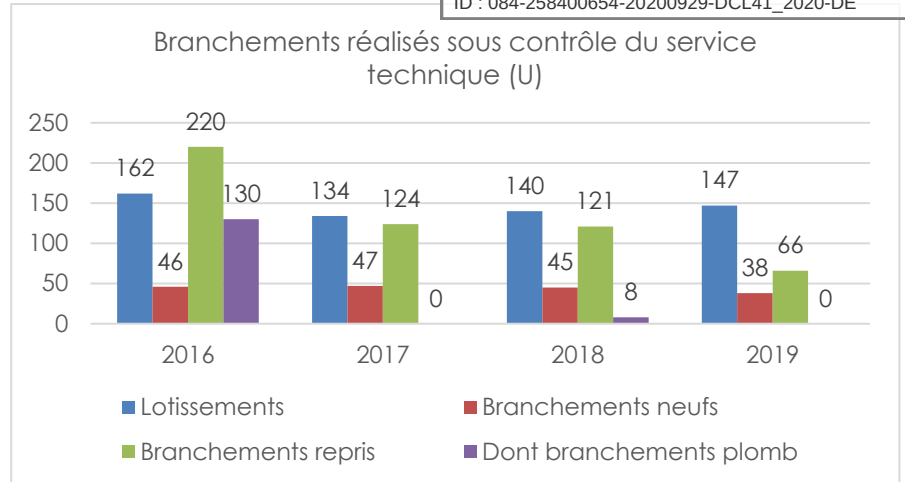
La maîtrise d'œuvre interne



En 2019, la longueur de canalisations réalisées sous maîtrise d'œuvre du service technique est de 7,6 km. La majeure partie des chantiers est souvent de faible ampleur. Cette année, dans ce cadre, 3,9 km de travaux collectifs, opérations généralement plus conséquentes, ont été réalisés ; ils représentent à eux seuls 51% du total. Les extensions du réseau de distribution liées à la réalisation de lotissements, en légère régression, ont atteint 2,3 km en 2019.

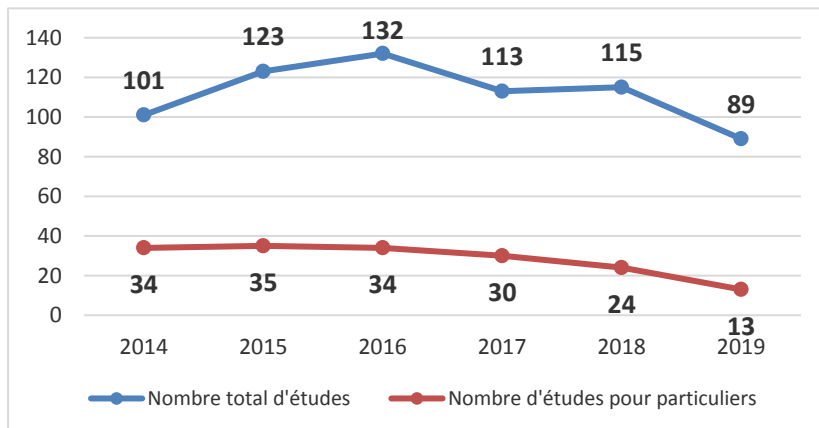
La majorité des branchements neufs réalisés sous contrôle du service technique l'est dans le cadre de lotissements.

Le nombre de branchements neufs réalisés sous maîtrise d'œuvre du service technique est constant. Une réduction des branchements renouvelés est notable. Ces valeurs s'expliquent par le fait que les interventions sont situées essentiellement en zone rurale.



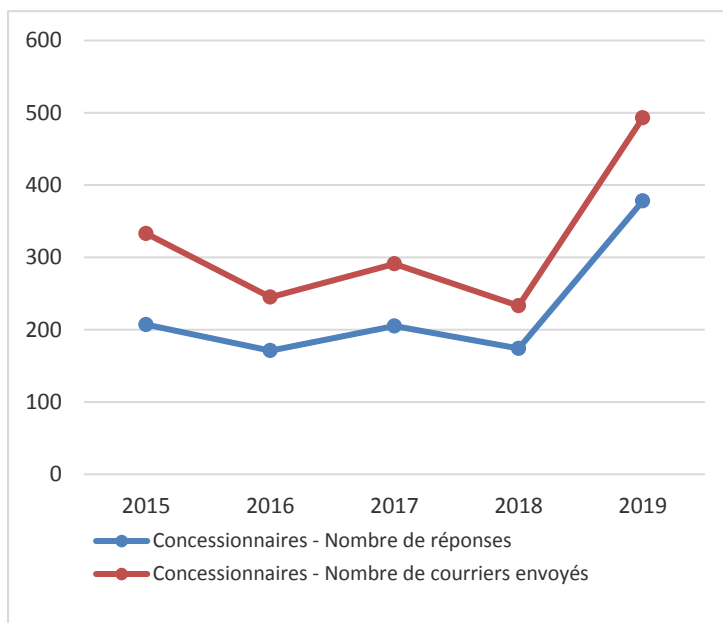
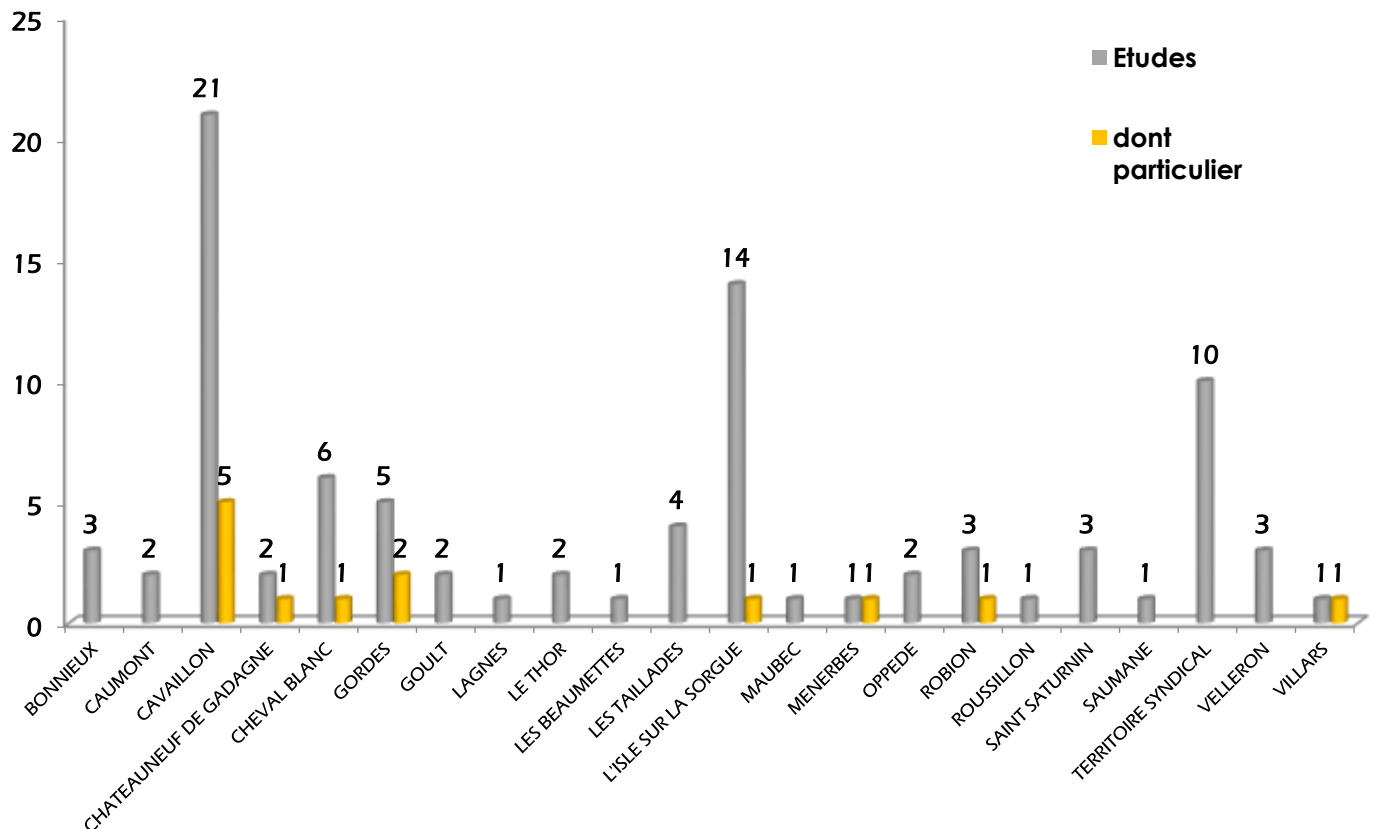
Les études

Quatre-vingt-neuf études ont été réalisées en 2019, dont 14.6 % à la suite de demandes de particuliers.



Après une stabilité constatée depuis 2014 la tendance à la baisse des demandes des particuliers semble se confirmer. Une desserte convenable des zones constructibles, une évolution des modalités du financement des équipements publics fixées par le code de l'urbanisme et une politique nationale de densification des constructions peuvent l'expliquer.

La majorité des études est réalisée sur le territoire des communes les plus urbanisées.



Les consultations des concessionnaires

Dans le cadre de la préparation des chantiers les concessionnaires et exploitants de réseaux sont consultés lors de la réalisation des études conformément aux dispositions de la réglementation « Construire sans Détruire ».

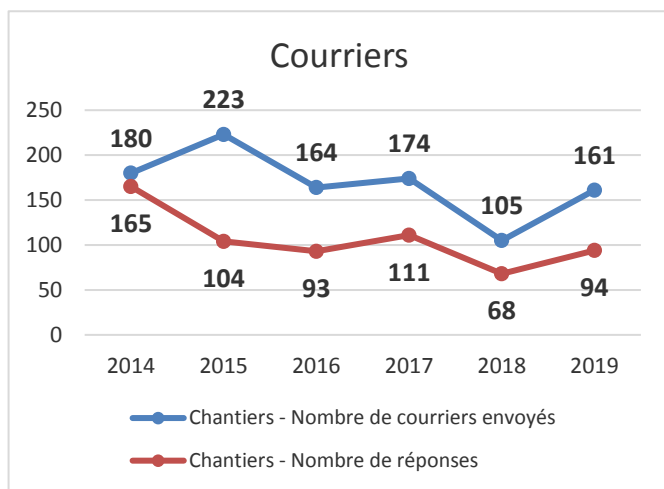
En 2019, 493 courriers leur ont été adressés générant **378** réponses traitées par le service technique.

Après un plancher constaté entre 2016 et 2018, une forte progression est constatée sans qu'une conclusion puisse être établie sur la tendance de ce paramètre.

Les chantiers

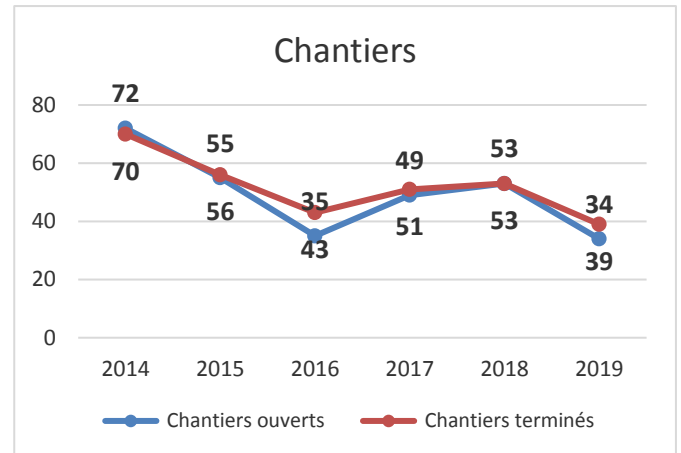
Trente-neuf chantiers ont été engagés, **trente-quatre** chantiers terminés.

Après avoir connu une forte baisse entre 2013 et 2016, les nombres des chantiers engagés et terminés, à rapprocher du nombre de chantiers réalisés pour des particuliers, semblaient, en 2018, se stabiliser à des valeurs légèrement inférieures à la cinquantaine. En 2019, ces nombres sont inférieurs à cette valeur. Une tendance ne peut donc être déterminée.

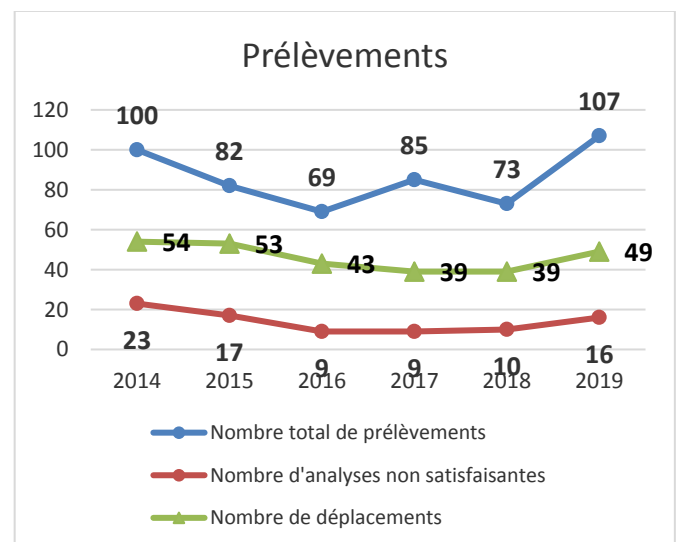


Dans le cadre du contrôle bactériologique des canalisations et ouvrages avant leur mise en service, **cent-sept** prélèvements ont été effectués au cours des **quarante-neuf** déplacements nécessaires à une bonne coordination avec les entreprises.

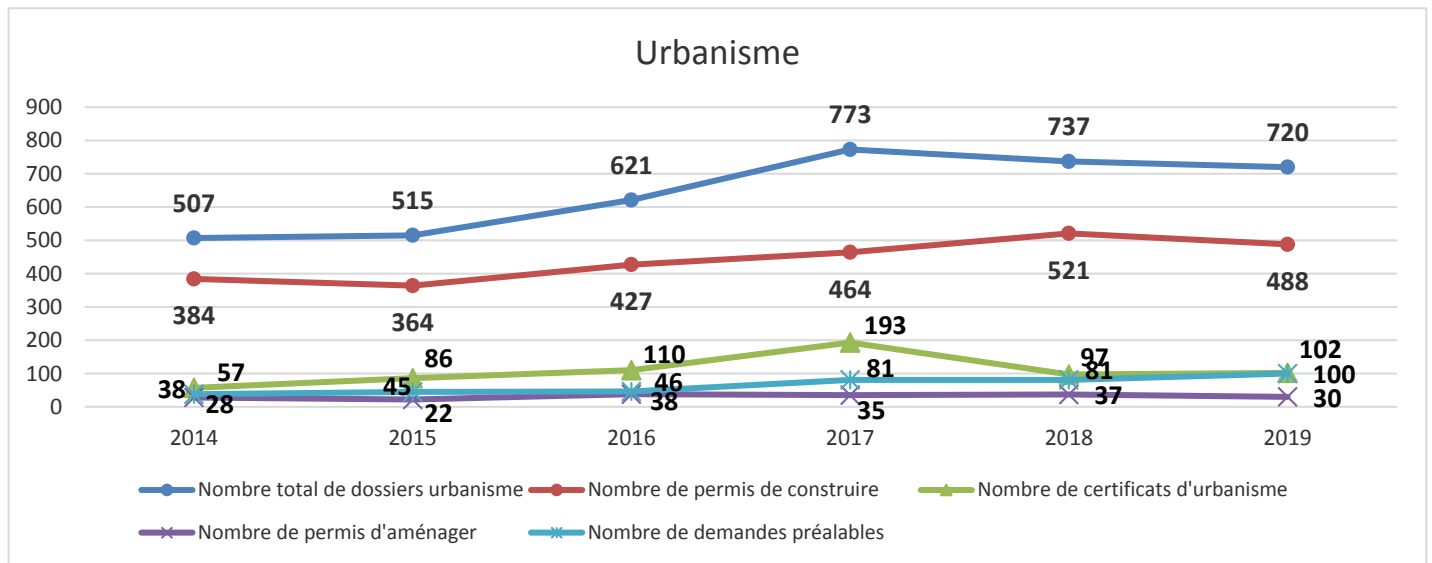
Seize prélèvements qui représentent 14.9 % du nombre total ont dû être refaits à la suite de résultats d'analyses non satisfaisants. Malgré les efforts de sensibilisation faits auprès des entreprises sur la nécessité de bien respecter les procédures de désinfection et de prise d'échantillon, ce nombre augmente sensiblement après trois années de stabilité.



Dans le cadre de la préparation des chantiers, **cent-soixante et un** abonnés ont été contactés en 2019 par le service technique du Syndicat et **quatre-vingt-quatorze** réponses ont été reçues.



L'urbanisme



Sept cent vingt dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2019 dont, principalement **quatre cent quatre-vingt-huit** permis de construire, **cent deux** certificats d'urbanisme, **cent** déclarations préalables et **trente** permis d'aménager.

Après une croissance entre 2014 et 2017 certainement due à plusieurs facteurs de l'évolution réglementaire dans le domaine de l'urbanisme (les Plans d'Occupation des Sols étaient caducs à la fin du mois de Mars 2017 et les démarches ont certainement été engagées par les propriétaires pour préserver la constructibilité de leur patrimoine, il

semblerait qu'une vitesse de croisière soit atteinte à un niveau assez élevé.

Plus de sept cents dossiers ont été instruits ces trois dernières années. La nouvelle réglementation applicable (Plan Local d'Urbanisme) favorise la densification des constructions des secteurs urbanisés ; nombreux sont les propriétaires divisant leur terrain dans le cadre d'un permis d'aménager ou d'une demande préalable. Ces deux procédures générant systématiquement le dépôt de demandes de permis de construire qui sont également instruites par le service du syndicat.

La maîtrise d'œuvre externe

Dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin d'accélérer le rythme des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement de réseau issus de la programmation quinquennale, le Syndicat a décidé, depuis 2010, de confier la maîtrise d'œuvre de ces programmes à des Bureaux d'Etudes Techniques privés.

C'est ainsi qu'ARTELIA Ville et Transport et le Cabinet TRAMOY ont assuré au cours de l'année 2019 le suivi des travaux de

renouvellement de 8,5 km de réseau ainsi que la **reprise de 358 branchements, dont 3 branchements en plomb**.

LES FINANCES

Le compte administratif de la gestion 2019 a été présenté au Comité syndical le 25 juin 2019.

L'exercice 2019 a été la première année pleine du contrat de concession conclu avec SUEZ pour une durée de 10 ans à compter du 25 février 2018. Les clauses de rémunération à la performance se sont appliquées pour la première fois.

On a constaté une progression des dépenses d'équipement réalisées (création du moyen

service et télérelève) et la dette a été renégociée : remboursement anticipé d'1 million € au Crédit Agricole.

A noter que depuis 2018, le régime fiscal du Syndicat a changé avec un assujettissement de droit commun à la TVA. Dans la présentation, pour les chapitres concernés, les résultats sont présentés en H.T. et en TTC pour permettre la comparaison avec les exercices antérieurs.

Présentation synthétique

SYNDICAT DES EAUX
 DURANCE - VENTOUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 519 408.15			-	5 519 408.15
Opérations de l'exercice	9 571 663.03	6 486 002.67	4 449 100.26	6 268 766.13	14 020 763.29	12 754 768.80
TOTAUX	9 571 663.03	12 005 410.82	4 449 100.26	6 268 766.13	14 020 763.29	18 274 176.95
Résultat de clôture		2 433 747.79		1 819 665.87	-	4 253 413.66
Restes à réaliser	2 151 205.79	958 659.00			2 151 205.79	958 659.00
TOTAUX CUMULES	2 151 205.79	3 392 406.79	-	1 819 665.87	2 151 205.79	5 212 072.66
RESULTATS DEFINITIFS		1 241 201.00		1 819 665.87	-	3 060 866.87

25/06/2020

Comité syndical | 4

Présentation synthétique

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE



En 2019

Solde de fonctionnement se maintient à 1,8 M€ : dynamisme de la surtaxe (tarifs + consommation) et dépenses de gestion contenues

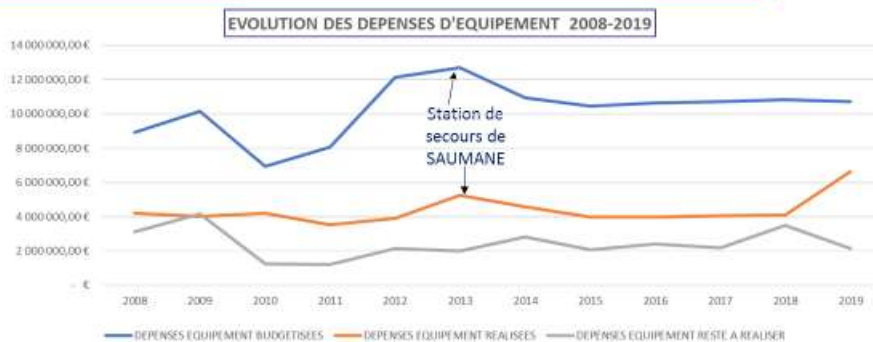
Solde d'investissement en forte baisse : remboursement partiel de l'emprunt (1 M€) et augmentation des dépenses d'équipement réalisées

25/06/2020

Comité syndical 15

Présentation synthétique

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE



En 2019, dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 6,6 M€ (4,1 M€ en 2018)

+ 2,5 M€ (62%) par rapport à 2018

dont

1,4 M€ pour la télérelève

0,6 M€ pour le moyen service

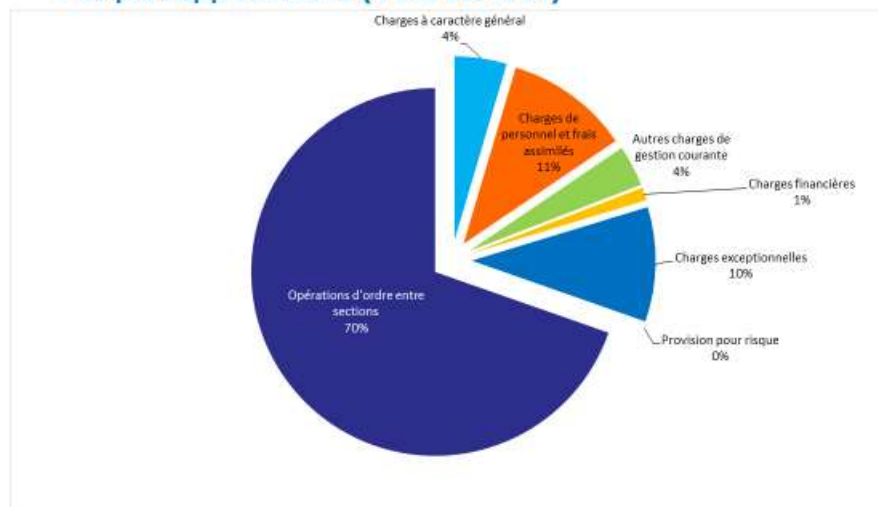
25/06/2020

Comité syndical 16

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Des dépenses d'exploitation de 4 449 100 € HT en hausse de 11% par rapport à 2018 (4 015 625 € HT)



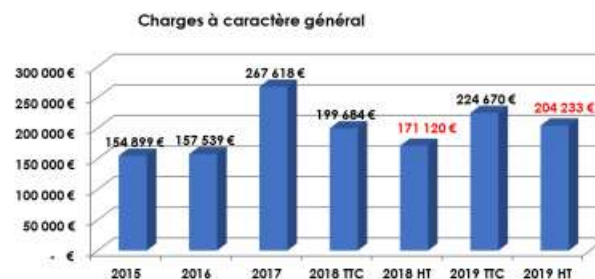
25/06/2020

Comité syndical 17

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Des charges à caractère général en hausse



Des dépenses de fonctionnement des services qui représentent 15% des dépenses réelles.

En hausse de 19% du fait de dépenses d'**études et recherches** (essais de pompage et de traçage au champ captant des Iscles à Cheval-Blanc) ; d'**honoraires** (mise en place du RGPD, accompagnement à la mise en œuvre du contrôle du nouveau contrat de DSP, étude d'interconnexion avec le plateau de SAULT co-financée avec le SIAEPA, contentieux des campings sur les unités de logement) ; de **travaux de peinture** de la salle de réunion et d'abonnement à la **fibres optique**.

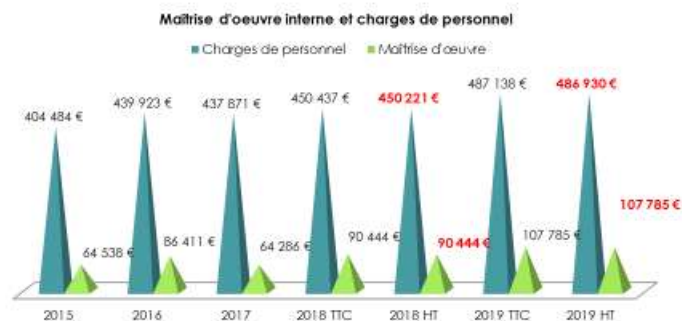
25/06/2020

Comité syndical 18

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VERTOUX

Des frais de personnel en augmentation de 8 % qui représentent 36% des dépenses réelles de la section.



Augmentation due au **Glissement Vieillesse Technicité** (avancement d'échelon, de grade) et au **tuilage d'un trimestre sur un poste de technicien**.

Des frais à analyser en perspective avec la **valorisation de la maîtrise d'œuvre** assurée par le service technique du Syndicat qui est en augmentation en raison d'un volume de travaux plus élevé en 2019.

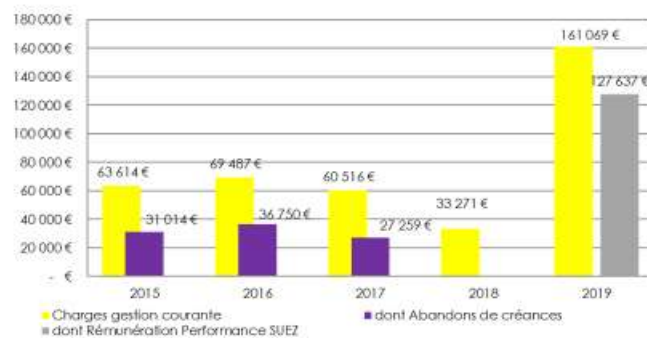
25/06/2020

Comité syndical | 9

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VERTOUX

Des frais de gestion courante en hausse



Avec 161 069 €, les charges de gestion courante représentent **12% des dépenses réelles**.

Elles sont **en très forte hausse** en raison de la première application des clauses contractuelles de **rémunération à la performance de SUEZ** (cf. diapo suivante) pour un montant de 127 637 €.

Les autres dépenses sont essentiellement constituées par les **indemnités des élus**.

Depuis 2018, les **abandons de créances** ne sont plus imputés sur ce chapitre mais sur celui des Charges exceptionnelles.

25/06/2020

Comité syndical | 10

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Rémunération à la performance de SUEZ

Performance du service → 61,7 k€ (2,5% x 5 366 k€ X 46/100)

Performance du service en 2018				
Indicateur	Objectif	Nb de points max	Résultat 2018	Nb de points attribués
	2018			
Taux de déploiement de la télérelève	20,2%	35	8,5%	2
Taux de réclamation client	9,0	35	9,9	33
Baisse des volumes dégrévés pour fuite après compteur	10% 336 892 m3	30	-9,7%	11
TOTAL		100,00		46,00

Partage des recettes « retrouvées » → 66 k€ (132 k€ x 50%)

Suivi des recettes complémentaires			
Année	Recettes complémentaires comptabilisées (en €HT)		Taux d'avancement
	Prévu	Réalisé	
2018	52 k€	132 k€	254%

25/06/2020

Comité syndical | 11

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Une augmentation des charges exceptionnelles en hausse de 56 % qui représentent 33 % des dépenses réelles



Hausse des dégrèvements (principalement Warsmann) et des abandons de créances (dossier particulier de l'Oustau de Sorgues et campagne nationale d'apurement des créances douteuses menée par SUEZ sur tous les contrats).

Les abandons de créance sont imputés sur ce chapitre depuis 2018.

25/06/2020

Comité syndical | 12

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Des charges financières en baisse de 32 %



Les frais financiers 2019 ont représenté **4% des dépenses réelles**.

Réaménagement de la dette négocié avec le Crédit Agricole

- Remboursement anticipé d'1 million € avec **passage en taux fixe sur 5 ans** pour un capital restant dû d'1 million €
- Désendettement partiel anticipé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau de contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève)
- Taux d'intérêts compétitif à **0,49 %**
- Les frais et intérêts cumulés s'élèveront à 12 516 €

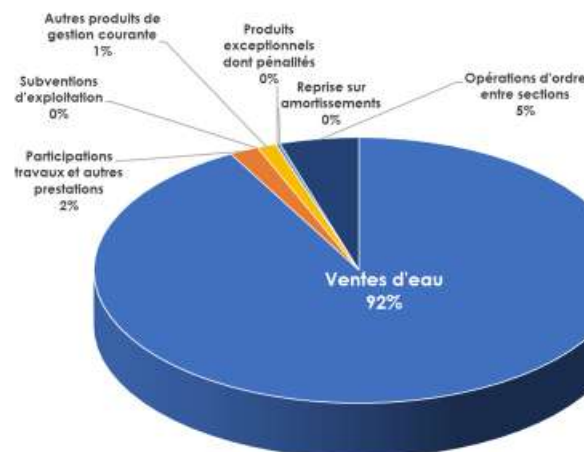
25/06/2020

Comité syndical | 13

Section d'exploitation – Recettes

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

- Une augmentation de près 8% des recettes d'exploitation par rapport à l'exercice 2018. Elles s'élèvent à 6 268 766 € HT contre 5 826 701 € HT en 2018.



25/06/2020

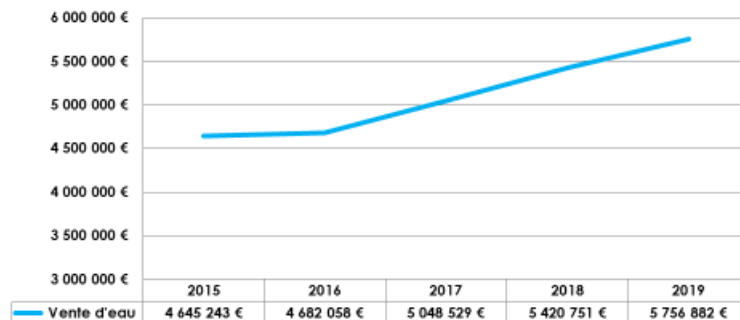
Comité syndical | 14

Section d'exploitation – Recettes

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

📌 Suivant le modèle économique « l'eau paye l'eau », le produit de la vente d'eau représente 92 % des recettes de la section et près de 96% des recettes réelles de la collectivité.

L'augmentation du produit de la vente d'eau (+6%) s'explique par la hausse de la consommation 2019 (données RAD 2019 en cours de vérification : + 8%).



25/06/2020

Comité syndical | 15

Section d'exploitation – Recettes

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

📌 Les autres recettes :

Les recettes de prestations liées aux participations des tiers sont en légère augmentation en raison du programme 2018 d'extensions de réseau.



Les produits exceptionnels poursuivent leur baisse. Aucune pénalité n'a été applicable à SUEZ en 2019 au titre de l'exploitation 2018.

25/06/2020

Comité syndical | 16

Section d'exploitation

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Capacité
d'autofinancement
dégagée en 2019

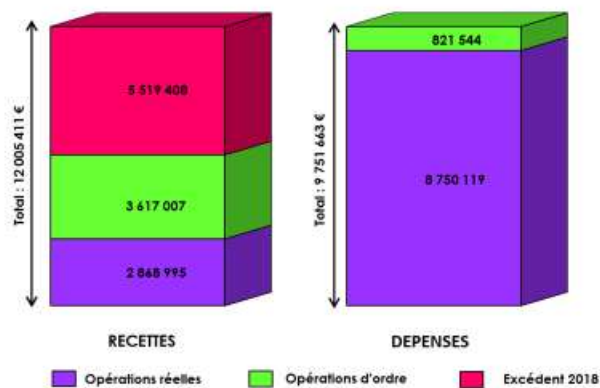
3 826 430 €

25/06/2020

Comité syndical | 17

Section d'investissement – Présentation générale

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

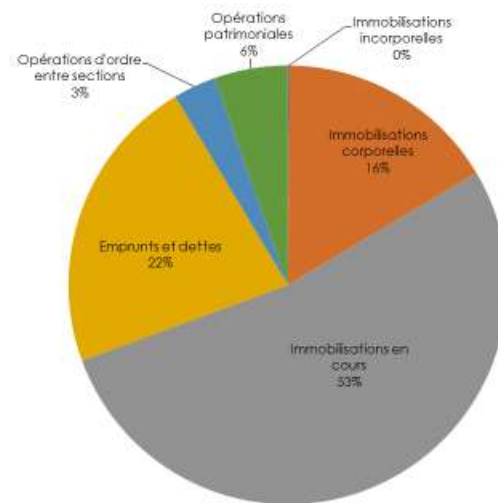


25/06/2020

Comité syndical | 18

Section d'investissement – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE



25/06/2020

Comité syndical | 19

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Sur 6 643 079 € HT de dépenses d'équipement en 2019 (4 088 868 € HT en 2018) 3 570 511 € HT ont été consacrés aux travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau.

Commune	Montant € HT	Commune	Montant € HT
Bonnieux	34 115 €	L'Isle-sur-la-Sorgue	379 920 €
Cabrières d'Avignon	161 701 €	Lioux	165 517 €
Caumont	163 553 €	Maubec	20 032 €
Cavaillon	924 418 €	Murs	129 539 €
Châteauneuf-de-Gadagne	31 046 €	Oppède	116 669 €
Gordes	254 820 €	Roussillon	100 913 €
Lacoste	382 665 €	Saumane-de-Vaucluse	39 154 €
Le Thor	493 754 €	Saint-Saturnin-lès-Apt	61 119 €
Les Taillades	9 862 €	Velleron	101 712 €

25/06/2020

Comité syndical | 20

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers nécessaires à la réalisation de l'ensemble des investissements s'établissent à :

Maîtrise d'œuvre interne : 107 785€ HT

Maîtrise d'œuvre externe : 66 106 € HT

Artelia : 39 096 € HT

Tramoy : 27 010 € HT

Frais divers (arrêts d'eau, contrôles de compactage, analyses) : 27 413 € HT

25/06/2020

Comité syndical | 21

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les opérations soldées

→	SECTORISATION 2018 42 321€ HT
→	INTERCONNEXION FONTAINE-DE-VAUCLUSE 17 116 € HT
→	ACQUISITION DE 95 PRELOCALISATEURS DE FUITES 66 142 € HT
→	TRAVAUX DIVERS SUR STATIONS, RÉSERVOIRS ET CAPTAGE 49 908 € HT

25/06/2020

Comité syndical | 22

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les opérations achevées à solder comptablement en 2020



CRÉATION DU MOYEN SERVICE
RÉSERVOIR DES TAILLADES ET STATION DE REPRISE DE CAVAILLON
626 244 € HT
LOGICIELS : 859 € HT
CONSTRUCTIONS : 305 212 € HT (1 886 € HT RAR + 23 114 € HT BP 2020)
INSTALLATIONS : 320 173 € HT (72 179 € HT RAR BP 2020)



CAVAILLON / RENFORCEMENT ROUTE DES TAILLADES
347 922 € HT (69 517 € HT RAR + 483 € BP 2020)



MÉNERBES – STATION DE POMPAGE DES BEAUMETTES
21 211 € HT (5 000 € HT BP 2020)

25/06/2020

Comité syndical | 23

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les principales opérations démarrées ou poursuivies



CHEVAL-BLANC / STATION DES ISCLES - AMÉNAGEMENT DES ABORDS
1 430 € HT (4 030 € HT RAR + 130 970 € HT BP 2020)



SAUMANE – RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE POMPAGE
41 818 € (4 575 € HT RAR + 5 425 BP 2020)



LE THOR – MAILLAGE OUEST DECHETTERIE
(26 004 € HT RAR + 108 596 € HT BP 2020)

25/06/2020

Comité syndical | 24

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les investissements liés au nouveau contrat de concession

TÉLÉRELÈVE

ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET COMPTEURS EQUIPÉS

1 420 820 € HT (400 000 € HT RAR + 1 000 000 € HT BP 2020)

Avancement au 31 mars 2020

Installation des compteurs / émetteurs : 37 520 compteurs changés ou équipés (68,6 % du parc)

CHEVAL-BLANC	99 %
LES TAILLADES	99 %
ROBION	98 %
MAUBEC	99 %
OPPEDE	97 %
CAUMONT	98 %
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	98 %
MENERBES	98 %
LACOSTE	95 %
BONNIEUX	96 %
GOULT	95 %
LES BEAUMETTES	92 %

Activation du
service alerte
fuite pour les
abonnés

SAINT PANTALÉON	96 %
VELLÉRON	98 %
LE THOR	100 %
CAVAILLON	73 %
GORDES	96 %
SAUMANE	97 %
LAGNES	97 %
CABRIERES D'AVIGNON	98 %
ROUSSILLON	96 %
GARGAS	96 %
L'ISLE SUR LA SORGUE	11 %

Installation des récepteurs : 44 récepteurs sur 68 sont posés, 8 sont en cours d'instruction

25/06/2020

Comité syndical | 25

Les opérations d'équipement 2019

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUSE

Les investissements liés au nouveau contrat de concession

PROGRAMME DE REDUCTION DE PRESSION

27 117 € HT (500 000 € HT BP 2020)

Avancement au 1er juin 2020

1^{er} secteur : Cavaillon - Les Ratacans : réducteur posé en 2019

2^{ème} secteur : Cavaillon - Cheval-Blanc :

>> marché de travaux attribué au groupement d'entreprise SADE / GUIGUES en janvier 2020

>> tranche ferme (installation de 3 réducteurs sur Cheval-Blanc) réalisée

>> tranche conditionnelle (installation de 7 réducteurs sur Cavaillon) à réaliser d'ici fin 2020

3^{ème} secteur : L'Isle-sur-la-Sorgue - Le Thor :

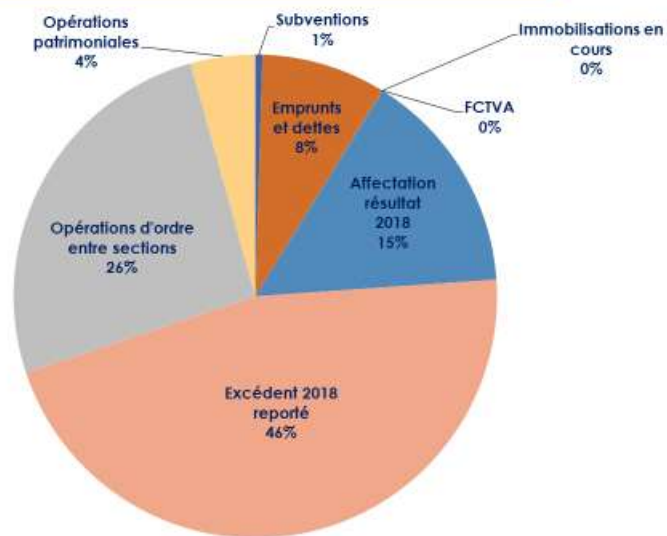
>> étude de faisabilité faite : lancement de la procédure de marché public d'ici fin 2020 pour une réalisation en 2021

25/06/2020

Comité syndical | 26

Section d'investissement – Recettes

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - SARTROUVILLE



25/06/2020

Comité syndical | 27